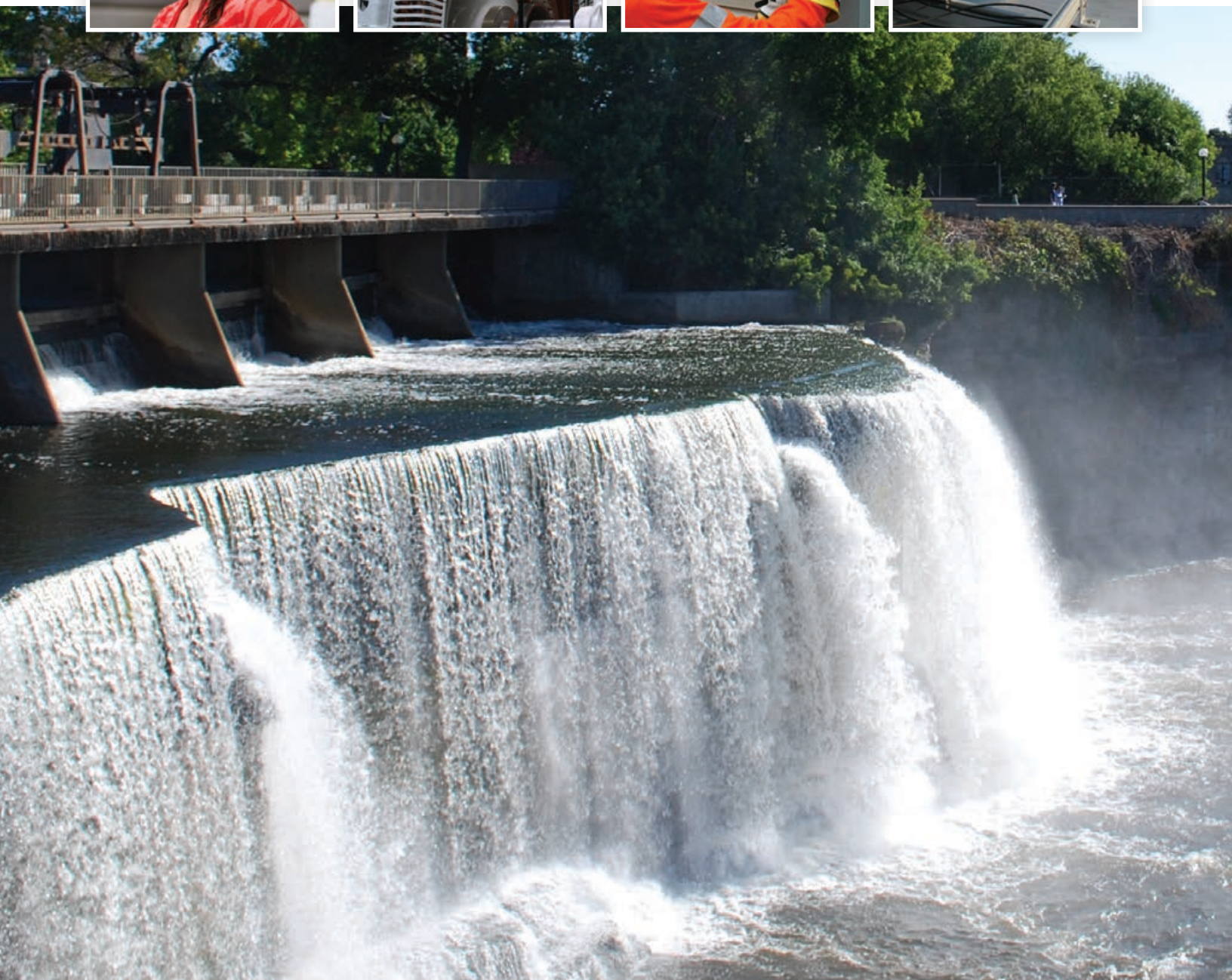
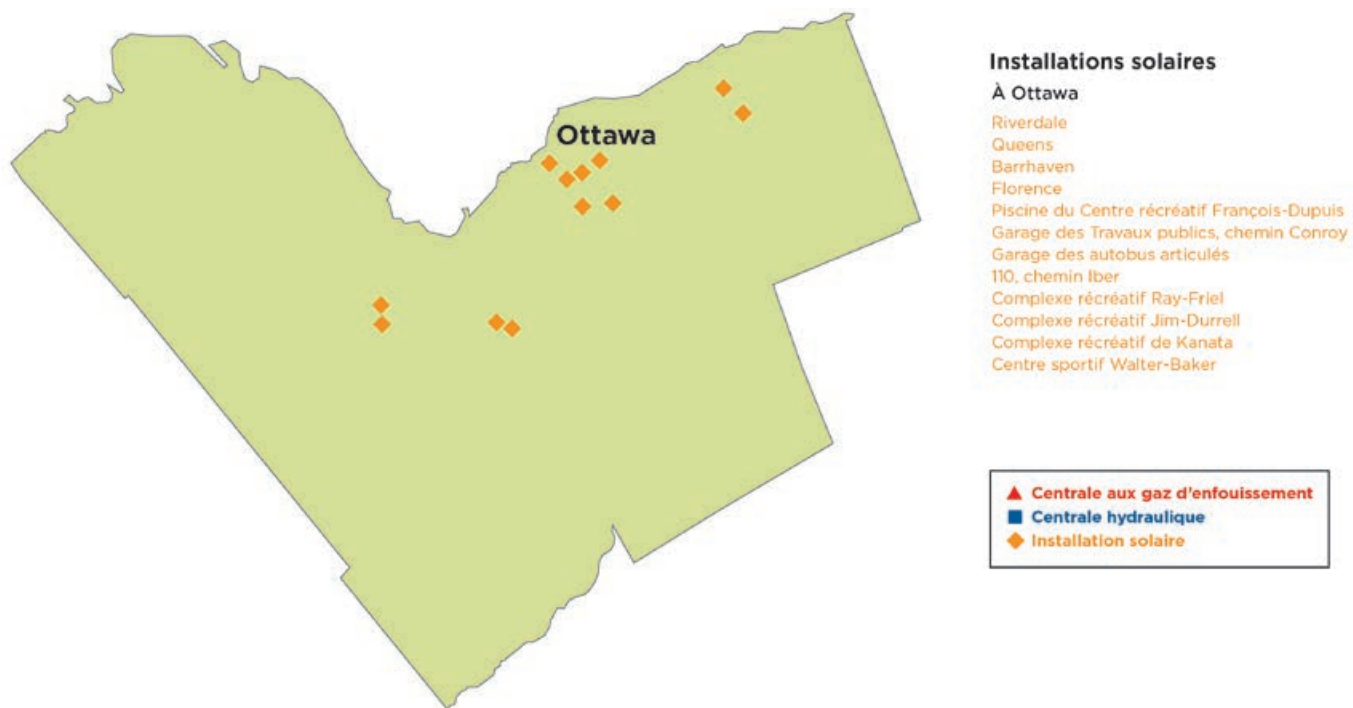
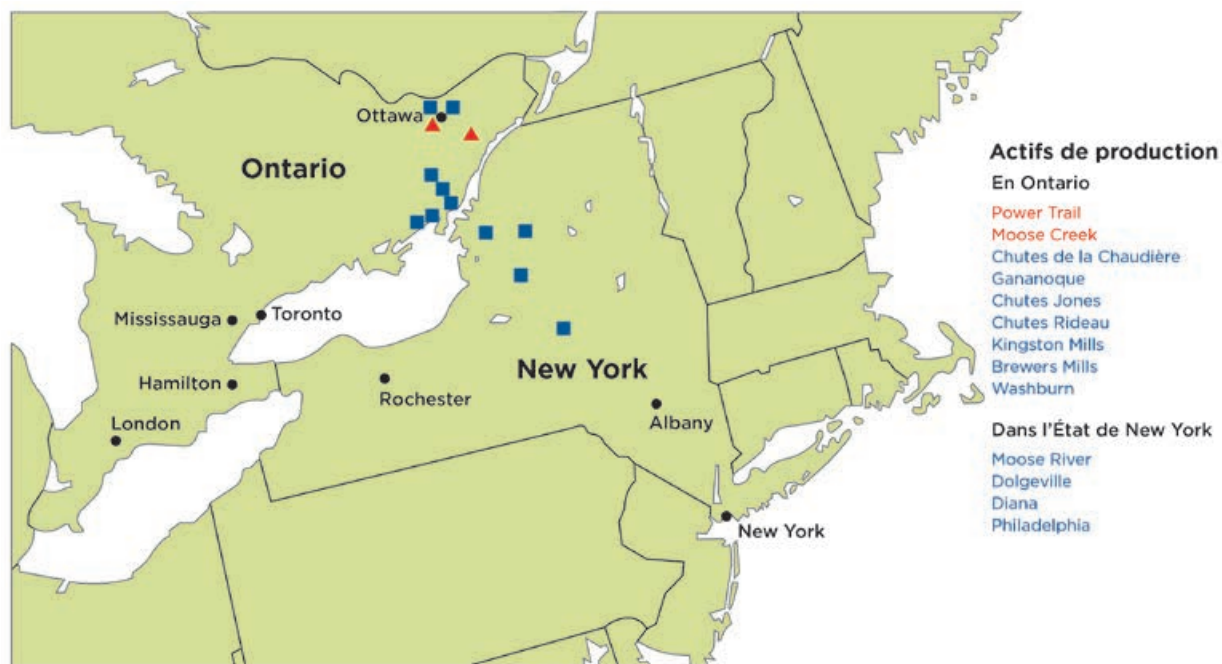


Rapport annuel 2015





Page couverture

La photo figurant sur la page couverture du Rapport annuel représente les chutes Rideau, sur le canal Rideau, à Ottawa. Ce site abrite l'une des dix centrales au fil de l'eau acquises par Hydro Ottawa en 2015. La centrale des chutes Rideau [non montrée sur la photo], qui a été construite en 1908, a une puissance de 1,8 MW. Elle produit assez d'énergie renouvelable pour alimenter environ 1 000 habitations par an.

Notre mission

La mission d'Hydro Ottawa consiste à créer de la valeur à long terme pour son actionnaire et à apporter ainsi des avantages à ses clients et à la collectivité dans laquelle elle exerce ses activités.

La Société constitue à la fois un atout pour la collectivité et un investissement pour son actionnaire, la Ville d'Ottawa. En qualité d'atout pour la collectivité, notre objectif consiste à fournir à nos clients un service efficace, efficient et fiable et à être un solide partenaire stratégique pour notre ville en contribuant à la mise en œuvre de ses programmes de développement économique et de protection de l'environnement. En qualité d'investissement pour notre actionnaire, il consiste à générer un rendement stable, fiable et croissant.

Table des matières

1	Profil de la Société
2	Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction
6	Faits saillants financiers
7	Progrès réalisés par rapport au plan
24	Discussion et analyse de la direction
48	États financiers consolidés
107	Rémunération des membres de la haute direction
109	Gouvernance de la Société
113	Membres des conseils d'administration
114	Définitions

Profil de la Société

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. [Hydro Ottawa] est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une société fermée constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario et régie par un conseil d'administration indépendant composé de 11 membres nommés par le Conseil municipal d'Ottawa. Ses principaux champs d'activité sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable et les services connexes. En 2015, Hydro Ottawa possédait et exploitait deux filiales.

Hydro Ottawa limitée

Hydro Ottawa limitée est une société de distribution d'électricité réglementée qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Troisième en importance parmi les sociétés de distribution d'électricité appartenant à une municipalité en Ontario, elle possède l'un des réseaux de distribution les plus sûrs, fiables et économiques de la province et dessert plus de 324 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1 100 km². En vertu de son permis de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les objectifs établis par la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Avec l'ajout de 4 314 nouveaux clients en 2015, son réseau de distribution affiche une augmentation de 1,4 % par rapport à 2014. Par ailleurs, la quantité d'électricité livrée par l'intermédiaire du réseau de distribution d'Hydro Ottawa limitée a diminué d'environ 0,7 % comparativement à l'année précédente. La valeur de ses immobilisations s'est accrue de 69,7 millions de dollars, soit 8,8 %.



Énergie Ottawa inc.

Énergie Ottawa inc., principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario, fournit des services de gestion de l'énergie aux clients commerciaux. Elle possède et exploite six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, en plein cœur d'Ottawa, auxquelles s'ajoutent dix centrales, également au fil de l'eau, ailleurs en Ontario et dans le nord de l'État de New York. En outre, Énergie Ottawa détient une participation dans deux coentreprises exploitant des centrales aux gaz d'enfouissement, qui convertissent en énergie verte des millions de tonnes de méthane que l'on aurait autrement brûlé à la torche. Ces deux centrales sont situées respectivement à la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et à la décharge Laflèche, à Moose Creek, en Ontario. Ensemble, toutes ces centrales possèdent une puissance de plus de 79 MW, soit assez d'électricité pour alimenter 62 000 habitations pendant un an. Énergie Ottawa a également lancé un projet pluriannuel pour la construction d'une centrale aux chutes de la Chaudière, en Ontario. La puissance de cette nouvelle centrale fera passer de 79 à 99 MW la puissance du parc électrique de l'entreprise.



Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction

Au nom de la direction et du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Hydro Ottawa limitée et de nos quelque 700 employés dévoués en Ontario – à Ottawa et Guananoque –, au Québec – à Gatineau – et dans le nord de l'État de New York, nous avons l'honneur de présenter notre Rapport annuel 2015 à notre actionnaire, la Ville d'Ottawa.

Le présent rapport couvre la dernière année pour laquelle l'information est présentée en fonction de l'*Orientation stratégique 2012-2016*, que notre actionnaire a approuvée en juin 2012. Pour la quatrième année de suite, Hydro Ottawa a obtenu des résultats financiers supérieurs aux objectifs visés selon la stratégie. En particulier, au cours des quatre premières années visées par l'orientation stratégique, le résultat net normalisé a été de 15 % supérieur aux projections, tandis que les dividendes ont dépassé de 10 millions de dollars, soit de 15 %, l'objectif prévu. La valeur pour l'actionnaire a augmenté de plus de 127 millions et Hydro Ottawa a versé plus de 19 millions en impôt sur le revenu et sur le capital aux gouvernements fédéral et provincial, et plus de 8 millions en impôt foncier à la Ville d'Ottawa. En outre, pendant cette période, l'entreprise a multiplié plusieurs fois la puissance de son parc d'énergie renouvelable, qui est passée de 22 mégawatts [MW] au début de 2012 à 79 MW [en incluant les coentreprises] aujourd'hui et qui atteindra 99 MW lorsque le projet d'agrandissement des chutes de la Chaudière sera terminé au printemps 2017, soit assez d'énergie renouvelable propre pour alimenter 75 000 habitations. Hydro Ottawa a aussi réalisé des progrès considérables au chapitre de l'accroissement de la valeur pour la clientèle, de l'efficacité opérationnelle et de sa contribution à la collectivité.

Compte tenu de ces excellents résultats cumulatifs, nous estimons que le moment est venu d'établir de nouveaux objectifs stratégiques. En 2016, nous adopterons pour la période allant de 2016 à 2020 une nouvelle stratégie qui renforcera notre engagement à accroître la valeur pour la clientèle tout en assurant l'essor de notre entreprise.

En 2015, Hydro Ottawa a continué de fournir une excellente valeur à son actionnaire. Nous avons fait progresser les principaux éléments de notre stratégie opérationnelle tout en obtenant une fois de plus des résultats financiers supérieurs aux objectifs visés pour l'année. Cette performance montre que nous avons concentré nos efforts sur les quatre aspects clés du rendement sur lesquels repose notre plan stratégique – santé financière, valeur pour la clientèle, efficacité organisationnelle et mission sociale.



Jim Durrell, C.M.
Président du conseil
d'administration



Bryce Conrad
Président et chef de la direction

Dans le domaine de la santé financière, le résultat net de 32,4 millions de dollars enregistré par Hydro Ottawa en 2015 surpasse de 6 millions la valeur prévue dans l'orientation stratégique, ce qui lui a permis de verser 19,4 millions à la Ville d'Ottawa sous forme de dividendes. Il s'agit du montant de dividendes annuels le plus élevé versé à son actionnaire à ce jour. Grâce aux excellents résultats obtenus au cours de chacune des quatre dernières années, Hydro Ottawa a déjà versé des dividendes de 75,5 millions sur les 90 millions prévus dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*. Ainsi, nous prévoyons maintenant un résultat net cumulé sur cinq ans dépassant de plus de 9 millions la cible établie dans notre plan quinquennal.

Le solide rendement financier de 2015 est attribuable en grande partie aux efforts déployés pour limiter les coûts, à la stratégie de croissance stratégique pluriannuelle de la production d'énergie renouvelable et aux incitatifs financiers de 2,3 millions de dollars au titre de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande touchés grâce à l'atteinte des cibles d'efficacité énergétique établies par la province pour la période de quatre ans. Nous avons enregistré en 2015 des produits de 25,6 millions grâce à nos dix centrales au fil de l'eau des chutes de la Chaudière, à nos dix centrales au fil de l'eau acquises vers la fin de 2015 dans l'est de l'Ontario et le nord de l'État de New York et à nos centrales aux gaz d'enfouissement de la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et de la décharge Laflèche, à Moose Creek, en Ontario.

Hydro Ottawa limitée, notre société de distribution d'électricité à tarifs réglementés, a continué de générer la plus grande partie de notre résultat net – à hauteur de 80 % en 2015. La consommation d'électricité a encore diminué, tandis que les coûts ont augmenté.

On ne s'attend pas à ce que la croissance des produits tirés de la distribution d'électricité corresponde à la hausse des coûts liée à l'augmentation du nombre de clients, aux pressions contractuelles et inflationnistes et aux exigences réglementaires. Il est essentiel d'améliorer la productivité pour compenser en partie la hausse des coûts et d'augmenter les produits tirés de la production d'énergie renouvelable afin d'accroître la valeur pour l'actionnaire. C'est pourquoi Hydro Ottawa a continué de mettre à profit les possibilités de croissance en 2015. L'entreprise a accru de 30,9 MW sa capacité de production en faisant l'acquisition de dix centrales au fil de l'eau dans l'est de l'Ontario et le nord de l'État de New York et a entrepris la construction d'une centrale de 29 MW aux chutes de la Chaudière après avoir conclu avec la province de l'Ontario un contrat d'approvisionnement en électricité à long terme lui permettant d'aller de l'avant avec le projet.

En collaboration avec notre actionnaire, la Ville d'Ottawa, nous avons aussi obtenu l'approbation du Conseil municipal pour remplacer 58 000 lampadaires par des dispositifs d'éclairage DEL et assurer les services d'entretien connexes pendant une période initiale de six ans. Lorsque les travaux de conversion seront terminés en 2020, la Ville d'Ottawa devrait économiser environ 4 millions de dollars par an. L'aménagement d'installations solaires sur le toit de huit bâtiments municipaux a également débuté l'an dernier. À la fin des travaux au milieu de 2016, ces installations devraient produire 3 226 MWh/an, soit assez d'électricité pour alimenter 336 habitations.

En vertu de son *Orientation stratégique 2012-2016*, Hydro Ottawa doit constamment accroître la valeur pour l'actionnaire. C'est pourquoi le maintien des tarifs de distribution à un niveau stable pour les ménages et les entreprises qu'elle dessert – plus de 324 000 – demeure une priorité pour l'entreprise. La facture globale des clients a augmenté en 2015, mais la hausse approuvée des tarifs de distribution en vigueur le 1^{er} janvier 2015, soit la portion qui revient à Hydro Ottawa, était de 1,3 %.

Nous avons aussi continué d'investir massivement pour améliorer la fiabilité du service. Comme toutes les compagnies d'électricité ontariennes, Hydro Ottawa doit accélérer le rythme de remplacement de son réseau de distribution vieillissant. Nous nous étions engagés à investir plus d'un demi-milliard de dollars au cours de la période couverte par l'*Orientation stratégique 2012-2016* pour améliorer la fiabilité du réseau et réduire le nombre d'interruptions de service dues à des équipements défectueux.

Après plusieurs années difficiles en raison d'épisodes de mauvais temps et de l'augmentation du taux de défaillance attribuable au vieillissement de l'équipement, la performance d'Hydro Ottawa en matière de fiabilité a continué de s'améliorer en 2015. Nous avons investi 107,9 millions de dollars dans le réseau de distribution d'électricité.

Pour s'assurer de disposer de fonds suffisants afin de faire les investissements nécessaires dans son réseau de distribution d'électricité au cours des cinq prochaines années, Hydro Ottawa a déposé l'an dernier à la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO] une demande portant sur les tarifs de distribution de 2016 à 2020. Dans le cadre de notre demande tarifaire, nous avons pris en compte les résultats des discussions de groupe de clients et ceux des sondages en ligne et par téléphone sur la fiabilité du réseau de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa ainsi que les dépenses prévues au cours des cinq prochaines années. À l'issue d'un processus d'audiences ouvert et transparent auquel le public pouvait participer, la CEO a rendu ses décisions le 22 décembre 2015 et le 25 février 2016. Les tarifs de distribution approuvés pour la portion de la facture relevant d'Hydro Ottawa lui assurent un financement stable et prévisible pour continuer d'investir les montants nécessaires dans son réseau de distribution d'électricité au cours des cinq prochaines années. Nous prévoyons d'investir 535 millions de dollars pendant cette période pour remplacer l'infrastructure vieillissante et améliorer la fiabilité de l'alimentation en électricité de nos clients.

La réalisation de nos objectifs concernant la valeur pour la clientèle et l'actionnaire repose sur un effectif très performant et une exploitation efficiente et efficace. À Hydro Ottawa, nous nous efforçons d'obtenir un excellent rendement dans tous les aspects de nos activités.

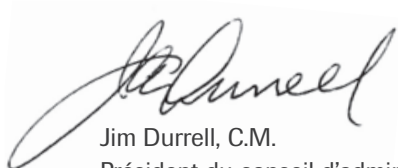
Plus de 40 % de notre effectif devrait prendre sa retraite au cours des dix prochaines années, dont plus de la moitié font partie des gens de métier et du personnel technique. Cette situation est similaire à celle que l'on observe dans bien d'autres entreprises de notre secteur. Nous avons adopté à cet égard une approche proactive à plusieurs volets. Nous poursuivons nos activités de planification et de préparation de la relève des dirigeants et de maintien de notre capacité au chapitre des métiers spécialisés et des compétences techniques pour nous assurer de pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé au cours des cinq à dix prochaines années. Les principales initiatives dans le domaine en 2015 s'inscrivaient dans la continuité, à savoir nos programmes d'apprentissage s'adressant aux gens de métier, notre programme de stages en ingénierie, nos programmes de perfectionnement et de gestion du rendement, notre partenariat avec le Collège Algonquin pour le programme de formation menant au diplôme de monteur de lignes électriques et le déploiement de notre plan de diversité de 2014 à 2016, notamment la mise en œuvre de nombreuses initiatives s'adressant aux groupes désignés à cet égard.

Hydro Ottawa a aussi continué d'agir à titre d'entreprise socialement responsable et engagée. En 2015, nous avons renouvelé notre partenariat avec Christie Lake Kids [CLK] et commandité le Centre de leadership pour les jeunes axé sur un mode de vie durable Hydro Ottawa ainsi que le Programme de hockey et de patinage STAR [Skills through Activity and Recreation], notamment la Coupe STAR Hydro Ottawa. Par ailleurs, notre campagne de charité au bénéfice de Centraide a permis de recueillir un montant record de 295 360 \$, ce qui porte à plus de 2 millions les fonds recueillis pour cet organisme depuis 15 ans. Que ce soit en aidant ses clients à économiser l'énergie, en atténuant les répercussions environnementales de ses propres activités, en sensibilisant à la sécurité électrique et à l'économie d'énergie plus de 20 000 élèves des écoles élémentaires ou en accordant à des organismes de première ligne au service des gens qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir une aide financière totalisant près de 145 000 \$ grâce à son Fonds pour un avenir brillant, Hydro Ottawa a redonné à la collectivité.

Les réalisations d'Hydro Ottawa lui ont valu encore une fois plusieurs distinctions en 2015. Entre autres, l'entreprise figure pour la septième année de suite au palmarès des meilleurs employeurs de la région de la capitale et pour la cinquième année de suite à celui des employeurs les plus écolos au Canada. Elle a aussi obtenu le Best Ottawa Business Award dans la catégorie de la meilleure performance en RH pour son programme Prime Time, qui mise sur la mobilisation des travailleurs âgés et des retraités. Nous figurons également encore cette année au palmarès des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada.

Nous sommes fiers du rendement de l'entreprise en 2015. Nous sommes fiers également qu'elle ait surpassé les principaux objectifs financiers au cours des quatre premières années visées par l'*Orientation stratégique 2012-2016*. Ces réalisations témoignent du dévouement et du travail acharné de nos employés. Nous nous réjouissons à la perspective de concentrer nos efforts sur les nouveaux défis et les nouvelles possibilités qui nous attendent.

Cordialement,



Jim Durrell, C.M.
Président du conseil d'administration



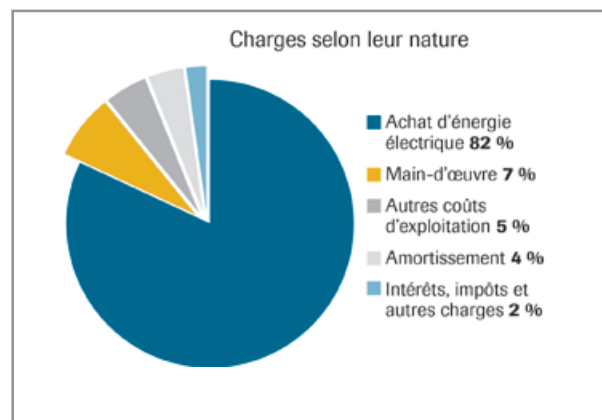
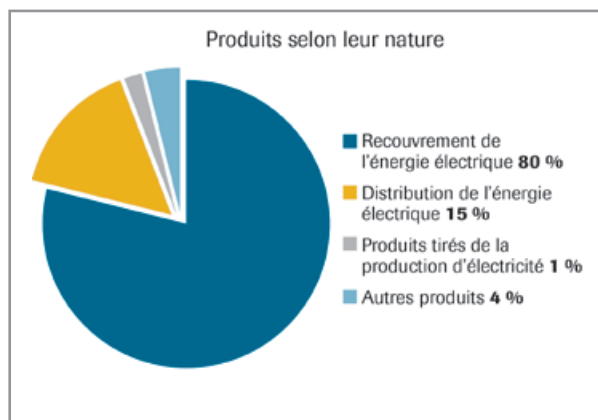
Bryce Conrad
Président et chef de la direction

Faits saillants financiers

[en milliers de dollars canadiens]

	2015	2014
Fonctionnement		
Total des produits ¹	1 087 181	1 006 720
Produits tirés de la distribution ¹	159 509	156 616
Produits tirés de la production d'électricité	16 238	13 550
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement [BAIIA] ¹	96 394	90 223
Résultat net	32 370	30 137
Dividendes	[19 400]	[18 200]
Bilan		
Total de l'actif et des soldes de comptes de report réglementaires	1 284 363	1 094 648
Immobilisations	1 075 091	877 929
Déventures	571 519	398 638
Capitaux propres	413 397	392 589
Flux de trésorerie		
Exploitation	74 584	107 871
Investissement	[199 926]	[107 199]
Financement	160 212	[20 390]

¹ Pré-IFRS 14



Progrès réalisés par rapport au plan

Le Rapport annuel 2015 d'Hydro Ottawa couvre la quatrième et dernière année pour laquelle l'information est présentée en fonction de l'*Orientation stratégique 2012-2016 – Créer de la valeur à long terme*. Compte tenu des réalisations des quatre dernières années et des changements survenus dans l'environnement où nous exerçons nos activités, nous estimons que le moment est venu d'établir de nouveaux objectifs stratégiques. En 2016, nous adopterons pour la période allant de 2016 à 2020 une nouvelle stratégie qui renforcera notre engagement à accroître la valeur pour la clientèle tout en assurant l'essor de notre entreprise.

L'*Orientation stratégique 2012-2016* avait pour objet de faire passer Hydro Ottawa « de la performance à l'excellence » en tirant parti de sa position dominante en qualité de fournisseur de services de confiance pour en faire l'une des entreprises de services publics intégrées les plus prospères du Canada.

Cette stratégie fondée sur les points forts et les réalisations de la Société cadrerait bien avec un environnement en pleine évolution présentant des possibilités intéressantes pour Hydro Ottawa et la collectivité qu'elle dessert.

Afin de tirer le maximum de ces possibilités, Hydro Ottawa a continué de concentrer ses efforts sur les éléments à la base d'un excellent rendement : la santé financière, la valeur pour la clientèle, l'efficacité organisationnelle et la mission sociale. Ces quatre secteurs d'intervention clés ont guidé sa stratégie commerciale et constituent le fondement de l'information annuelle présentée dans les pages qui suivent.

L'un de nos secteurs d'intervention clés – la valeur pour la clientèle – revêt une importance particulière dans le cadre du plan quinquennal de l'entreprise. L'essence même de la stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste à mettre le client au cœur de toutes ses activités.



QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

Santé financière	Valeur pour la clientèle
OBJECTIF STRATÉGIQUE Nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits en améliorant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance qui tirent parti de nos points forts, soit nos capacités de base, nos actifs et notre personnel.	OBJECTIF STRATÉGIQUE Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant à prix compétitif des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins.
Efficacité organisationnelle	Mission sociale
OBJECTIF STRATÉGIQUE Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en favorisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.	OBJECTIF STRATÉGIQUE Nous contribuerons au bien-être de la collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise socialement responsable et engagée.

Santé financière

Objectif stratégique : Nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos produits en améliorant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance qui tirent parti de nos points forts, soit nos capacités de base, nos actifs et notre personnel.

Nous nous sommes engagés à créer sans relâche de la valeur pour l'actionnaire aujourd'hui et à l'avenir.

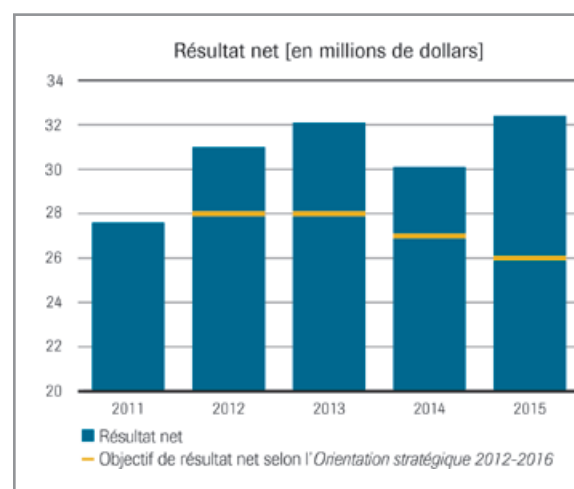
En 2015, Hydro Ottawa a surpassé pour la quatrième année de suite les objectifs financiers fixés dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*. Ce bon résultat demeure attribuable en grande partie aux efforts déployés pour limiter les coûts et obtenir un solide rendement dans le secteur de la production d'énergie renouvelable, ce qui a aidé l'entreprise à s'acquitter de son mandat de base consistant à assurer un approvisionnement en électricité sécuritaire, fiable, abordable et durable aux quelque 324 000 ménages et entreprises qui comptent sur ses services chaque jour.

Nous avons surpassé nos objectifs financiers

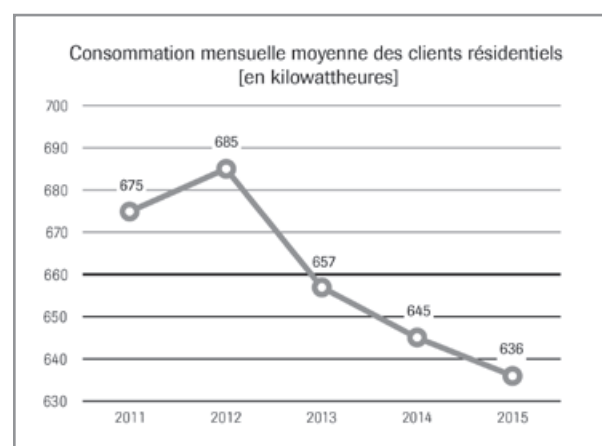
Hydro Ottawa a enregistré en 2015 un résultat net de 32,4 millions de dollars, soit le montant le plus élevé découlant de l'exploitation annuelle de l'entreprise à ce jour. Ce solide rendement financier est attribuable à divers facteurs, principalement les résultats favorables de l'exploitation, la croissance stratégique pluriannuelle de la production d'énergie renouvelable et les incitatifs financiers de 2,3 millions au titre de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande touchés grâce à l'atteinte des cibles établies par la province pour notre programme de quatre ans. Hydro Ottawa prévoit donc maintenant un bénéfice net cumulatif sur cinq ans dépassant de plus de 9 millions la cible établie dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*.

Hydro Ottawa limitée, notre société de distribution locale à tarifs réglementés, a continué de générer la majeure partie de notre résultat net. La consommation d'électricité a encore diminué, tandis que les coûts ont augmenté.

Pour gérer ces pressions, Hydro Ottawa a continué de s'attacher à limiter les coûts et à améliorer sa productivité. Les coûts d'exploitation par client constituent un important indicateur de la productivité. Chaque année, la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO] compare les coûts d'exploitation par client de tous les distributeurs d'électricité de la province. Selon son Annuaire des producteurs d'électricité le plus récent, Hydro Ottawa s'est classée à ce titre au 22^e rang sur 72 distributeurs.



Bénéfice net : 32,4 M\$

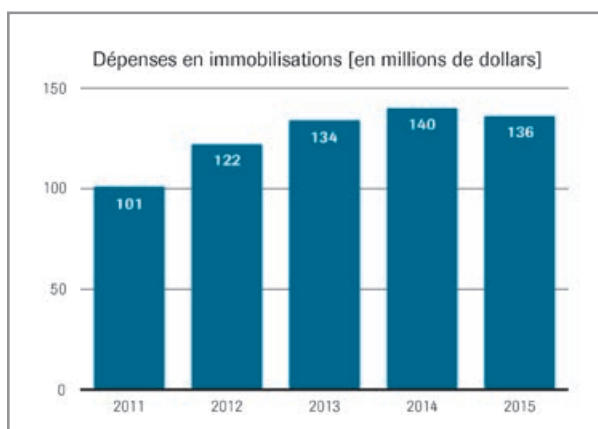


Hydro Ottawa a continué de très bien faire en 2015 dans le secteur de la production d'énergie renouvelable, qui a atteint le niveau record de 337 GWh, soit assez d'électricité pour alimenter 38 000 habitations pendant un an. En outre, l'entreprise a enregistré des produits de 25,6 millions de dollars grâce à ses six centrales au fil de l'eau des chutes de la Chaudière, à ses dix centrales au fil de l'eau acquises vers la fin de 2015 dans l'est de l'Ontario et le nord de l'État de New York et à ses centrales aux gaz d'enfouissement de la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et de la décharge Lafèche, à Moose Creek, en Ontario.

Nous avons continué d'investir massivement dans notre infrastructure

En 2015, Hydro Ottawa a investi 136 millions de dollars dans son réseau de distribution d'électricité et ses actifs de production, dans le cadre de son plan consistant à faire des investissements massifs pour maintenir, voire renforcer la fiabilité et faire face au problème de l'infrastructure vieillissante et à la croissance du réseau.

L'approbation de la demande d'Hydro Ottawa pour les tarifs de distribution de 2016 à 2020 assure un financement stable et prévisible pour continuer de faire les investissements nécessaires dans notre réseau de distribution d'électricité au cours des cinq prochaines années. Nous prévoyons d'investir au cours de cette période 535 millions de dollars pour remplacer l'infrastructure vieillissante et améliorer la fiabilité du service offert à nos clients..



Programme d'immobilisations : 136 M\$



Un montant de 4,7 millions de dollars a été investi dans la viabilité des actifs de production, notamment dans l'agrandissement du système de captage de gaz à la décharge Lafèche de Moose Creek, en Ontario.

Production d'énergie renouvelable en 2015 : 337 GWh



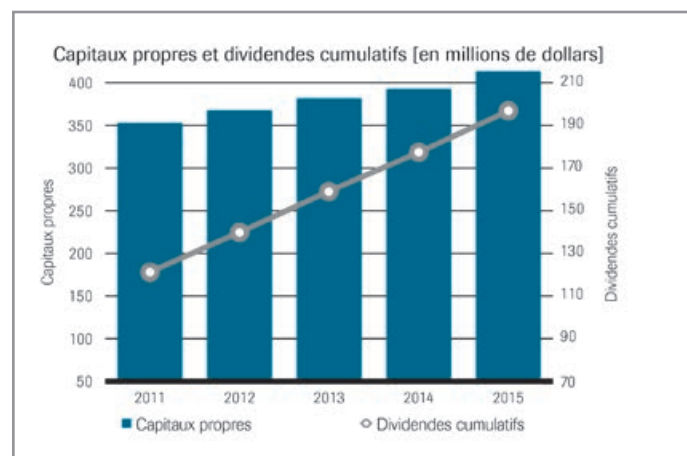
Le projet de conversion de tension du poste Woodroffe a été achevé en 2015. Ce projet triennal de 19 millions de dollars, le plus vaste d'Hydro Ottawa dans le domaine, a permis de remplacer 815 poteaux et 200 transformateurs.

La valeur pour l'actionnaire a augmenté de 10 %

En 2015, avec un rendement des capitaux propres de 8,1 %, Hydro Ottawa a continué de fournir une excellente valeur à son actionnaire. La valeur totale pour l'actionnaire – qui comprend les dividendes versés et les résultats non distribués – a augmenté de 10 % au cours de l'année.

Depuis 2005, Hydro Ottawa a versé à la Ville d'Ottawa des dividendes totalisant 196,8 millions de dollars, dont 19,4 millions découlant du résultat net de 2015. Il s'agit du montant de dividendes le plus élevé versé à la Ville d'Ottawa découlant du résultat net annuel d'Hydro Ottawa.

Grâce à son excellent rendement de 2012 à 2015, Hydro Ottawa a déjà versé à l'actionnaire des dividendes de 75,5 millions de dollars sur les 90 millions prévus sur cinq ans dans l'*Orientation stratégique 2012-2016*.



Dividendes versés à la Ville d'Ottawa : 19,4 M\$ montant le plus élevé à ce jour

Notre entreprise a connu une forte croissance

Pour mieux répondre aux attentes et aux besoins changeants des clients et assurer sa viabilité financière à long terme, Hydro Ottawa a continué de tirer parti des possibilités de croissance. En 2015, elle a accru de 30,9 MW sa capacité de production en faisant l'acquisition de dix centrales au fil de l'eau dans l'est de l'Ontario et le nord de l'État de New York et a entrepris la construction d'une centrale de 29 MW aux chutes de la Chaudière après avoir conclu avec la province de l'Ontario un contrat d'approvisionnement en électricité à long terme lui permettant d'aller de l'avant avec le projet. Les travaux d'agrandissement aux chutes de la Chaudière devraient se terminer à l'été 2017.



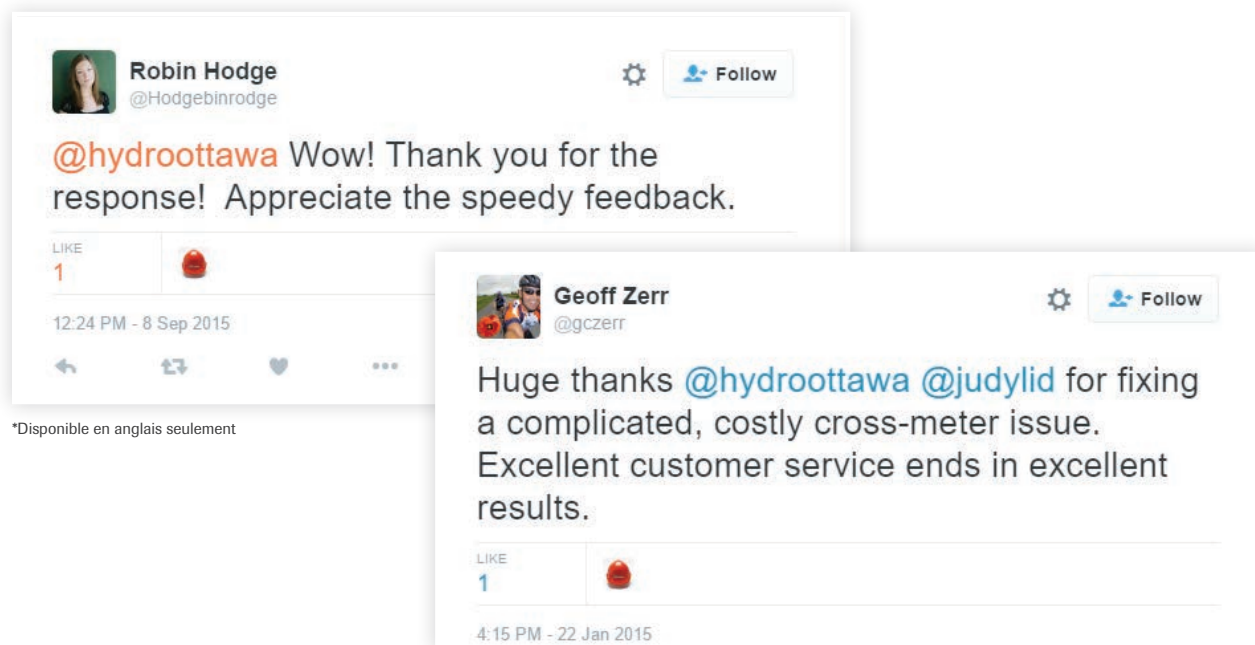
Installation de panneaux solaires sur le toit du Centre récréatif Jim-Durrell

Nous nous sommes également associés avec la Ville d'Ottawa pour remplacer 58 000 lampadaires par des dispositifs d'éclairage DEL et assurer les services d'entretien connexes pendant une période initiale de six ans. Lorsque les travaux de conversion seront terminés en 2020, la Ville d'Ottawa devrait économiser environ 4 millions de dollars par an. L'aménagement d'installations solaires sur le toit de huit bâtiments municipaux a également débuté l'an dernier. Lorsque les travaux seront terminés au milieu de 2016, ces installations devraient produire 3 226 MWh/an, soit assez d'électricité pour alimenter 336 habitations par an.

Valeur pour la clientèle

Objectif stratégique : Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant à prix compétitif des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins.

L'essence même de la stratégie commerciale d'Hydro Ottawa consiste à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. En premier lieu, il faut comprendre ce qui est important pour nos clients dans un secteur énergétique en pleine évolution. En plus de poursuivre nos objectifs traditionnels consistant à offrir une alimentation en électricité fiable tout en maintenant nos tarifs aussi bas que possible, nous nous efforçons de créer une expérience client plus facile et conviviale et d'offrir toute une gamme de services pour aider nos clients à gérer leur consommation d'énergie et leur facture d'électricité. Nous sommes déterminés à communiquer avec nos clients au moment et dans le contexte qui leur conviennent – par téléphone, en ligne ou quand ils sont en déplacement – en mettant à leur disposition des services mobiles et en adoptant des pratiques exemplaires pour assurer notre présence dans les médias sociaux. Et nous augmentons constamment la quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables locales non polluantes. Les possibilités d'améliorer et d'accroître la valeur pour la clientèle sont plus grandes que jamais auparavant et nous sommes déterminés à en tirer le maximum.



*Disponible en anglais seulement

Taux de satisfaction de la clientèle : 87 %

D'après les commentaires reçus de nos clients, nous allons dans la bonne direction. Le taux de satisfaction de la clientèle est passé de 83 % en 2014 à 87 % en 2015 et il demeure supérieur à celui enregistré par la majorité des entreprises comparables. Bien entendu, nous ne nous contentons pas de nous classer au-dessus de la moyenne. Nous voulons être une entreprise de premier plan au sein de l'industrie pour le service offert à nos clients et nous avons élaboré à cette fin une feuille de route corporative pour le cheminement de l'expérience client afin de nous aider à y parvenir.

Nous nous sommes efforcés encore davantage d'améliorer l'expérience client

Pour offrir une expérience client hors du commun, il faut notamment communiquer avec les clients à l'endroit où ils souhaitent faire des affaires. De plus en plus, cela signifie quand ils sont en ligne ou en déplacement, en leur offrant des fonctions libre-service et des outils mobiles. En 2015, Hydro Ottawa a continué de développer et de promouvoir des fonctions libre-service à l'intention des clients. À la fin de l'année, plus de 136 000 clients de l'entreprise [42,2 %] étaient inscrits à MonLienHydro, près de 103 000 [31,5 %] avaient adhéré à la facturation en ligne et plus de 48 700 [15 %] avaient opté pour un mode de paiement préautorisé.



**PETIT CHANGEMENT.
GROSSE DIFFÉRENCE.**

Inscrivez-vous à la facturation en ligne d'ici le 31 décembre et nous ferons un don de 5 \$ au Fonds Max Keeping pour les enfants au CHEO.

DITES ADIEU AU PAPIER MAINTENANT
hydroottawa.com • 613 738-6400

Andy, 6 ans
Patient du CHEO

HYDROOTTAWA

La campagne Dites adieu au papier! d'Hydro Ottawa a connu un succès sans précédent. Elle a permis de recueillir plus de 90 000 \$ pour le Fonds Max Keeping pour les enfants au CHEO. Et nous demeurons en tête des entreprises de notre secteur en Ontario pour l'adoption de la facturation en ligne.



Nous avons également redoublé d'efforts pour communiquer avec nos clients et les autres intervenants sur différentes plateformes de médias sociaux, soit Twitter, Facebook et LinkedIn. Au cours de la dernière année, le nombre de nos abonnés a augmenté de 42 % sur Twitter, de 101 % sur Facebook et de 63 % sur LinkedIn. Cette présence accrue dans les médias sociaux offre une plateforme idéale pour renseigner nos clients sur les options à leur disposition en matière d'énergie, connaître leur opinion en temps réel sur nos services et alimenter le dialogue sur notre avenir énergétique.



Nous avons continué d'aider les gens à gérer et à économiser l'énergie



*Disponible en anglais seulement

L'un des aspects les plus importants de la communication avec les clients consiste à les aider à rester au fait des moyens de gérer leur consommation et leur facture d'électricité. Hydro Ottawa est demeurée un chef de file de la promotion de l'économie d'énergie au sein de notre collectivité en offrant toute une gamme d'outils et de programmes pour aider les résidents et les entreprises à consommer l'électricité de façon efficace et judicieuse. Entre 2002 et 2015, la consommation moyenne des clients résidentiels a été ramenée d'environ 800 à environ 640 kWh par mois à Ottawa, notamment grâce aux efforts déployés par Hydro Ottawa pour promouvoir une culture d'économie d'énergie.



Énergie économisée grâce aux programmes offerts aux clients résidentiels et aux clients commerciaux de toute taille : **plus de 55 GWh** – assez d'électricité pour alimenter 7 100 ménages pendant un an

En 2015, une série de fructueux programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande a pris fin et un nouveau plan assorti d'une nouvelle série de programmes a été lancé avec succès. De 2011 à 2014, les programmes d'Hydro Ottawa dans le domaine ont aidé les clients à économiser 414,9 GWh d'électricité, ce qui équivaut à débrancher du réseau 54 000 habitations. Ces économies ont été vérifiées en 2015. Elles ont donné lieu à des incitatifs financiers de 2,3 millions de dollars, car elles étaient supérieures aux cibles établies par la province pour Hydro Ottawa pour cette période de quatre ans. Les nouveaux programmes s'inscrivant dans le cadre de notre nouveau plan d'économie d'énergie et de gestion de la demande devraient permettre d'économiser 395 GWh supplémentaires entre 2015 et 2020. Au cours de la première année visée par le plan, Hydro Ottawa a réalisé des économies d'énergie d'environ 55 GWh, surpassant ainsi de 10 % la cible établie.

Nous sommes demeurés très présents au sein de la collectivité en donnant des conseils d'économie d'énergie et de l'information sur nos programmes. Notre équipe d'économie d'énergie a participé à plus de 90 activités communautaires en 2015. En outre, au cours de Portes ouvertes Ottawa, plus de 1 100 citoyens ont visité nos installations de production des chutes de la Chaudière et y ont assisté à des présentations sur l'économie d'énergie.



L'équipe d'économie d'énergie et de gestion de la demande d'Hydro Ottawa à Westfest



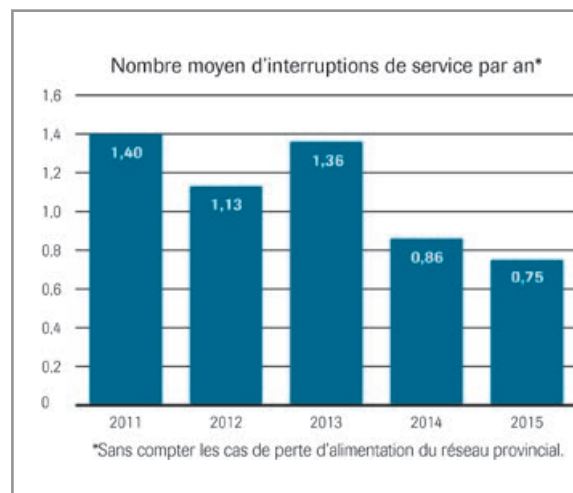
Le maintien d'un approvisionnement en électricité fiable est demeuré notre grande priorité

Après plusieurs années difficiles en raison d'épisodes de mauvais temps et de l'augmentation du taux de défaillance attribuable au vieillissement de l'équipement, la performance d'Hydro Ottawa en matière de fiabilité a continué de s'améliorer en 2015.

Investissement dans le réseau de distribution pour améliorer la fiabilité, remplacer l'infrastructure vieillissante et soutenir la croissance : **107,9 M\$**



En 2015, les clients ont subi en moyenne moins d'une interruption de service



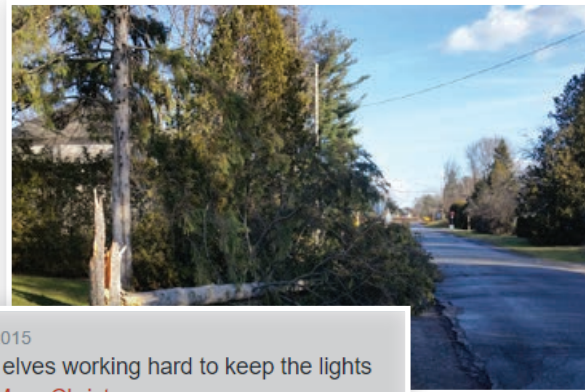
Comme la plupart des compagnies d'électricité ontariennes, Hydro Ottawa doit accélérer le rythme de remplacement de son réseau de distribution vieillissant. Pour continuer d'offrir un service de qualité, nous nous étions engagés à faire des investissements majeurs, soit plus d'un demi-milliard de dollars au cours de la période couverte par l'*Orientation stratégique 2012-2016*, de manière à réduire le nombre d'interruptions de service dues à des équipements défectueux.

Notre investissement global dans les projets de gestion des actifs s'est chiffré à 107,9 millions de dollars en 2015. Il visait principalement à améliorer le service dans les secteurs présentant des problèmes de fiabilité chroniques, à augmenter la capacité des postes, à déplacer des équipements, à agrandir le réseau et à offrir un service intercalaire à des clients commerciaux.

Parmi les jalons importants franchis en 2015, mentionnons l'ajout d'un deuxième transformateur aux postes Casselman et Leitrim, de deux nouveaux transformateurs et d'un système de commande aux postes Startup et Borden Farms ainsi que de vastes travaux visant à remplacer l'infrastructure vieillissante sur l'ensemble du territoire que nous desservons, notamment le remplacement de poteaux, de câbles souterrains, de transformateurs et de commutateurs, et le prolongement de lignes.

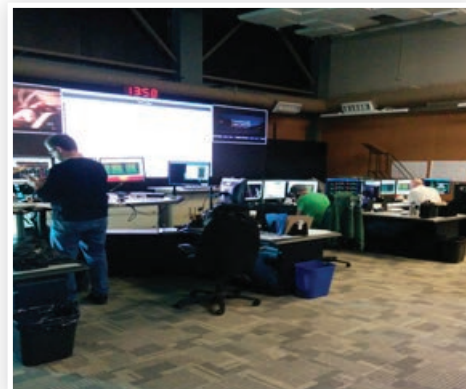
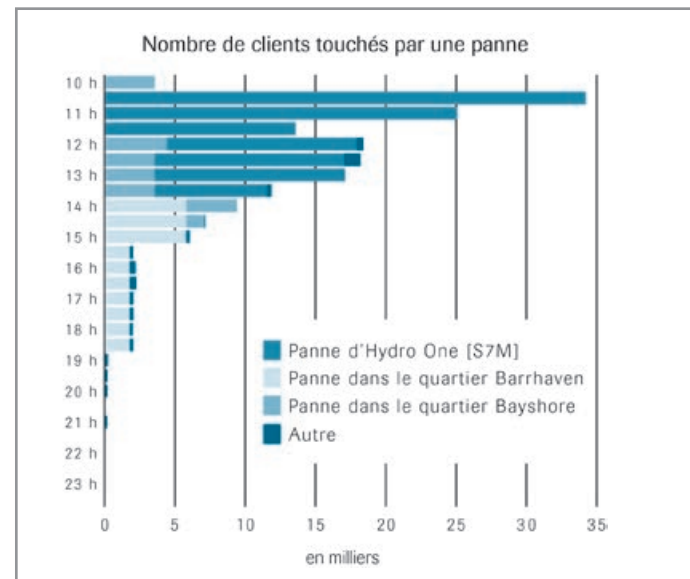


Nos équipes étaient prêtes à intervenir rapidement en cas de panne



*Disponible en anglais seulement

La veille de Noël 2015, une série de pannes a touché plus de 42 000 clients d'Hydro Ottawa dans le secteur Ouest et des régions rurales d'Ottawa, y compris plusieurs zones commerciales. Des interruptions sur le réseau de transport d'Hydro One étaient à l'origine des deux plus grosses pannes, mais des rafales de vents de plus de 80 km/h ont causé plusieurs petites pannes sur l'ensemble de notre territoire. Des arbres, des branches et d'autres objets ont été projetés sur des lignes aériennes. Hydro Ottawa a amorcé des procédures d'intervention d'urgence et déployé immédiatement ses équipes. Dès le début de la soirée, 99 % des clients touchés avaient été rebranchés. Nous prenons très au sérieux notre tâche consistant à assurer une alimentation en électricité fiable et nos équipes sont toujours prêtes à intervenir à toute heure du jour ou de la nuit, beau temps mauvais temps.



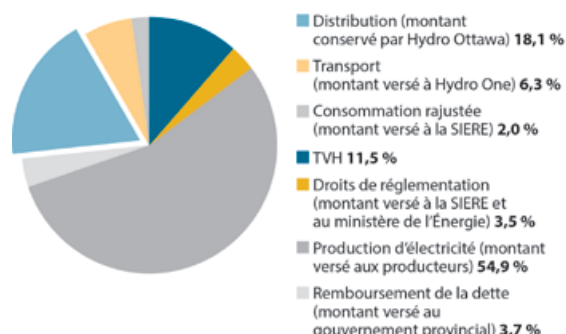
Les tarifs de distribution sont demeurés stables

Les tarifs de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa sont établis à l'issue d'audiences publiques tenues par la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO], organisme provincial de réglementation des industries provinciales de l'électricité et du gaz naturel et dont l'orientation stratégique est dictée par le gouvernement de l'Ontario. La CEO approuve les tarifs qui s'appliquent à la distribution de l'électricité par les entreprises de services publics comme Hydro Ottawa en s'attachant à défendre les intérêts des consommateurs relativement aux prix, tout en s'assurant que les entreprises fournissent des services d'électricité adéquats, sûrs et fiables.

En 2015, les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa représentaient 18,1 % de la facture d'électricité des clients. Les 81,9 % restants consistaient en des frais qu'Hydro Ottawa a prélevés et transférés aux autres intervenants sans majoration, notamment le coût de l'électricité proprement dite.

Les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa lui assurent des produits suffisants pour maintenir la fiabilité de son réseau de distribution d'électricité et fournir des services de qualité supérieure.

Répartition de la facture mensuelle du client résidentiel type, tarification selon la période de consommation
1^{er} novembre 2015 (consommation moyenne de 645 kWh)



**Avant de demander
une hausse tarifaire,
nous aimerions
connaître votre opinion.**

> HYDRO OTTAWA

va bientôt demander à la Commission de l'énergie de l'Ontario une hausse tarifaire pour répondre au besoin pressant de remplacer et de moderniser ses équipements dans le but de maintenir la qualité de son service dans les résidences et commerces d'Ottawa. Dans le cadre de cette demande, nous effectuons un sondage auprès de nos consommateurs. Faites connaître votre opinion et apprenez-en davantage en participant à notre sondage en ligne.

**PARTICIPEZ
AU SONDAGE,
COUREZ LA
CHANCE
DE GAGNER
1 DES 3
TABLETTES
EN JEU!**

hydroottawa.com/sondage

La facture globale des clients a augmenté en 2015, mais la hausse approuvée des tarifs de distribution en vigueur le 1^{er} janvier 2015, soit la portion qui revient à Hydro Ottawa, était de 1,3 %.

Hydro Ottawa a aussi déposé l'an dernier une demande portant sur les tarifs de distribution de 2016 à 2020. Dans le cadre de notre demande tarifaire, nous avons pris en compte les résultats des discussions de groupe de clients et ceux des sondages en ligne et par téléphone sur la fiabilité du réseau de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa ainsi que les dépenses prévues au cours des cinq prochaines années. À l'issue d'un processus d'audiences ouvert et transparent auquel le public pouvait participer, la CEO a rendu ses décisions le 22 décembre 2015 et le 25 février 2016. Les tarifs de distribution approuvés pour la portion de la facture relevant d'Hydro Ottawa assurent un financement stable et prévisible pour continuer d'investir les montants nécessaires dans notre réseau de distribution d'électricité au cours des cinq prochaines années. Nous prévoyons d'investir 535 millions de dollars pendant cette période pour remplacer l'infrastructure vieillissante et améliorer la fiabilité de l'alimentation en électricité de nos clients.

Efficacité organisationnelle

Objectif stratégique : Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en instaurant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

La réalisation de nos objectifs concernant la valeur pour la clientèle et l'actionnaire repose sur un effectif performant et une exploitation efficiente et efficace. À Hydro Ottawa, nous nous efforçons d'obtenir un excellent rendement dans tous les aspects de nos activités.

Le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire demeure une grande priorité

Le maintien d'un milieu de travail privilégiant la santé et la sécurité constitue un engagement fondamental d'Hydro Ottawa envers ses employés. En 2015, Hydro Ottawa a continué de mettre en œuvre les piliers de son système de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale. Mentionnons notamment une éducation et une formation poussées sur les méthodes de travail sécuritaires, la surveillance sur le terrain par des superviseurs et des spécialistes de la sécurité, la vérification des programmes en vertu d'une vérification interne et externe, la gestion des entrepreneurs ainsi que l'examen et l'amélioration des politiques et des programmes.

Nous avons donné en 2015 plus de 22 heures de formation par employé sur les méthodes de travail sécuritaires. Pour leur part, les gens de métier occupant un emploi à risque élevé ont reçu en moyenne 39 heures de formation par employé.



Notre système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale conserve encore une fois sa certification aux normes internationales reconnues OHSAS 18001 et ISO 14001. Et l'Association canadienne de l'électricité nous a décerné le Prix d'excellence du vice-président pour la sécurité dans la catégorie Production pour notre performance au chapitre de la prévention des blessures, qui nous a permis de nous classer dans le quartile supérieur des compagnies d'électricité membres de taille similaire.



Sur **1,222 million d'heures** travaillées par les employés en 2015, seulement **328 heures** ont été perdues en raison de blessures professionnelles.

Nous avons continué à faire en sorte de pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé

Plus de 40 % de notre effectif devrait prendre sa retraite au cours des dix prochaines années. Plus de la moitié font partie des gens de métier et du personnel technique. Cette situation est similaire à celle que l'on observe dans bien d'autres entreprises de notre secteur. Nous avons adopté à cet égard une approche proactive à plusieurs volets. Nous poursuivons nos activités de planification et de préparation de la relève des dirigeants et de maintien de notre capacité au chapitre des métiers spécialisés et des compétences techniques pour nous assurer de pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé au cours des cinq à dix prochaines années.

- Nous avons commencé à mettre en œuvre les stratégies élaborées à l'issue de la vaste modélisation de l'effectif entreprise en 2014 pour prévoir nos besoins en gens de métier et en personnel technique jusqu'en 2024, notamment pour déterminer la meilleure combinaison de ressources internes, d'heures supplémentaires et de services contractuels.
- Nous avons continué d'investir massivement afin d'outiller notre effectif pour favoriser son succès et sa progression grâce à nos programmes de perfectionnement et de gestion du rendement.
- Nous avons poursuivi le déploiement de notre plan de diversité de 2014 à 2016 et mis en œuvre plusieurs initiatives s'adressant aux groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi.
- Nous avons continué d'accroître la portée de nos cinq programmes d'apprentissage [épaisseurs de câbles, techniciens de compteurs, techniciens en entretien de lignes électriques, électriciens de centrales ou de postes et opérateurs de système] – nous avons embauché six nouveaux apprentis en 2015, ce qui porte leur nombre à 42, soit 24 % de nos gens de métier.
- Nous avons collaboré avec le Collège Algonquin pour améliorer l'harmonisation du programme de formation menant au diplôme de monteur de lignes électriques, l'actualiser et y ajouter un programme d'entraînement physique. Vingt-cinq [25] étudiants ont obtenu leur diplôme en 2015 et nous en avons embauché six, ce qui porte à 16 le nombre de finissants embauchés par Hydro Ottawa.
- Nos programmes d'emplois d'été et de stages coopératifs pour les étudiants sont demeurés un volet essentiel de nos stratégies de recrutement de travailleurs compétents; nous avons embauché 39 étudiants pour des emplois d'été et 21 pour des stages coopératifs, accroissant ainsi notre effectif de plus de 9 % pour offrir des possibilités à 60 jeunes travailleurs.
- Grâce à notre programme de stages en ingénierie, nous continuons de créer un bassin de travailleurs compétents. Seize [16] stagiaires ont obtenu le titre d'ingénieur jusqu'à maintenant. Depuis le lancement du programme en 2008, le taux de rétention demeure stable à près de 100 %.
- Nos programmes de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés ont continué à jouer un rôle essentiel pour mobiliser les travailleurs et gérer le transfert de connaissances. En 2015, nous avons lancé de vastes séances de planification de la retraite et mis sur pied une association de retraités – 37 % des postes temporaires ou à temps partiel ont été comblés par 13 retraités possédant les compétences nécessaires pour exécuter immédiatement des tâches d'exploitation et de soutien.

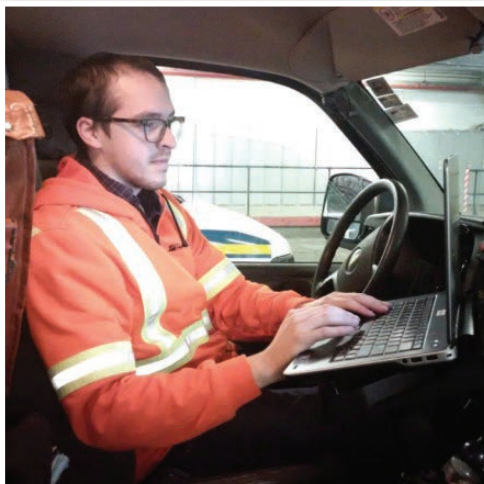


*Disponible en anglais seulement

Et nous avons continué à chercher des façons d'améliorer nos activités

Nous avons mis en œuvre en 2015 de nombreuses améliorations au chapitre de la productivité et des contrôles des coûts qui ont contribué directement au succès de nos programmes d'immobilisations et d'entretien l'an dernier. Nous avons amorcé le lancement d'un outil de gestion des équipes mobiles conçu expressément à l'intention des entreprises de services publics. En plus d'améliorer la productivité des ressources sur le terrain et de réduire le kilométrage et les coûts associés aux heures supplémentaires, cet outil a mis en place une nouvelle technologie d'accès à distance reposant sur une ouverture de session unique pour accroître le temps productif pour nos équipes mobiles sur le terrain.

Nous avons mené à bien notre initiative de projet d'élagage intensif pour améliorer la résistance aux tempêtes. Nous avons notamment enlevé et élagué des branches en hauteur se trouvant à proximité de 2 600 segments de lignes aériennes et remanié notre cycle d'élagage systématique à longueur d'année. En plus de renforcer la sécurité du public, cette initiative ambitieuse a amélioré la fiabilité et la productivité. Notre réseau de distribution aérien est plus résilient et moins vulnérable aux phénomènes météo extrêmes, comme les vents violents, les fortes chutes de neige et la glace. En outre, nous avons réduit de 750 000 \$ notre budget de gestion de la végétation.



Nous avons aussi piloté une technologie novatrice qui réduit le temps et les ressources nécessaires pour installer nos poteaux électriques. Cette méthode améliore la sécurité des employés et s'adapte facilement à l'équipement hors route.



Nous avons aussi progressé dans la mise en œuvre de notre Plan de rationalisation des installations. Ce plan prévoit la vente d'installations approchant de la fin de leur vie utile qui nécessiteraient des investissements en immobilisations majeurs au cours des prochaines années. Il prévoit aussi la construction de deux installations intégrées aux extrémités Est et Sud de la ville, plus précisément sur deux propriétés acquises en 2013, soit l'une près du chemin Hunt Club et de l'autoroute 417 et l'autre près du chemin Fallowfield et de l'autoroute 416. En 2015, les travaux visant à assurer le succès de l'approvisionnement, de la conception et de la construction ont progressé. Lorsqu'il aura été pleinement mis en œuvre, le plan devrait permettre d'économiser 3 millions de dollars par an grâce à une réduction des coûts et à une amélioration de la productivité. Il aidera aussi à améliorer le service, grâce à des installations situées à des endroits plus stratégiques et mieux équipées, et à réduire l'empreinte écologique de nos activités.

Mission sociale

Objectif stratégique : Nous contribuerons au bien-être de la collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise socialement responsable et engagée.

À Hydro Ottawa, nous nous efforçons de contribuer à l'obtention de résultats concrets au sein et à l'extérieur de notre collectivité.

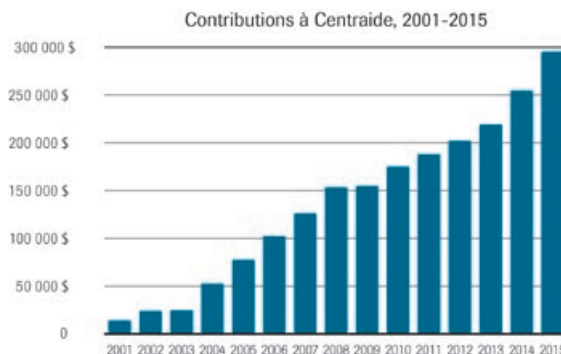
Nous avons continué d'investir dans notre collectivité

Ce n'est pas d'hier que notre entreprise contribue à la qualité de vie dans notre collectivité et nous en sommes fiers. Mentionnons notamment nos campagnes de charité au bénéfice de Centraide qui ont permis de recueillir plus de 2 millions de dollars depuis la création de l'entreprise il y a 15 ans, nos présentations sur la sécurité électrique et l'économie d'énergie, qui ont permis de sensibiliser plus de 200 000 enfants et jeunes, les efforts soutenus que nous déployons pour atténuer les répercussions des coûts de l'énergie pour les personnes dans le besoin et les activités bénévoles de nos employés dont ont bénéficié de nombreuses initiatives communautaires.

Nous avons poursuivi ces efforts en 2015. Notre campagne de charité au bénéfice de Centraide a permis de recueillir un montant record de 295 360 \$, si bien que nous avons pu accorder par l'intermédiaire de notre Fonds pour un avenir brillant une aide financière totalisant près de 145 000 \$. Ce fonds est financé au moyen de la contribution de l'entreprise, qui égale les dons des employés à Centraide. Il aide des organismes de première ligne au service des gens qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir à réaliser de petits projets d'immobilisations pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations. Depuis sa création en 2009, le Fonds pour un avenir brillant a versé plus de 890 000 \$ à l'appui de 62 projets d'amélioration de l'efficacité énergétique. En 2015, le magazine *Workforce* lui a décerné le prix Optimas argent dans la catégorie Mission sociale.

Hydro Ottawa a également participé au Programme d'aide aux impayés d'énergie, programme provincial d'aide financière d'urgence offert toute l'année. En 2015, plus de 208 000 \$ ont été versés à 308 ménages à faible revenu pour les aider à acquitter leur facture d'électricité. De plus, 1 297 ménages ont obtenu l'aide du Programme des services à domicile, qui offre gratuitement une vérification énergétique, l'installation par des professionnels d'appareils ou de dispositifs énergétiques ainsi que des conseils sur les mesures de réduction de la consommation d'énergie.

Nous avons renouvelé encore une fois notre partenariat avec Christie Lake Kids [CLK] et commandité le Centre de leadership pour les jeunes axé sur un mode de vie durable Hydro Ottawa. Ce centre offre aux enfants et adolescents des milieux défavorisés une occasion unique de se familiariser avec plusieurs sources d'énergie de remplacement tout en acquérant des compétences en leadership. Nous avons aussi commandité la Coupe Hydro Ottawa du Programme STAR de CLK et financé quelques autres initiatives de partenariat communautaire fort utiles, notamment le festival Glowfair, le gala de charité Lumière rouge de Brookstreet, l'Ottawa Food Truck Rally, les Portes ouvertes : Énergie durable, le Défilé pour venir en aide au père Noël et les Petits-déjeuners du maire, pour ne nommer que ceux-là.



Grâce aux dons des employés et à une contribution équivalente d'Hydro Ottawa, nous avons recueilli 295 360 \$ pour Centraide Ottawa.



Plus de **1 200 élèves** issus de 49 classes de 41 écoles ont participé à notre concours Des idées brillantes. L'école publique communautaire Devonshire et l'école catholique St. Anthony ont reçu 1 000 \$ chacune pour financer l'achat de matériel pédagogique. Cinq autres classes ont reçu un dîner pizza pour leur groupe.



Les 6 et 7 juin 2015, à l'occasion des journées Portes ouvertes Ottawa, **1 104 personnes** ont visité une installation patrimoniale d'Hydro Ottawa, soit la centrale n° 2 aux chutes de la Chaudière.



Nous avons sensibilisé **20 964 élèves** des écoles élémentaires à la sécurité électrique et à l'économie d'énergie en donnant 114 présentations dans 50 écoles élémentaires et deux camps d'été. Nous avons aussi donné d'autres présentations sur l'économie d'énergie à 1 055 élèves de 5^e année dans 21 écoles de la région d'Ottawa.



Grâce aux bénévoles d'Hydro Ottawa, plus de **1 000 enfants et adultes** ayant des besoins spéciaux ont bénéficié d'un accès exclusif à la Foire de la capitale lors de la journée spéciale qui leur était consacrée.

Nous avons prêché par l'exemple en gérant nos propres répercussions environnementales

Hydro Ottawa contribue déjà grandement à la viabilité environnementale en produisant de l'énergie renouvelable et en faisant activement la promotion de l'économie d'énergie. Mais il est tout aussi important de réduire continuellement les répercussions environnementales de nos propres activités, notamment en utilisant des technologies vertes et en privilégiant les activités et les pratiques qui permettent d'économiser les ressources. Nous déployons de plus en plus d'efforts dans le domaine et nous avons continué en 2015 de prêcher par l'exemple en gérant avec soin les répercussions environnementales de nos propres activités.



Nous avons ajouté à notre parc automobile huit véhicules polycarburant et un à batterie et avons converti un engin élévateur au diesel biodégradable Biopure. Notre parc automobile compte maintenant 96 véhicules écologiques, soit 40 %. Par ailleurs, en plus de maintenir un taux élevé de valorisation des déchets non dangereux – plus de 90 % –, nous avons terminé la mise en œuvre de notre système d'information pour la gestion du parc automobile afin de mieux gérer la consommation de carburant et d'optimiser l'efficacité et la performance environnementale de notre parc automobile. Nous avons également réduit l'empreinte écologique de nos imprimantes et nous avons fait appel à des fournisseurs locaux pour 33 % des biens et services que nous avons acquis. Enfin, nous nous sommes associés avec le Centre d'innovation en matière d'énergie MaRS, à Toronto, pour avoir accès à l'expertise et aux connaissances de grandes sociétés, de petites entreprises, des gouvernements, du milieu universitaire et du secteur de la recherche afin d'explorer les possibilités d'innovation et d'apprendre comment Hydro Ottawa peut adapter ses activités et sa stratégie pour l'avenir.

Hydro Ottawa a figuré pour la cinquième année de suite au palmarès des employeurs les plus écolos au Canada parce qu'elle a su intégrer les valeurs environnementales à sa culture d'entreprise.

Taux de valorisation des déchets non dangereux : **plus de 90 %**

Nous nous faisons un devoir d'aider à rétablir le courant chaque fois que c'est nécessaire

En 2015, Hydro Ottawa a adhéré au North Atlantic Mutual Assistance Group [NAMAG], dont les membres ont convenu de se prêter mutuellement assistance pour rétablir le courant au besoin. Les 29 compagnies d'électricité canadiennes et américaines qui font partie de ce groupe desservent environ 36 millions de clients.

Les efforts de rétablissement du courant après le passage de l'ouragan Sandy en 2012, auxquels Hydro Ottawa a participé, ont fait ressortir la nécessité d'un partenariat complet ayant une meilleure cohésion.

Notre participation au NAMAG nous aidera à être bien préparés pour offrir le meilleur service possible à nos propres clients et à notre collectivité.



Et notre performance a été reconnue au même titre que celle d'autres chefs de file

INNOVATION EN RESSOURCES HUMAINES



Pour la 7^e année de suite [2009-2015]



Prix de la meilleure performance en RH pour notre programme Prime Time



Pour la 2^e année de suite [2014-2015] au palmarès des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada

PROGRAMMES DE SÉCURITÉ EXEMPLAIRES



Prix d'excellence du vice-président de l'Association canadienne de l'électricité pour la sécurité



Prix du président pour 250 000 et 500 000 heures-personnes sans nouvelle blessure ayant entraîné un arrêt de travail



La Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail a remis à Shannon Nicholson, superviseuse du Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail et de l'environnement, le prix Réalisation exceptionnelle de 2015 à l'échelle nationale.

MISSION SOCIALE



Prix de la mission sociale pour le Fonds pour un avenir brillant



Pour la 5^e année de suite [2011-2015]

Discussion et analyse de la direction

Introduction

La section « Discussion et analyse de la direction », qui présente un examen narratif du rendement opérationnel et de la situation financière de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., devrait être consultée en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le 1^{er} janvier 2015, la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. a adopté les Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards – IFRS]. Elle a notamment adopté par anticipation la norme IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* [IFRS 14]. Les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport ont été établis conformément aux IFRS publiées par le Conseil des normes comptables internationales [CNCI]. Tous les montants d'argent sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

Cette section renferme des déclarations de nature prospective concernant entre autres les futurs résultats opérationnels et les plans d'avenir. Ces déclarations reflètent les attentes de la direction à la date de publication du présent rapport. En raison des risques et des incertitudes en jeu, il est possible que le rendement, les réalisations ou les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées ci-après.

Activités d'Hydro Ottawa

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. [« Hydro Ottawa » ou « la Société »] :

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa a été créée par la *Loi de 1998 sur l'électricité* [« Loi sur l'électricité »] de l'Ontario, qui oblige toutes les compagnies d'électricité à se constituer en personne morale. Hydro Ottawa a été constituée le 3 octobre 2000 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Il s'agit d'une société à but lucratif détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa [« l'actionnaire »] et régie par un conseil d'administration indépendant dont les membres sont désignés par l'actionnaire. La distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable et les services connexes constituent les principales activités de la Société. Hydro Ottawa possède et exploite deux filiales :

Hydro Ottawa limitée : À hauteur d'environ 80 % des immobilisations de la Société et 90 % de ses produits, la distribution d'électricité représente son activité de base et, de loin, sa plus importante. Hydro Ottawa limitée est une société de distribution locale [SDL] d'électricité exerçant des activités à tarifs réglementés qui possède et exploite une infrastructure de distribution dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Première SDL en importance dans l'est de la province et troisième parmi les SDL appartenant à une municipalité en Ontario, elle dessert de façon fiable et sécuritaire quelque 324 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire d'environ 1 100 km². En vertu de son permis de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée est tenue de respecter les cibles établies par la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO] en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Elle reçoit l'électricité du réseau provincial et des producteurs intégrés et l'achemine ensuite sur son réseau de distribution, qui comprend 84 postes de distribution lui appartenant et cinq appartenant à Hydro One, 170 postes de transformation, 2 854 km de câbles souterrains, 2 726 km de lignes aériennes, 35 766 transformateurs de distribution et environ 48 183 poteaux électriques. En 2015, Hydro Ottawa limitée a enregistré un ajout net de 4 314 clients à son réseau de distribution, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente.

Énergie Ottawa inc. [« Énergie Ottawa »] : Énergie Ottawa, qui produit de l'énergie renouvelable et fournit des services de gestion de l'énergie aux clients commerciaux, est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario. Elle produit annuellement 79 mégawatts [MW] d'électricité propre, soit assez d'énergie pour alimenter 62 000 habitations. Son portefeuille d'énergies vertes diversifié comprend six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, au cœur d'Ottawa, ainsi que six autres dans des municipalités voisines de l'Ontario et quatre dans l'État de New York. Énergie Ottawa détient aussi une participation dans deux centrales aux gaz d'enfouissement à la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et à la décharge Lafèche, à Moose Creek, en Ontario. Ces deux centrales convertissent en énergie renouvelable des millions de tonnes de méthane qui aurait été auparavant brûlé à la torche. De plus, une nouvelle centrale souterraine de 29 MW actuellement en construction aux chutes de la Chaudière fera passer de 79 à 99 MW la puissance totale du parc électrique d'Énergie Ottawa. La fin des travaux et la mise en service de cette centrale sont prévues pour le quatrième trimestre de 2017.

Vision et stratégie

NOTRE VISION

Hydro Ottawa aspire à être une entreprise de services publics intégrée de premier plan et de confiance. Cette vision repose sur les objectifs qui ont été fixés pour la Société au moment de sa création – augmenter la valeur pour l'actionnaire, fournir à ses clients des services efficaces et efficaces et accroître ses activités concurrentielles dans les secteurs qui lui permettent de maximiser la valeur de ses actifs actuels et ses compétences de base. L'*Orientation stratégique 2012-2016* d'Hydro Ottawa a pour objet de faire passer l'entreprise « de la performance à l'excellence » en tirant parti de sa position de fournisseur de services de premier plan et de confiance pour devenir l'une des entreprises de services publics intégrées les plus prospères du Canada.

ENTREPRISE DE PREMIER PLAN

Pour demeurer une entreprise de premier plan, Hydro Ottawa doit se classer systématiquement parmi les entreprises les plus performantes de son secteur, dans tous les aspects clés de ses activités, et être reconnue comme un interlocuteur crédible et fiable au sein de l'industrie en aidant à élaborer des réponses stratégiques, réglementaires et opérationnelles aux enjeux décisifs de l'heure. À mesure que l'industrie évolue en fonction des besoins des clients et des changements technologiques et stratégiques, notre objectif consiste à faire en sorte qu'Hydro Ottawa demeure un chef de file dans ce contexte stratégique en pleine évolution et devienne l'une des entreprises de services publics les plus prospères du Canada.

ENTREPRISE DE CONFIANCE

La confiance est essentielle au succès d'Hydro Ottawa; elle repose sur la conviction ferme de ses parties prenantes que nous remplissons notre mission de façon fiable, transparente et responsable. Notre entreprise est profondément enracinée dans notre collectivité – il y a plus de 100 ans que nous fournissons un service essentiel à des ménages et à des entreprises. Elle continue d'être reconnue comme un chef de file dans le secteur des services ainsi qu'en témoignent les nombreuses distinctions reçues pour son innovation, ses programmes de sécurité et de service à la clientèle d'avant-garde, sa responsabilité sociale et son excellence en affaires. Au cours des années à venir, nous continuerons de prouver que nous possédons la vigueur et la capacité nécessaires pour remplir notre mandat et que nous sommes déterminés à exercer nos activités de manière transparente et responsable en ayant à cœur le bien-être de notre collectivité.

ENTREPRISE INTÉGRÉE

Auparavant, les entreprises de services publics les plus prospères étaient intégrées verticalement – elles offraient des services de production, de transport et de distribution d'électricité. Mais on observe maintenant l'émergence d'un nouveau modèle d'intégration fondé sur une chaîne de valeur bien implantée dans le secteur des services publics « proches du client ». Ces entreprises intégrées horizontalement tirent parti de la synergie entre les fonctions des services publics afin de faire bénéficier les clients de gains d'efficacité et de créer de la valeur pour les actionnaires. Quel que soit le service public offert – électricité, eau ou combustible de chauffage, les méthodes de distribution se ressemblent. Les ensembles de compétences utilisées pour exploiter des installations de production d'énergie renouvelable et mettre en place une infrastructure électrique peuvent s'appliquer à d'autres types de systèmes, par exemple les systèmes énergétiques communautaires et la production décentralisée. La vision stratégique d'Hydro Ottawa prévoit la concrétisation de synergies et d'économies d'échelle dans des services publics « proches du client » afin de créer de la valeur pour l'actionnaire, de réaliser des économies et d'améliorer le service offert aux clients.

NOTRE STRATÉGIE

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Afin de continuer à connaître du succès dans un environnement en pleine évolution, la Société doit absolument comprendre les besoins et les attentes des clients concernant la qualité du service, l'énergie propre ainsi que l'exercice d'un meilleur contrôle sur les coûts énergétiques et y répondre. La valeur que nous fournissons à la clientèle jusqu'à la saisie des données par le compteur et au-delà dictera tous les aspects clés du rendement – la santé financière et la croissance de l'entreprise, son efficacité et son efficacité opérationnelles ainsi que sa contribution au bien-être de la collectivité. Pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des clients et assurer la viabilité financière à long terme de la Société, nous continuerons de concentrer nos efforts sur une croissance stratégique dans les secteurs où elle excelle. Notre programme de croissance comporte trois volets essentiels :

- réaliser des économies d'échelle en étendant nos activités de distribution d'électricité au-delà du territoire actuellement desservi et tirer parti de nos systèmes de base pour soutenir d'autres services publics;
- augmenter l'offre d'électricité propre pour les clients et les bénéfices pour notre actionnaire en produisant davantage d'énergie renouvelable;
- offrir des solutions novatrices aux clients résidentiels et commerciaux qui ont à cœur l'économie d'énergie en renforçant notre expertise en matière de gestion de l'énergie.

Notre stratégie est articulée autour des quatre principaux aspects du rendement auxquels nous devons notre succès à ce jour et qui continueront de guider nos activités tout au long de la période visée par l'orientation stratégique actuelle. Hydro Ottawa les considère comme ses quatre secteurs d'intervention clés, parmi lesquels la valeur pour la clientèle revêt une importance capitale :

- Valeur pour la clientèle : nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée.
- Santé financière : nous favoriserons une croissance durable de notre entreprise et de nos bénéfices.
- Efficacité organisationnelle : nous atteindrons l'excellence en matière de rendement.
- Mission sociale : nous contribuerons au bien-être de la collectivité.

Aperçu de l'industrie

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION LOCALE

Les SDL de l'Ontario reçoivent l'électricité du réseau de transport haute tension. Après avoir abaissé la tension à 50 000 volts ou moins, elles distribuent cette électricité aux clients : les ménages, les entreprises, les établissements et l'industrie. En vertu d'une condition du permis de distribution que leur délivre l'organisme de réglementation, la Commission de l'énergie de l'Ontario, les SDL proposent aussi à leurs clients des services d'économie d'énergie.

Les SDL ontariennes exercent les fonctions suivantes :

- Planification : Examiner la performance et les tendances, prévoir la croissance de la demande des consommateurs et élaborer les plans d'immobilisations et d'entretien.
- Conception : Respecter les normes et faire preuve de rigueur dans le cadre des projets et des améliorations et mettre en œuvre les plans établis.
- Construction : Exécuter les travaux de construction à partir du concept défini.
- Exploitation : Assurer l'exploitation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Entretien : Gérer les biens matériels.
- Rétablissement : Gérer les interruptions de service et communiquer avec la clientèle.
- Mesure : Mesurer l'électricité consommée par le client.
- Livraison : Faire passer l'électricité du réseau de transport haute tension au réseau de distribution basse tension pour la livrer aux clients.
- Facturation : Obtenir tous les renseignements relatifs à la consommation et envoyer la facture au client.
- Règlement : Faire office d'agent de facturation pour les autres organisations qui participent au réseau d'électricité de l'Ontario.
- Recouvrement : Gérer le recouvrement des paiements.
- Économie d'énergie : Faire la promotion des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande.
- Service à la clientèle : Gérer les relations avec les clients.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le cadre juridique et stratégique dans lequel la Société exerce ses activités est défini principalement par le gouvernement de l'Ontario, qui adopte les lois et règlements régissant le secteur énergétique provincial. Le ministère de l'Énergie veille à la construction ou à l'expansion d'installations de production et de transport d'électricité et d'autres installations reliées à l'énergie en Ontario. De plus, en vertu de la loi, il est responsable de plusieurs organismes, notamment la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [SIERE], qui a fusionné avec l'Office de l'électricité de l'Ontario [OEO] le 1^{er} janvier 2015.

En 1998, depuis que le gouvernement a restructuré l'industrie de l'électricité, les entreprises de services publics fournissent des services et s'occupent de la construction et de l'entretien de l'infrastructure de manière à respecter, voire à surpasser les normes réglementaires, tout en réalisant un rendement réglementé sur le capital investi.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et ses filiales exercent leurs activités sous le régime de la Loi sur l'électricité et de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* [« Loi sur la CEO »]. La Loi sur l'électricité définit la structure de l'industrie de l'électricité ainsi que le rôle et les responsabilités des parties, notamment la SIERE, l'Office de la sécurité des installations électriques [OSIE] et l'Entité responsable des compteurs intelligents [ERCI]. Elle définit également les droits et obligations des distributeurs. Par exemple, les distributeurs ont l'obligation de brancher sur demande tout bâtiment situé le long de leur réseau de distribution et d'assurer un accès non discriminatoire à ce réseau. La Loi sur la CEO confère l'autorité et le pouvoir d'approuver et de fixer tous les tarifs de transport et de distribution d'électricité dans la province. En plus d'approuver ou de fixer tous les tarifs d'Hydro Ottawa limitée, la CEO établit les normes de service et de conduite à respecter conformément à son permis de distribution d'électricité ou pour agir comme détaillant d'électricité.

En qualité de société de distribution d'électricité, Hydro Ottawa limitée exerce des activités réglementées par la CEO et détient pour ce faire un permis délivré par cet organisme. En outre, les activités commerciales de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Énergie Ottawa sont soumises à des restrictions puisqu'elles sont apparentées à une société de distribution appartenant indirectement à une municipalité. Énergie Ottawa et ses sociétés affiliées détiennent aussi un permis de la CEO en qualité de détaillants et de producteurs d'électricité.

La gamme d'activités commerciales autorisées en vertu du permis d'Hydro Ottawa limitée a été élargie en 2009 à la suite de l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* [« Loi sur l'énergie verte »]. Elle peut maintenant posséder et exploiter des installations de production et de stockage d'énergie en respectant certains critères établis. En vertu de la Loi sur l'énergie verte, tous les distributeurs doivent déposer auprès de la CEO un plan visant à favoriser la production d'énergie renouvelable et la mise en place d'un réseau intelligent. Cette loi a aussi modifié le mandat de la CEO, qui doit désormais promouvoir l'économie d'énergie et la gestion de la demande, favoriser la mise en place d'un réseau intelligent et promouvoir la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable ainsi que l'utilisation de l'électricité ainsi produite. Le 12 novembre 2010, le permis de distribution d'Hydro Ottawa limitée a été modifié de manière à refléter l'obligation d'atteindre les cibles établies en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande, qui fait désormais partie de son mandat. La Société a déposé un plan en vertu de la Loi sur l'énergie verte en même temps que sa demande tarifaire de 2012. La Loi sur l'énergie verte impose des échéanciers et des exigences en matière d'information à chaque étape d'un processus établi pour le raccordement des installations dont la production d'électricité sera vendue par l'intermédiaire du réseau de distribution. Un nouveau programme provincial d'économie d'énergie et de gestion de la demande annoncé en décembre 2014 par le ministère de l'Énergie a entraîné des modifications supplémentaires au permis de distribution d'Hydro Ottawa limitée concernant les activités et les cibles dans ces domaines. Ces modifications sont entrées en vigueur le 18 décembre 2014.

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Le marché ontarien de l'électricité est ouvert à la concurrence tant pour le commerce de gros que de détail. Depuis 1999, les distributeurs achètent leur électricité sur le marché de gros supervisé par la SIERE et recouvrent les coûts de l'énergie électrique conformément à la procédure imposée par la CEO. Au niveau de la vente en gros, les producteurs peuvent faire des offres sur le marché de l'électricité ou conclure un contrat avec la SIERE.

Au niveau de la vente au détail, les consommateurs peuvent acheter leur électricité d'un détaillant autorisé en vertu d'un contrat ou d'un distributeur autorisé, comme Hydro Ottawa limitée, dans le cadre d'un service d'approvisionnement standard [SAS]. Selon le principe du SAS, l'électricité est fournie aux clients sur la base des coûts transférés de sorte que les produits tirés de la vente reflètent son coût. Le SAS fourni aux clients résidentiels et aux petits clients commerciaux est facturé selon une grille tarifaire réglementée [tarification par paliers] ou une structure tarifaire en fonction de l'heure de consommation. La CEO fixe les tarifs d'électricité pour la province deux fois par an, soit en mai et en novembre, en s'appuyant sur les coûts de production prévus.

La CEO comptabilise dans un compte d'écart le montant correspondant à la différence entre les coûts prévus et les coûts réels jusqu'à ce que les tarifs futurs réglementés permettent de remettre le solde à zéro. Pour les autres clients, le tarif est déterminé en fonction du prix sur le marché au comptant provincial ou selon les modalités d'un contrat de vente au détail.

Que les clients aient conclu un contrat avec un détaillant ou qu'ils soient approvisionnés selon la formule du SAS, il incombe à Hydro Ottawa limitée de fournir l'électricité par l'intermédiaire de son réseau de distribution à tous les clients se trouvant sur le territoire visé par son permis.

ÉTABLISSEMENT DES TARIFS DE DISTRIBUTION

Les sociétés de distribution d'électricité ontariennes, comme Hydro Ottawa limitée, recouvrent leurs coûts auprès des clients grâce aux tarifs de distribution prenant en compte les coûts associés aux activités suivantes :

- la conception, la construction et l'entretien de l'infrastructure de distribution, notamment les lignes aériennes, les câbles souterrains, les poteaux électriques ainsi que les postes de distribution et les postes de transformation locaux;
- l'exploitation des réseaux de distribution locaux, y compris les compteurs intelligents;
- le service à la clientèle et les interventions d'urgence.

Avant de pouvoir modifier leurs tarifs, les SDL doivent soumettre une demande tarifaire à l'approbation de la CEO, qui suit un processus pluriannuel pour fixer les tarifs de distribution d'électricité. Ce processus a pour objet d'encourager les sociétés de distribution à maximiser leur efficacité, tout en générant les produits voulus pour assurer la fiabilité de l'approvisionnement des consommateurs.

Avec l'introduction du nouveau cadre stratégique pour la réglementation de l'industrie ontarienne de l'électricité, intitulé *Renouvellement du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario*, les SDL ont pu choisir en 2015 parmi trois modèles d'établissement des tarifs et il en ira de même pour les années à venir :

- méthode d'établissement des tarifs incitative de quatrième génération [qui convient à la plupart des distributeurs];
- méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée [qui convient aux distributeurs dont les besoins en capital sont élevés ou très variables];
- méthode indiciaire d'établissement des tarifs incitative annuelle [qui convient aux distributeurs dont les besoins en capital supplémentaire sont limités].

D'après la CEO, ces modèles offriront des options appropriées aux distributeurs ayant des besoins en capital différents et régleront les problèmes soulevés par les distributeurs concernant le recouvrement des dépenses en immobilisations, tout en leur permettant de concentrer davantage leurs efforts sur la valeur pour la clientèle et le service. Les tarifs d'Hydro Ottawa pour 2014 et 2015 ont été établis au moyen de la méthode d'établissement des tarifs incitative de quatrième génération. Selon cette méthode, les tarifs de l'entreprise ont été ajustés de 1,4 et 1,3 % respectivement le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2015.

En raison des besoins en capital élevés pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2020, Hydro Ottawa a présenté à la CEO en avril 2015 une demande tarifaire en vertu de la méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée pour les années visées. La CEO a tenu un processus d'audience ouvert et transparent. En outre, au cours de l'élaboration de la demande tarifaire pour la période allant de 2016 à 2020, Hydro Ottawa a invité le public à formuler des commentaires sur la demande présentée et a tenu une séance de présentation publique. La CEO a rendu sa décision à l'égard de la demande tarifaire le 22 décembre 2015 et à l'égard des tarifs d'utilisation des poteaux d'électricité le 25 février 2016. Ces décisions se sont traduites par une augmentation tarifaire de 2,7 % en 2016 pour le client résidentiel moyen d'Hydro Ottawa.

Conformément aux directives de la CEO, Hydro Ottawa fera graduellement passer ses clients résidentiels à des frais de distribution entièrement fixes d'ici 2020. Les frais de distribution représentent les revenus retenus par Hydro Ottawa, soit moins de 20 % de la facture d'électricité totale. À l'heure actuelle, la consommation des clients résidentiels se chiffre à 640 kWh par mois en moyenne. Dans les publications sur les changements tarifaires, la CEO utilise une valeur plus élevée pour la consommation moyenne des clients résidentiels, soit 800 kWh par mois. C'est pourquoi les valeurs indiquées par la CEO dans ses publications concernant les effets des modifications tarifaires peuvent différer de l'expérience réelle du client résidentiel type d'Hydro Ottawa.

Les coûts et les tarifs varient d'un distributeur à l'autre en fonction de facteurs tels que l'âge et l'état des équipements, les caractéristiques géographiques et la distance ainsi que la densité et la croissance démographiques. Les différences de coût entre les sociétés de distribution peuvent aussi être attribuables à la proportion relative de clients résidentiels, commerciaux et industriels. La facture d'électricité comprend les frais liés à l'électricité proprement dite, aux services sur le marché de gros, aux services de transport et de distribution, au remboursement de la dette et à la taxe de vente harmonisée. Mis à part les produits tirés des services de distribution, les produits associés à tous ces frais sont perçus auprès des clients sur la base des coûts transférés. Les écarts entre les coûts et les produits prélevés sont considérés comme des soldes créditeurs ou débiteurs de comptes de report réglementaires qui seront remis à zéro au moyen d'avenants tarifaires [crédit ou débit temporaire appliqué au montant total de la facture du client avant taxes] au cours d'une période ultérieure. La SDL conserve uniquement les produits tirés des services de distribution, qui ne représentent qu'environ 20 % de la facture d'électricité. Les tarifs de distribution, approuvés par la CEO, comprennent des frais fixes et des frais variables déterminés selon la consommation d'électricité ou la demande de pointe. Chaque année, la CEO compare les coûts d'exploitation par client de tous les distributeurs d'électricité de la province. Selon l'*Annuaire des producteurs d'électricité 2014*, publié en août 2015, Hydro Ottawa s'est classée à ce titre au 22^e rang sur 72 distributeurs.

Certains résultats financiers consolidés

Les résultats financiers consolidés de la Société présentés ci-après doivent être consultés en parallèle avec les états financiers audités pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014.

PASSAGE AUX IFRS

Les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont les premiers états financiers annuels de la Société et de ses filiales établis conformément aux Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards – IFRS]. Auparavant, les états financiers de la Société étaient établis conformément à la partie V du *Manuel des comptes professionnels agréés du Canada* pour les entités ayant une obligation d'information du public [« Principes comptables généralement reconnus du Canada prébasculément »]. Les Principes comptables généralement reconnus du Canada prébasculément [« PCGR du Canada prébasculément »] et les IFRS comportent de nombreuses similitudes, mais également certaines différences appréciables, qui sont décrites en détail à la note 27 des états financiers consolidés de la Société.

Le passage aux IFRS le 1^{er} janvier 2015 a eu des effets sur les états financiers consolidés de la Société, principalement :

- Au moment du passage aux IFRS, la direction a décidé d'adopter par anticipation IFRS 14. Cette norme temporaire autorise la Société à continuer de comptabiliser les soldes de comptes de report réglementaires dans ses états financiers, mais elle exige un format de présentation donnant au lecteur une meilleure idée de ce que serait le rendement financier de la Société en l'absence de la comptabilité propre aux entreprises exerçant des activités à tarifs réglementés. Si la Société avait choisi de ne pas adopter par anticipation IFRS 14 au moment du passage aux IFRS, une décomptabilisation d'une partie, voire de la totalité, de ses soldes de report réglementaires aurait entraîné une volatilité considérable du bénéfice consolidé de la Société au cours des années précédentes, de l'année courante et des années à venir. Avec le format de présentation actuel, la variation des soldes débiteurs et créditeurs réglementaires figurant au bilan consolidé correspond au mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires figurant à l'état des résultats consolidés.
- La direction a conclu qu'elle n'exerce aucun contrôle sur ses coentreprises en vertu des IFRS applicables, alors que la Société devait les consolider en vertu des PCGR du Canada prébasculément. C'est pourquoi les actifs, les passifs et les résultats des activités de ces coentreprises ne sont plus consolidés avec les comptes de la Société. L'effet sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014 entraîne des diminutions des résultats non distribués de 1,3 et de 1,6 million de dollars respectivement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, on a une diminution du résultat net de 0,3 million.
- Conformément aux IFRS, la Société traite les apports des clients comme des produits différés et les comptabilise à titre de produits sur les durées d'utilité des immobilisations corporelles concernées. Selon les PCGR du Canada prébasculément, elle déduisait ces apports du coût des immobilisations corporelles et les imputait graduellement aux résultats, à titre de compensation de la charge d'amortissement. Ce changement a eu une incidence appréciable sur le bilan consolidé de la Société, mais non sur son résultat net consolidé.

ACQUISITION D'ENTITÉS

Le 23 mars 2015, la Société a conclu avec Fortis Inc. une convention d'achat d'actions portant sur l'acquisition de 100 % de quatre entités qui possèdent et exploitent collectivement dix centrales au fil de l'eau dans le nord-est de l'État de New York et en Ontario pour un prix d'achat au comptant de 77 millions de dollars [62,5 millions de dollars US] et 16 millions respectivement [« l'acquisition d'entités de Fortis »]. La Société a mené à terme le 22 juin 2015 l'acquisition des installations situées dans l'État de New York et le 17 juillet 2015 celle des installations situées en Ontario. Les ajustements de clôture se chiffrent respectivement à 0,8 million de dollars [0,7 million de dollars US] et à 1,3 million, ce qui porte les prix d'achat au comptant respectifs à 77,8 millions de dollars [63,2 millions de dollars US] et à 17,3 millions. L'acquisition permet à la Société d'entrer sur le marché américain et de bénéficier de nouveaux revenus récurrents grâce aux contrats d'approvisionnement en électricité conclus avec Niagara Mohawk Power Corporation et avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. La puissance des quatre centrales situées dans l'État de New York totalise 22,6 MW et celle des six centrales situées en Ontario, 8,3 MW.

ÉTATS DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS [SOMMAIRE]

Par suite de l'adoption des IFRS en 2015 [notamment l'adoption par anticipation d'IFRS 14], plusieurs postes dans les états des résultats consolidés audités de la Société sont sujets à une grande volatilité. Dans l'analyse et l'interprétation des écarts financiers, la direction exclut l'incidence d'IFRS 14 [« pré-IFRS 14 »] sur la présentation pour que les mouvements nets dans les soldes de comptes de report réglementaires continuent de correspondre aux postes auxquels ils se rapportent. D'après la direction, cette façon de procéder permet de représenter avec plus d'exactitude le rendement financier de la Société du fait qu'elle exerce des activités à tarifs réglementés comme le prescrit la CEO. En conséquence, à moins d'indication contraire, l'analyse ci-après est fondée sur l'information financière pré-IFRS 14.

[en milliers de dollars canadiens]	2015	2014	Variation
Produits			
Recouvrement de l'énergie électrique	890 116	793 967	68 479
Distribution de l'énergie électrique	162 037	158 523	2 893
Autres produits	59 921	50 832	9 089
	1 112 074	1 003 322	80 461
Charges			
Achat d'énergie électrique	865 178	808 718	69 321
Coûts d'exploitation	126 138	121 157	4 969
	991 316	929 875	74 290
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement	120 758	73 447	6 171
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	42 632	38 635	3 997
Charges de dépréciation	–	4 023	[4 023]
Charges financières	19 042	17 499	1 543
Produits d'intérêt	[1 056]	[1 422]	366
Quote-part du profit des coentreprises	[509]	[84]	[425]
Charge d'impôt	15 472	10 554	2 480
	62 865	64 377	[1 512]
Résultat avant variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés au résultat	45 177	4 242	2 233
Variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés au résultat, déduction faite de l'impôt	[12 807]	25 895	–
Résultat net	32 370	30 137	2 233

En 2015, le résultat net a augmenté d'environ 2,2 millions de dollars [7 %]. Cette hausse est principalement attribuable à une prime de 2,3 millions fondée sur le rendement des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande touchée au cours de l'année, à une augmentation de 2,9 millions du bénéfice tiré de la distribution d'énergie électrique et de 4,0 millions au titre de la production et des autres produits ainsi qu'à une réduction de 4,0 millions de la perte de valeur se rapportant aux actifs des chutes de la Chaudière en 2014. Ces écarts ont été compensés en partie par la charge de 2,7 millions affectée aux coûts d'acquisition d'entités de Fortis et à une augmentation des charges financières, de l'amortissement et de la charge d'impôt s'élevant respectivement à 1,5, 4,0 et 2,5 millions de dollars.

PRODUITS

Les produits proviennent de la distribution d'électricité, de la production d'énergie renouvelable, des services de gestion de l'énergie, des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande ainsi que d'activités variées. En 2015, les produits d'Hydro Ottawa ont totalisé environ 1,1 milliard de dollars, soit une augmentation de 80,5 millions.

Le coût de l'énergie électrique recouvré auprès des clients en vertu des tarifs établis au niveau provincial représente l'élément le plus important des produits de l'entreprise. Ce coût est un montant transféré, si bien que le risque pour le rendement financier d'Hydro Ottawa est minime. Toutefois, il y a un écart entre le recouvrement et l'achat d'énergie électrique lorsque les montants perçus par Hydro Ottawa limitée auprès des clients, en fonction des tarifs réglementés, ne sont pas synchronisés avec les montants facturés mensuellement par la SIERE à Hydro Ottawa limitée pour l'électricité et les services d'électricité non concurrentiels. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Les produits tirés du recouvrement d'énergie électrique d'Hydro Ottawa limitée ont augmenté de 68,5 millions de dollars, principalement en raison des hausses des tarifs d'électricité et de l'ajustement global compris dans le coût d'achat de l'énergie électrique.

Les produits tirés de la distribution de l'énergie électrique sont comptabilisés en fonction des tarifs de distribution approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO] de manière à permettre le recouvrement des coûts engagés par Hydro Ottawa limitée pour livrer l'électricité aux clients, à savoir les produits de la perception des avenants tarifaires approuvés par la CEO. Les produits tirés de la distribution ont progressé de 2,9 millions de dollars [2 %] par rapport à 2014 grâce à l'augmentation du nombre de clients et à une hausse modeste des tarifs établis selon la méthode d'établissement des tarifs incitative de quatrième génération.

Les produits d'Énergie Ottawa tirée du parc hydraulique ont augmenté de 2,7 millions de dollars par rapport à 2014 malgré le déclassement définitif d'installations de production aux chutes de la Chaudière en septembre 2015 pour entreprendre le projet pluriannuel d'agrandissement sur le site [« agrandissement aux chutes de la Chaudière »]. Cette hausse est attribuable en grande partie aux produits de 1,3 million de dollars découlant de l'acquisition d'entités de Fortis et de la remise en service d'installations de production à la fin de 2014 après la réfection du batardeau du canal Bronson. Les produits d'Hydro Ottawa ont augmenté de 5,1 millions de dollars grâce à ses programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Ce montant comprend une prime de rendement de 2,3 millions touchée au cours de l'année parce que l'entreprise a atteint ses objectifs de rendement au terme du programme d'économie d'énergie et de gestion de la demande de 2011 à 2014. Les produits au titre des activités variées ont augmenté de 1,3 million en raison du prélèvement de montants élevés au titre de travaux à coûts recouvrables.

COÛT D'ACHAT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET COÛTS D'EXPLOITATION

Le coût d'achat de l'énergie électrique représente le coût de l'électricité livrée aux clients sur le territoire du service de distribution d'Hydro Ottawa limitée. Il comprend le coût de l'électricité proprement dite, les frais de service sur le marché de gros, les frais de transport et l'ajustement global prélevé par la SIERE, déduction faite de l'électricité qu'Énergie Ottawa produit et fournit à Hydro Ottawa limitée en tant que producteur intégré sur le territoire desservi par cette dernière. Le coût d'achat de l'énergie électrique a augmenté de 69,3 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des tarifs d'électricité et de l'ajustement global. Cet ajustement prend en compte les écarts entre le prix du marché et les tarifs versés aux producteurs à tarifs réglementés et sous contrat ainsi que les programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Lorsque le prix de l'électricité sur le marché au comptant est inférieur, l'ajustement global est plus élevé pour couvrir les coûts supplémentaires au titre des contrats énergétiques et de toute autre production à tarifs réglementés.

Les coûts d'exploitation pour l'année se sont chiffrés à 125,8 millions de dollars, soit 5,0 millions de plus qu'en 2014, notamment en raison de l'acquisition d'entités de Fortis. En plus des coûts d'exploitation de 1,3 million associés à ces nouvelles activités, la Société a engagé des coûts pour l'acquisition, principalement des frais juridiques et des honoraires d'experts-conseils se chiffrant à environ 2,7 millions. La hausse des coûts associés à l'acquisition a été compensée en partie par d'autres frais d'exploitation et d'administration, notamment par une réduction de 1,7 million des charges en lien avec les créances douteuses. Les coûts des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande ont augmenté de 2,9 millions par rapport à l'année précédente, mais cette hausse a été compensée par une augmentation correspondante des produits.

AMORTISSEMENT

Les charges d'amortissement des immobilisations corporelles d'Hydro Ottawa ont augmenté de 4,0 millions en 2015, principalement en raison de ses investissements soutenus dans l'infrastructure de distribution d'électricité de la Société et de l'acquisition d'entités de Fortis.

QUOTE-PART DU PROFIT DES COENTREPRISES

La quote-part du profit de coentreprises représente la part du résultat net de la Société attribuable à la poursuite de l'exploitation de Moose Creek Energy LP [50,05 %] et de PowerTrail Inc. [60,00 %]. Pour en savoir plus concernant les coentreprises auxquelles participe la Société, voir la note 11 des états financiers consolidés de la Société.

CHARGES FINANCIÈRES ET IMPÔT

Les charges financières pour l'année ont augmenté de 1,5 million de dollars par suite de l'émission en février 2015 de deux nouvelles séries de débentures de premier rang totalisant 375 millions. Les nouvelles débentures [200 millions à 2,6 % sur 10 ans et 175 millions à 3,6 % sur 30 ans] ont remplacé celles de 200 millions à 4,9 % qui sont arrivées à échéance et ont été remboursées le 9 février 2015. Les produits nets de 175 millions tirés des débentures ont financé indirectement l'acquisition d'entités de Fortis et d'autres investissements en cours de la Société dans l'infrastructure.

Les intérêts créditeurs comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie et les billets à recevoir des coentreprises.

Le taux d'imposition effectif de la Société est passé de 25,9 % en 2014 à 32,3 % en 2015 en raison des écarts permanents et temporaires entre la comptabilisation et la valeur fiscale des actifs et des passifs enregistrés au cours de l'année. À mesure qu'Hydro Ottawa limitée recouvre les montants d'impôt différé grâce aux ajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario, elle enregistre un solde créditeur [ou débiteur] sur les comptes de report réglementaires pour les montants d'impôt différé qui devraient être remboursés aux clients [ou recouverts auprès d'eux] à même les tarifs futurs. Cette augmentation nette de 2,5 millions de dollars au titre

de la charge d'impôt sur le résultat est attribuable à l'augmentation de la charge d'impôt différé découlant de l'acquisition d'entreprises par la Société en 2015 et des avantages fiscaux découlant du report en avant de pertes des activités à tarifs réglementés de la Société [Énergie Ottawa] non comptabilisées au cours de l'année. Pour en savoir plus concernant l'impôt sur le résultat, voir les notes 3h) et 22 afférentes aux états financiers consolidés.

MOUVEMENT NET DES SOLDES DE COMPTES DE REPORT RÉGLEMENTAIRES

Conformément à IFRS 14, la Société a présenté séparément le mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires dans les états des résultats consolidés. La variation des soldes débiteurs [diminution de 6,2 millions de dollars] et créditeurs [augmentation de 6,6 millions] de comptes de report réglementaires figurant pour l'année au bilan consolidé correspond au mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires, déduction faite des impôts [diminution des produits de 12,8 millions]. Le mouvement net des soldes de comptes de report réglementaires est principalement attribuable à une augmentation des écarts liés au règlement de 22,2 millions et des avenants tarifaires de 2,5 millions pour la distribution, compensés par les impôts différés et les coûts d'exploitation à recouvrer à même les tarifs futurs de 11,6 millions et 0,3 million respectivement.

BILAN CONSOLIDÉ [SOMMAIRE]

[en milliers de dollars canadiens]	2015	2014	Variation
Actifs courants	181 376	171 996	9 380
Actifs non courants	1 088 557	902 029	186 528
Total de l'actif	1 269 933	1 074 025	195 908
Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires	14 430	20 623	[6 193]
Total de l'actif et des soldes débiteurs de comptes de report réglementaires	1 284 363	1 094 648	189 715
Passifs courants	159 976	404 772	[244 796]
Passifs non courants	670 165	263 076	407 089
Total du passif	830 141	667 848	162 293
Capitaux propres	413 397	392 589	20 808
Total du passif et des capitaux propres	1 243 538	1 060 437	183 101
Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires	40 825	34 211	6 614
Total du passif, des capitaux propres et des soldes créditeurs de comptes de report réglementaires	1 284 363	1 094 648	189 715

ACTIFS

Le total des actifs a augmenté d'environ 195,9 millions de dollars au cours de l'année. Cette hausse est attribuable en grande partie aux immobilisations corporelles et incorporelles, qui se sont accru de 197 millions par suite de l'acquisition de dix centrales au fil de l'eau de Fortis inc., du début des travaux d'agrandissement aux chutes de la Chaudière et des investissements en cours de la Société dans l'infrastructure de distribution et de production d'électricité.

PASSIFS

Le total des passifs a augmenté de 162,3 millions de dollars en 2015. Cette hausse est attribuable en grande partie à l'émission en février 2015 de nouvelles débentures de premier rang non garanties totalisant 375 millions de dollars. Les nouvelles débentures ont remplacé les débentures de premier rang non garanties de 200 millions de dollars qui sont arrivées à échéance et ont été remboursées le 9 février 2015. Elles ont servi à financer l'acquisition de dix centrales au fil de l'eau de Fortis inc. ainsi que les investissements en cours dans l'infrastructure.

SOLDES DES COMPTES DE REPORT RÉGLEMENTAIRES

Selon IFRS 14, un solde de compte de report réglementaire constitue le solde de tout compte de charges [ou de produits] qui ne serait pas comptabilisé à titre d'actif ou de passif selon toute autre IFRS, mais qui est admissible au report parce que l'organisme de réglementation l'a pris ou devrait le prendre en compte pour l'établissement du ou des tarifs pouvant être facturés aux clients. Au 31 décembre 2015, Hydro Ottawa limitée avait comptabilisé 14,4 millions de dollars comme soldes débiteurs et 40,8 millions comme soldes créditeurs de comptes de report réglementaires.

La diminution de 6,2 millions de dollars des soldes débiteurs et la hausse de 6,6 millions des soldes créditeurs sont en grande partie attribuables au règlement des coûts transférés pour l'énergie électrique et l'ajustement global.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ [SOMMAIRE]

[en milliers de dollars canadiens]	2015	2014	Variation
Dette bancaire au début de l'exercice	[30 927]	[11 209]	[19 718]
Rentrées [sorties] nettes de fonds liées aux activités d'exploitation	74 584	107 871	[33 287]
Rentrées [sorties] nettes de fonds liées aux activités d'investissement	[199 926]	[107 199]	[92 727]
Rentrées [sorties] nettes de fonds liées aux activités de financement	160 212	[20 390]	180 602
Incidences des variations du taux de change sur la trésorerie détenue en dollars américains	59	–	59
Trésorerie [dette bancaire] à la fin de l'exercice	4 002	[30 927]	34 929

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

En 2015, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué de 33,3 millions de dollars. Cette baisse est attribuable principalement aux fluctuations à la baisse du capital de roulement, notamment une diminution de la trésorerie en raison, d'une part, d'une hausse des coûts de l'énergie électrique transférés et du moment où ont eu lieu les activités de facturation et de collecte auprès des consommateurs et, d'autre part, d'une diminution de la trésorerie liée aux créditeurs et aux charges à payer.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

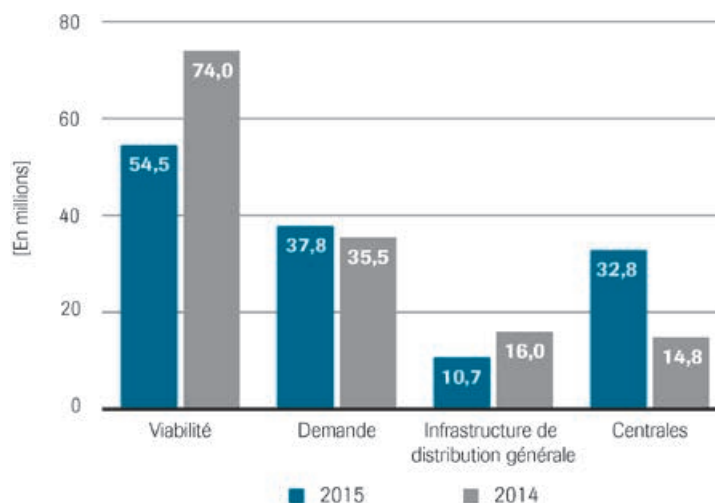
En 2015, la trésorerie utilisée dans les activités d'investissement a augmenté de 92,7 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'acquisition de dix centrales au fil de l'eau de Fortis inc. dans l'État de New York et en Ontario au prix de 90,6 millions. En 2015, l'investissement total au titre des immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite du capital d'apport, s'est chiffré à environ 117 millions de dollars [123 millions – déduction faite des opérations sans effet sur la trésorerie, par exemple l'achat d'immobilisations compris dans les créditeurs et charges à payer et le produit de leur cession]. Pour en savoir plus, voir la section « Dépenses en immobilisations » ci-après.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

En 2015, des dividendes ont été versés à l'actionnaire conformément à la politique approuvée à cet égard. Ils se sont chiffrés à 18,2 millions de dollars en fonction des résultats de 2014, comparativement à un montant de 19,3 millions en 2014 en fonction de ceux de 2013. Les rentrées de fonds liées aux activités de financement ont augmenté de 180,6 millions en 2015. Cette hausse est principalement attribuable à l'émission de débentures de premier rang non garanties en février 2015, comme nous l'avons expliqué ci-dessus.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les investissements dans le réseau de distribution d'électricité et l'infrastructure de production d'Hydro Ottawa limitée sont demeurés élevés malgré l'acquisition de dix centrales au fil de l'eau de Fortis inc. dans l'État de New York et en Ontario. Hydro Ottawa a investi massivement dans son réseau de distribution et son infrastructure vieillissante encore une fois en 2015. Les dépenses en immobilisations brutes ont alors atteint 135,8 millions de dollars. Après déduction du capital d'apport, elles se chiffrent à 117,0 millions, soit une baisse de 4,2 millions, ou 3 %, par rapport à 2014. Le graphique ci-après illustre les dépenses en immobilisations selon la catégorie pour 2015 et 2014 :



En 2015, les dépenses en immobilisations comprenaient environ 54 millions de dollars pour l'amélioration de la viabilité afin de remplacer l'infrastructure vieillissante et de modifier le réseau de distribution; 38 millions pour les projets portant sur la demande [compensés en partie par le capital d'apport de 19 millions], ce qui comprend les projets d'expansion dirigés par des tiers, par exemple de nouvelles installations dans le secteur résidentiel ou commercial ainsi que des projets d'améliorations municipales, par exemple le projet de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa; 11 millions pour l'infrastructure de distribution générale, notamment celle de technologie de l'information, le parc de véhicules et d'autres charges variées; ainsi que 33 millions pour les centrales, ce qui comprend les travaux d'agrandissement aux chutes de la Chaudière.

En 2015, la Société a installé 1 283 nouveaux poteaux électriques, 482 nouveaux transformateurs et 237 km de lignes aériennes. Plus de 220 projets d'immobilisations axés sur la demande ont été lancés, notamment le branchement de 4 460 nouveaux clients résidentiels et de 500 nouveaux clients commerciaux.

Les dépenses au titre de la viabilité étaient nettement plus élevées en 2014, car la Société a comptabilisé un capital d'apport se rapportant à un calcul de rajustement des ententes portant sur le raccordement à une installation de production et le recouvrement des coûts conclues avec Hydro One Networks Inc. Les dépenses au titre de l'infrastructure de distribution générale étaient légèrement plus élevées l'an dernier, car certains coûts se rapportaient au nouveau système d'information sur les clients et de facturation, qui a été déployé en mars 2014.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 17 novembre 2015, Énergie Ottawa a conclu une convention d'achat en vue d'acquérir des installations de production. Cette convention prévoit de nombreuses conditions de clôture pouvant avoir une incidence importante sur le montant total. Il est donc impossible pour le moment de déterminer la valeur de l'engagement d'achat. On prévoit que la transaction sera conclue au milieu de 2016.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Les liquidités et les ressources en capital de la Société proviennent principalement des activités d'exploitation, de la facilité de crédit et du produit des obligations auxquelles elle fait appel selon ses besoins. Elles sont principalement nécessaires pour les dépenses en immobilisations affectées à l'entretien du réseau de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa limitée, le coût de l'énergie électrique, les dépenses d'intérêt et les exigences prudentielles.

Le 20 août 2015, la Société a renouvelé sa facilité de crédit, qui a ainsi été portée à 341 millions de dollars. Elle peut utiliser cette facilité jusqu'à concurrence de 75 millions de dollars pour répondre aux besoins de fonctionnement et couvrir les dépenses en immobilisations annuelles. En outre, une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 100 millions de dollars pour trois ans demeure disponible pour les dépenses en immobilisations et les acquisitions de valeur plus élevée. Afin que la Société dispose des liquidités appropriées, une ligne de crédit supplémentaire de 150 millions de dollars pour un an a été obtenue afin d'assurer le financement à court terme pour le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière jusqu'à l'obtention du financement à long terme en 2016. S'il y a lieu, les dépenses en immobilisations nécessaires supérieures à ce montant seront financées grâce à l'émission d'obligations. Au 31 décembre 2015, la Société avait utilisé 11,7 millions de dollars sous forme de lettres de crédit de soutien à même sa facilité de crédit. Le montant restant est suffisant pour couvrir le fonds de roulement déficitaire à court terme généré chaque mois pour régler la facture des coûts d'énergie électrique émise par la SIERE en attendant de recevoir les paiements des clients.

Les obligations de la Société sont assorties d'engagements généralement associés à ce type de dette [pour obtenir plus de détails, voir les notes 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés]. La Société respectait ces engagements en date du 31 décembre 2015.

Pour obtenir plus de détails sur les sources de liquidités et de ressources en capital de la Société, voir les notes 13, 16 et 19d] des états financiers consolidés.

COTE DE CRÉDIT

En 2015, le Dominion Bond Rating Service Inc. [DBRS] a attribué de nouveau à Hydro Ottawa une cote de crédit « A » assortie d'une tendance stable. Tout en soulignant que l'acquisition, en milieu d'exercice, de dix centrales au fil de l'eau d'une puissance totalisant 30,9 MW ne justifiait pas une baisse de la cote de crédit, le DBRS a signalé que le profil de risque commercial pourrait en souffrir si les bénéfices tirés des activités à tarifs non réglementés dépassaient 20 %. Pour sa part, Standard & Poor's a ramené sa cote de « A » à « A- » assortie d'une perspective stable après l'acquisition. Elle a fait état de l'augmentation des activités à tarifs non réglementés et de paramètres moins fiables dans un horizon de deux ans. Les deux cotes reflètent les flux de trésorerie stables et prévisibles attribuables à la réglementation des tarifs associés aux activités de distribution, qui sont à l'origine de la plus grande partie des rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation.

Estimations comptables et changements apportés aux méthodes comptables

ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTES

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, oblige la direction à établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des produits, des charges, des actifs et des passifs consolidés et sur la présentation des engagements et des éventualités en date des états financiers [pour avoir plus de détails, voir la note 2d] des états financiers consolidés]. Ces estimations sont fondées sur l'expérience passée, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses considérées comme étant raisonnables dans les circonstances. Puisque ces estimations font appel au jugement et comportent une certaine part d'hypothèses, les montants déclarés dans les états financiers consolidés pourraient se révéler inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables ci-après reposent sur le jugement de la direction et les hypothèses qu'elle a posées pour préparer les états financiers et c'est pourquoi elles sont considérées comme étant importantes. Les renvois aux notes afférentes aux états financiers correspondantes sont indiqués entre crochets :

- Durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles [note 3k] et 3l]]
- Produits non facturés [note 6]
- Soldes de compte de report réglementaires [note 7]
- Obligations au titre de l'apport de capital [note 3p]]
- Avantages du personnel futurs [note 15]
- Impôt sur le résultat [note 22]
- Provision pour créances douteuses [note 19c]]
- Passifs éventuels [note 24]
- Dépréciation des actifs non financiers [note 8 et 9]
- Juste valeur des actifs et des passifs acquis [note 5]

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX MÉTHODES COMPTABLES

Plusieurs nouvelles normes, modifications et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés figurant dans le présent rapport. La Société continue d'analyser les nouvelles normes, mais elle a déterminé dans un premier temps que leur adoption pourrait avoir une incidence sur ses états financiers consolidés.

En mai 2014, le Conseil des normes comptables internationales [CNCI] a publié une nouvelle IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* [« IFRS 15 »], qui remplace la plupart des indications détaillées sur la comptabilisation des produits figurant à l'heure actuelle dans les IFRS. IFRS 15 précise quand et comment une organisation doit comptabiliser les produits et satisfaire aux exigences de déclaration supplémentaires. Le 22 juillet 2015, le CNCI a confirmé que l'entrée en vigueur d'IFRS 15 était reportée d'un an pour les périodes de déclaration débutant après le 31 décembre 2017.

En juillet 2014, le CNCI a publié la version finale d'IFRS 9, *Instruments financiers* [« IFRS 9 »], qui remplace IAS 39, *Instruments financiers*. IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers. La norme est en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 31 décembre 2017.

En janvier 2016, le CNCI a publié la nouvelle norme IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace les exigences de comptabilité remontant à plus de 30 ans, lesquelles ne conviennent plus. Cette norme est le fruit d'une révision majeure du mode de comptabilisation des contrats de location par les entreprises. Elle entre en vigueur pour les périodes de déclaration débutant après le 31 décembre 2018. De plus, le 29 janvier 2016, le CNCI a publié des modifications à IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* [« IAS 7 »]. Les modifications visent à clarifier IAS 7 pour améliorer l'information communiquée aux utilisateurs des états financiers concernant les activités de financement d'une entité. Elles sont en vigueur pour les périodes de déclaration débutant après le 31 décembre 2016, mais les organisations qui le souhaitent peuvent l'appliquer par anticipation.

COMPTABILITÉ SE RAPPORTANT AUX ACTIVITÉS À TARIFS RÉGLEMENTÉS

À l'heure actuelle, les IFRS ne renferment aucune norme concernant expressément la comptabilité se rapportant aux activités à tarifs réglementés. En raison de l'importance de cette question, le CNCI a l'intention de se pencher sur les grands enjeux relatifs à la réglementation des tarifs. Il s'agit d'un projet distinct de la publication d'IFRS 14, qui constituait une mesure à court terme visant à permettre aux organisations qui l'adoptent la première fois de continuer à appliquer leurs politiques antérieures de comptabilisation et d'évaluation selon les principes comptables généralement reconnus pour les comptes de report réglementaires jusqu'à ce que le CNCI ait mené à bien le projet portant sur les activités à tarifs réglementés. Si ce projet n'aboutit pas à une norme prenant en compte les effets financiers de la réglementation des tarifs, la Société devra décomptabiliser certains soldes de comptes de report réglementaires, voire tous ces soldes. Or, il s'agit d'une grande proportion de ses actifs et passifs.

Ressources essentielles autres qu'en capital et processus internes

RESSOURCES ESSENTIELLES AUTRES QU'EN CAPITAL

La Société compte près de 700 employés, dont près de 90 % travaillent à Hydro Ottawa limitée.

Plus de 40 % des employés d'Hydro Ottawa seront admissibles à la retraite d'ici 2025. Plus de 65 % d'entre eux font partie des corps de métier et du personnel technique et les autres 35 %, du personnel administratif, professionnel et de bureau. Ces proportions sont représentatives d'une tendance générale du profil démographique de l'effectif des entreprises de services publics en Ontario et dans le reste du pays.

En prévision de ces départs à la retraite, Hydro Ottawa s'est dotée d'une vaste stratégie intégrée de gestion des compétences pour pouvoir compter sur un effectif durable et bien préparé, par exemple :

- de vastes programmes d'apprentissage à l'interne ainsi qu'un programme de stages de formation et de perfectionnement pour disposer de gens de métier et d'ingénieurs qualifiés;
- un programme de planification et de gestion de la relève ainsi qu'un programme de formation et de perfectionnement pour s'assurer que des employés qualifiés seront bien préparés à occuper des postes clés;
- une approche proactive en matière de gestion et de transfert du savoir pour les postes clés, notamment des stratégies reposant sur la mobilisation des travailleurs âgés et des retraités, afin que la transition se fasse sans heurt entre ses travailleurs d'expérience et les prochaines générations;
- un plan de diversité favorisant une culture d'inclusion qui tire parti de la diversité et renforce la mobilisation des employés et l'innovation;
- des partenariats avec l'industrie et des établissements d'enseignement à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des compétences, particulièrement avec le Collège Algonquin afin d'offrir le programme de formation de monteurs de lignes électriques et avec le département de génie de l'énergie durable et renouvelable de l'Université Carleton afin de mettre sur pied un laboratoire pour les réseaux intelligents visant à favoriser une recherche novatrice sur les réseaux d'électricité et à promouvoir la formation des ingénieurs dans l'environnement des réseaux intelligents.

La Société offre à la majorité de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [OMERS]. En outre, par suite de l'acquisition d'entreprises en 2012 et en 2015, elle a créé un régime de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées à l'intention de petits groupes d'employés. Un comité de retraite prend en charge la gestion, le fonctionnement et l'administration de ces régimes supplémentaires. Le conseil d'administration d'Hydro Ottawa est tenu informé de ses travaux par l'intermédiaire du Comité de la gouvernance et des ressources de gestion, dont relève ce comité.

PROCESSUS INTERNES

Divers processus et technologies ont été mis en place pour accroître la viabilité et améliorer la gestion des actifs de distribution d'électricité et le service à la clientèle, notamment en automatisant davantage le réseau et en renforçant sa fiabilité grâce à un rétablissement plus rapide du service. Hydro Ottawa estime important de s'engager en faveur de la viabilité non seulement pour protéger l'environnement, mais aussi parce que c'est rentable.

En 2015, la Société a continué de tirer parti de l'accès des consommateurs à l'information sur leur compte en leur offrant des options libre-service qui permettent d'améliorer la satisfaction de la clientèle, de réduire le nombre de plaintes et de réaliser des gains d'efficacité. Au 31 décembre 2015, plus de 135 000 clients [42 %] étaient inscrits à MonLienHydro, portail Web de services à la clientèle qui propose plusieurs options libre-service. Près de 100 000 clients [31 %] avaient adopté la facturation en ligne et plus de 69 000 [21 %] avaient adhéré à un mode de paiement préautorisé, qui est plus pratique pour eux et plus efficace pour l'entreprise. Les options Web offertes sur les appareils mobiles ont continué de gagner en popularité auprès des clients en 2015. Hydro Ottawa met à leur disposition plusieurs fonctions donnant accès à l'information sur leur compte ainsi qu'au système de communication de renseignements sur les interruptions de service, qui lui a d'ailleurs valu un prix. L'application mobile est offerte sur les plateformes iPhone, Android et BlackBerry.

L'innovation est demeurée une priorité en 2015. Hydro Ottawa a lancé à l'intention des gros clients un service d'information unique en son genre qui les aide à gérer leur compte. Ce service offre une variété d'avantages « sans papier » aux clients et à Hydro Ottawa. Nous avons amélioré MonLienHydro pour permettre à 2 700 clients commerciaux de taille moyenne d'avoir accès en ligne aux renseignements de facturation. De plus, nous avons mis en place un mécanisme de paiement par carte de crédit qui a permis de ramener de plus de 4 % à 1,75 % les frais de commodité imposés aux clients. D'autres membres de l'Association canadienne de l'électricité mettent maintenant en place cette solution. En 2015, Hydro Ottawa a aussi créé une plateforme de communications unique à l'intention des 100 000 clients qui ont opté pour la facturation en ligne : elle joint à leur facture des vidéos numériques d'intérêt.

En 2015, Hydro Ottawa a continué de déployer une fonction permettant à son personnel de couper et de rétablir à distance l'alimentation en électricité des clients. Il est ainsi possible de rebrancher les clients plus rapidement et de réduire le nombre de tournées en camion nécessaires pour intervenir en cas de défaut de paiement. Plus de 14 000 compteurs sont maintenant dotés de cette fonction.

La Société continue d'accorder une importance particulière à la maîtrise des coûts et à l'amélioration de la productivité pour renforcer sa santé financière et son rendement opérationnel. La CEO définit les cibles d'amélioration de la productivité pour les distributeurs d'électricité dans le cadre de son mécanisme de réglementation par incitatifs et la Société s'efforce de réaliser des gains d'efficacité à la grandeur de l'entreprise en plus d'atteindre ces cibles. Entre autres initiatives, Hydro Ottawa a examiné de plus près la renégociation des contrats et a amélioré la productivité de l'effectif grâce à des méthodes de formation améliorées et plus efficaces. En 2015, elle a mené à bien la mise en œuvre et le déploiement initial de l'outil de gestion des équipes mobiles. Cet outil de planification et de répartition complet permet d'optimiser les horaires des équipes et leur itinéraire quotidien de manière à améliorer la productivité des ressources, à réduire le coût des heures supplémentaires et à mieux respecter les engagements en matière de service à la clientèle. Le premier groupe ciblé a été celui du service des branchements résidentiels. Les équipes chargées du recouvrement et du mesurage devraient suivre au début de 2016, puis d'autres groupes s'ajouteront tout au long de l'année.

Par ailleurs, Hydro Ottawa limitée conserve encore une fois sa certification à plusieurs normes internationales, notamment les normes ISO 9001 – *Systèmes de management de la qualité*, ISO 14001 – *Systèmes de management environnemental* et OHSAS 18001 – *Occupational Health and Safety Management System*. La certification à ces deux dernières normes a été élargie en 2014 pour inclure certaines installations de production et activités commerciales des services énergétiques d'Énergie Ottawa. Des audits internes et des audits externes par des tiers sont menés chaque année pour confirmer et maintenir la certification et renouveler l'accréditation comme l'exigent les normes.

Enfin, dans le cadre d'une vaste stratégie organisationnelle, Hydro Ottawa concentre ses efforts sur la nécessité d'améliorer la productivité grâce à une consolidation des tâches, à une rationalisation de l'effectif en vue d'un redéploiement privilégiant l'embauche de gens de métier et à l'évaluation en continu des possibilités d'externalisation des travaux qui ne sont pas considérés comme un aspect primordial de la prestation de services ou qui n'y apportent aucune valeur ajoutée.

Risques et incertitudes

Pour continuer à connaître du succès, la Société devra gérer et maîtriser le risque, conserver sa souplesse et s'adapter efficacement à l'évolution de l'environnement où elle exerce ses activités.

Le système intégré de gestion du risque de la Société établit le cadre qui lui permet de prévoir les risques et les possibilités qui peuvent influencer sur son orientation stratégique et ses activités commerciales et d'y réagir en procédant de manière efficace, uniforme et intégrée. Un cycle annuel de planification opérationnelle permet d'examiner continuellement les hypothèses et l'état du marché où la Société exerce ses activités.

Hydro Ottawa continue de surveiller et de gérer les risques et les sources de risques traditionnels qui sont structurels au sein de l'industrie et de l'environnement à tarifs réglementés. Mentionnons notamment les conditions météorologiques; l'environnement stratégique et réglementaire; la conjoncture économique et les tendances macroéconomiques; les politiques gouvernementales régissant la production et l'achat d'énergie renouvelable et propre ainsi que les émissions de carbone et l'économie d'énergie; la convergence de la technologie de l'information et de la technologie opérationnelle; le profil démographique de la population active, particulièrement sous l'angle du renouvellement des ressources humaines dans les corps de métier; et l'incidence des politiques budgétaires sur les clients. Ensemble, ces sources de risques peuvent influencer sur l'évolution de l'industrie, elle-même susceptible de présenter des risques nouveaux et imminents qu'il faudra gérer de manière efficace.

ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Hydro Ottawa exerce ses activités dans un environnement réglementé. Des changements substantiels aux politiques et à la réglementation pourraient nuire à son rendement. Mentionnons notamment les modifications à la réglementation des tarifs et aux politiques régissant la production, l'achat ou la vente d'énergie renouvelable et d'énergie propre ou l'établissement des tarifs connexes, les émissions de carbone, l'économie d'énergie et la gestion de la demande ainsi que le regroupement des sociétés de distribution locales ou les restrictions touchant la prestation de services publics.

La Commission de l'énergie de l'Ontario approuve les tarifs de distribution d'électricité à l'échelle locale, notamment en s'appuyant sur la croissance de la charge et le niveau de consommation prévus. Elle a autorisé Hydro Ottawa à réviser ses tarifs de distribution pour la période allant de 2016 à 2020, mais des charges et une consommation d'énergie ne correspondant pas aux prévisions pourraient avoir une incidence sur les résultats.

En Ontario, une incertitude de longue durée entourant l'orientation stratégique en ce qui a trait au regroupement et à l'intégration des sociétés de distribution locales pourrait limiter les possibilités de croissance.

PRIX DU MARCHÉ POUR L'ÉLECTRICITÉ

Une portion des produits de la Société tirés de la production sont directement liés au prix du marché en temps réel pour l'électricité dans l'État de New York, aux États-Unis. Les prix du marché pour l'électricité varient en fonction de nombreux facteurs, entre autres la puissance excédentaire par rapport à la charge dans le marché visé; la structure de ce marché; les conditions météorologiques qui influent sur la charge; l'augmentation de la demande d'électricité; les prix de l'énergie absolus et relatifs; ainsi que les développements dans l'économie d'énergie et la gestion de la demande.

FLUCTUATIONS DU TAUX DE CHANGE

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Une forte dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien peut réduire la valeur de ses actifs se trouvant aux États-Unis et les produits qui y sont associés. Inversement, une forte dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain peut réduire la capacité de la Société à financer ses investissements aux États-Unis et le taux de rendement connexe.

INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION VIEILLISSANTE

Hydro Ottawa a élaboré un Plan du réseau de distribution à long terme pour faire progressivement les investissements nécessaires afin de remplacer son infrastructure de distribution vieillissante et de se conformer à des normes de fiabilité et d'exploitabilité élevées, tout en suivant le rythme de croissance du territoire qu'elle dessert. Les actifs vieillissants présentent un double risque pour les sociétés de distribution locales : en plus d'être particulièrement vulnérables aux défaillances [par exemple en cas de phénomène météorologique extrême], ils accroissent la complexité et le coût du rétablissement du courant sur le réseau de distribution.

ÉCONOMIE

La conjoncture économique locale, nationale et internationale pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement de la Société en raison d'éléments tels que les taux d'intérêt, l'inflation, le risque lié au crédit des clients, le fléchissement de la demande d'électricité ou de services à valeur ajoutée ainsi que la disponibilité de capitaux sur le marché pour financer la croissance. Le climat économique pourrait aussi avoir un effet sur la stabilité et le rendement de certains partenaires commerciaux importants d'Hydro Ottawa.

COTE DE CRÉDIT

Des changements éventuels importants dans l'orientation de la politique macro-économique ainsi que des nouveaux risques commerciaux ou financiers pourraient avoir une incidence sur la cote de crédit actuelle de la Société.

La cote de crédit de la Société demeure élevée dans l'ensemble, mais des investissements récents entraînant une augmentation des activités de production à tarifs non réglementés ont accru son endettement et exercé une pression à court terme sur sa cote. En 2015, une cote de crédit a été ramenée de « A » [stable] à « A- » [stable]. Les changements de la cote de crédit de la Société l'exposent à un risque financier, ce qui pourrait faire augmenter le coût en capital et nuire dans l'avenir à l'accès aux marchés financiers. Hydro Ottawa est déterminée à maintenir une structure de capital raisonnable et une cote de crédit supérieure. Une augmentation des capitaux propres s'impose pour compenser l'endettement accru associé aux futurs programmes de développement des affaires et d'immobilisations, et il faut envisager des options à cet égard.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PARTENAIRES

Les possibilités de croissance actuelles et futures peuvent reposer sur la présence de partenaires intéressés en mesure d'obtenir des résultats répondant aux attentes à long terme. La capacité d'Hydro Ottawa à atteindre ses objectifs de croissance pourrait être en péril faute de municipalités souhaitant participer à la prestation des services publics ou de partenaires intéressés à effectuer des fusions et des acquisitions ou encore si des partenaires clés obtiennent de mauvais résultats.

La Société est membre du Municipal Electric Association Reciprocal Insurance Exchange [MEARIE], qui assure les actifs de distribution d'électricité de nombreuses SDL appartenant à une municipalité en Ontario [mais non ceux d'Hydro Ottawa]. Si les primes, réserves et accords de réassurance du MEARIE en arrivent un jour à ne pas être suffisants pour respecter les obligations de sa politique en matière de décaissement, les membres du MEARIE pourraient devoir verser des cotisations supplémentaires au capital de l'organisation.

RÉGIMES DE RETRAITE

La Société offre à la majorité de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées par l'intermédiaire d'OMERS. Comme OMERS est un régime contributif interentreprises à prestations déterminées, on peut difficilement connaître la portion des obligations en matière de retraite ou la juste valeur des actifs du régime qui correspondent à la Société. Selon la stratégie de gestion de la capitalisation de la Société de promotion d'OMERS, un déficit de financement ou des pertes nettes éventuels pourraient entraîner un rajustement des cotisations et des prestations. La stratégie précise la façon dont ces ajustements se feraient au fil des périodes de déficit et d'excédent des cycles du Régime de retraite principal d'OMERS.

Par suite des récentes acquisitions d'entités, Hydro Ottawa a aussi créé un régime de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées à l'intention de petits groupes d'employés en adoptant des procédures financières et d'investissement et des mécanismes de surveillance appropriés comme l'exige la loi. La volatilité des marchés financiers et de capitaux mondiaux pourrait se répercuter sur les obligations en matière de prestations de retraite et la charge de retraite nette connexe. Rien ne garantit que les actifs des régimes de retraite permettront d'obtenir les taux de rendement à long terme prévus. Les changements induits par le marché qui se répercutent sur le rendement de ces actifs pourraient modifier grandement le rendement réel des actifs des régimes de retraite.

INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Le rendement de la Société repose sur des systèmes technologiques complexes, notamment les systèmes d'information sur les clients et de facturation, les compteurs évolués et les technologies opérationnelles comme les systèmes d'information géographique, l'équipement de contrôle des systèmes et les systèmes de gestion des interruptions de service. L'accroissement de l'automatisation, l'intégration des systèmes et une utilisation généralisée d'une technologie commune facilitant cette intégration et la connectivité présentent de nouveaux risques imminents que la Société doit gérer de façon efficace. Une défaillance d'un ou de plusieurs systèmes clés, une planification inadéquate pour ce qui est de répondre aux futurs besoins en technologie ou un manque d'efficacité dans le passage aux nouveaux systèmes technologiques pourraient avoir une incidence négative sur les activités commerciales de la Société.

CYBERSÉCURITÉ

Non seulement Hydro Ottawa est tributaire des systèmes d'information et des réseaux étendus de transmission et d'échange de données, mais aussi les systèmes sont de plus en plus gros et les données de plus en plus intégrées au sein du secteur de l'électricité. Par le fait même, la Société est plus vulnérable aux risques d'atteinte à la sécurité de l'information, notamment à la cybersécurité. Une atteinte à la sécurité, la corruption de données ou une défaillance d'un système dans une ressource partagée ou dans les installations d'un fournisseur de services communs pourraient mettre en danger les systèmes et les ressources d'information d'Hydro Ottawa.

TECHNOLOGIE DE FACTURATION EN FONCTION DE L'HEURE DE CONSOMMATION

Compte tenu du nombre d'appareils, de systèmes et d'interfaces Web utilisés dans le processus des compteurs intelligents et de la facturation en fonction de l'heure de consommation ainsi que du nombre de fournisseurs de services externes et internes participants, le risque associé à la fiabilité et à la performance de n'importe quel élément de ce réseau intégré ou du réseau dans son ensemble pourrait perturber le cycle allant du relevé des compteurs à l'encaissement des factures des clients. Il est possible que la Société doive remplacer avant la fin de leur durée de vie certains composants de première génération de l'infrastructure de la technologie de tarification en fonction de l'heure de consommation, par exemple les compteurs intelligents. Cette mesure viserait à améliorer le système dans son ensemble en y intégrant des fonctions supplémentaires. Si l'approbation réglementaire du remplacement anticipé de ces composants se fait attendre, les compagnies d'électricité pourraient être exposées au risque d'actifs inutilisables.

OPINION DES CLIENTS ET DES MÉDIAS

À la grandeur de la province, les compagnies d'électricité sont exposées à des risques en raison de l'opinion négative des clients et des médias. Ces risques pourraient s'amplifier à mesure que la Société fera passer ses clients résidentiels à des tarifs de distribution fixes entre 2016 et 2020 conformément aux directives de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF

À l'échelle du secteur de l'électricité, le nombre d'employés qui partent à la retraite est plus élevé que celui des nouvelles recrues, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société à se doter d'un effectif durable et à atteindre ses objectifs opérationnels. Les investissements d'Hydro Ottawa dans les programmes d'apprentissage, de stages, de diversité, de gestion des connaissances, de planification de la relève et de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés visent à gérer les risques associés au profil démographique de l'effectif.

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES

Les mauvaises conditions météorologiques peuvent avoir une incidence considérable sur les résultats financiers. Les tempêtes font grimper les dépenses en immobilisations et les frais d'entretien nécessaires pour réparer ou remplacer l'infrastructure ou l'équipement endommagé afin d'assurer le maintien de la fiabilité du réseau de distribution d'électricité. La variation des conditions météorologiques influe également sur les produits tirés de la distribution – de façon générale, ces produits augmentent quand les conditions sont particulièrement mauvaises et diminuent lorsqu'elles sont clémentes.

La production d'électricité dans les centrales hydrauliques de la Société dépend aussi du débit d'eau et des conditions météorologiques, qui varient naturellement d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre. Les catastrophes naturelles ainsi que les contrôles et politiques gouvernementales concernant le niveau d'eau peuvent aussi influencer sur le débit d'eau.

Perspectives d'avenir

Sous réserve des incertitudes et des risques analysés dans le présent rapport, Hydro Ottawa continuera de fournir à ses clients des services de distribution d'électricité efficaces et fiables à prix concurrentiel, de produire de l'énergie verte et d'apporter son expertise en matière de services énergétiques et d'économie d'énergie, tout en réalisant un bénéfice année après année. La Société y parviendra en continuant d'investir dans ses principaux actifs de distribution, en améliorant sa productivité et en exploitant les possibilités de croissance qui misent sur ses points forts.

Avec l'approbation en 2015 de sa demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée pour la période comprise entre 2016 et 2020, Hydro Ottawa limitée a obtenu l'approbation voulue pour faire des dépenses d'immobilisations au titre de l'infrastructure d'électricité pour les cinq prochaines années. Ses clients continueront de bénéficier d'une distribution d'électricité et de tarifs stables, modérés et prévisibles.

Par ailleurs, la Société continue de tirer parti des possibilités d'expansion de ses activités à tarifs non réglementés conformément à la stratégie adoptée, comme en témoignent la conclusion d'un contrat d'approvisionnement en électricité à long terme et l'agrandissement en cours des installations de production aux chutes de la Chaudière ainsi que l'acquisition en 2015 d'installations de production supplémentaires en Ontario et dans l'État de New York.

États financiers consolidés

31 décembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

49	Rapport de la direction
50	Rapport des auditeurs indépendants
51	États des résultats consolidés
53	Bilans consolidés
54	États des variations des capitaux propres consolidés
55	Tableaux des flux de trésorerie consolidés
56	Notes des états financiers consolidés

Rapport de la direction

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« la Société »). S'acquitter de cette responsabilité exige la préparation et la présentation des états financiers consolidés et d'autres données selon les meilleurs jugements et estimations de la direction, ainsi que les Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçues en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des comptes de la Société.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,



Bryce Conrad
Président et chef de la direction



Geoff Simpson
Chef des finances

Rapport des auditeurs indépendants

À l'actionnaire de
Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.**, qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2015 et 2014 et au 1^{er} janvier 2014, et les états des résultats consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.** aux 31 décembre 2015 et 2014 et au 1^{er} janvier 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 21 avril 2016

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

États des résultats consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

	2015 \$	2014 (note 28) \$
Produits des activités ordinaires		
Recouvrement de l'énergie électrique	890 116	793 967
Distribution de l'énergie électrique	162 037	158 523
Produits tirés de la production d'électricité	16 238	13 550
Autres produits	43 683	37 282
	1 112 074	1 003 322
Charges		
Achat d'énergie électrique	865 178	808 718
Coûts d'exploitation (note 20)	126 138	121 118
Amortissement des immobilisations corporelles (notes 8 et 10)	34 819	32 141
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	7 813	6 494
	1 033 948	968 471
Résultat d'exploitation	78 126	34 851
Charges financières (note 21)	19 042	17 499
Produits d'intérêts	(1 056)	(1 422)
Quote-part du profit des coentreprises (notes 11 a) et b))	(509)	(45)
Charges de dépréciation (notes 8 et 9)	-	4 023
Résultat avant impôt sur le résultat et variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés au résultat	60 649	14 796
Charge d'impôt (note 22)	15 472	10 554
Résultat avant variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés au résultat	45 177	4 242
Variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés au résultat, déduction faite de l'impôt (note 7)	(12 807)	25 895
Résultat net	32 370	30 137

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

États du résultat global consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

	2015 \$	2014 (note 28) \$
Résultat net	32 370	30 137
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat net		
Écarts de change à la conversion des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt	6 905	-
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net		
Perte actuarielle au titre des avantages complémentaires de retraite, déduction faite de l'impôt	(267)	(807)
Variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés aux autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	-	844
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	6 638	37
Résultat net et résultat global	39 008	30 174

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

États de la situation financière consolidés
Aux 31 décembre 2015 et 2014 et au 1^{er} janvier 2014
(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 (note 28) \$	1 ^{er} janvier 2014 (note 28) \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie	4 002	-	-
Débiteurs (note 6)	172 024	153 458	176 835
Impôt sur le résultat à recevoir	1 677	4 298	2 372
Charges payées d'avance	2 941	1 018	3 065
Tranche courante des billets à recevoir de coentreprises (note 12)	732	13 222	563
	181 376	171 996	182 835
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles (note 8)	959 372	789 632	712 292
Immobilisations incorporelles (note 9)	113 359	86 081	65 477
Immeubles de placement (note 10)	2 360	2 216	2 189
Actifs d'impôt différé (note 22)	2 250	12 118	20 765
Billets à recevoir de coentreprises (note 12)	4 035	5 000	14 573
Participations dans des coentreprises (note 11 a))	6 794	6 284	3 535
Actif au titre des prestations de retraite (note 15 a))	387	697	577
Total de l'actif	1 269 933	1 074 024	1 002 243
Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires (note 7)	14 430	20 623	12 472
Total de l'actif et des soldes débiteurs de comptes de report réglementaires	1 284 363	1 094 647	1 014 715
Passif et capitaux propres			
Passifs courants			
Dette bancaire (note 13)	-	30 927	11 209
Créditeurs et charges à payer (note 14)	158 939	173 844	131 547
Impôt sur le résultat à payer	1 037	-	156
Tranche courante des débentures (note 16)	-	200 000	-
	159 976	404 771	142 912
Passifs non courants			
Produits différés (note 3 iv))	52 676	33 385	10 778
Avantages du personnel futurs (note 15 b))	11 332	11 046	9 654
Dépôts de garantie des clients	18 206	12 459	13 085
Débentures (note 16)	571 519	198 638	398 393
Passifs d'impôt différé (note 22)	13 695	5 359	5 352
Autres passifs	2 737	2 189	27
Total du passif	830 141	667 847	580 201
Capitaux propres			
Capital social (note 18)	228 453	228 453	228 453
Cumul des autres éléments du résultat global	6 675	37	-
Résultats non distribués	178 269	164 099	153 262
Total du passif et des capitaux propres	1 243 538	1 060 436	961 916
Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires (note 7)	40 825	34 211	52 799
Total du passif, des capitaux propres et des soldes créditeurs de comptes de report réglementaires	1 284 363	1 094 647	1 014 715

Passifs éventuels et engagements (notes 24 et 25)

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

États des variations des capitaux propres consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Résultats non distribués \$	Total \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	228 453	-	153 262	381 715
Résultat net	-	-	30 137	30 137
Autres éléments du résultat global	-	37	-	37
Dividendes (note 18)	-	-	(19 300)	(19 300)
Solde au 31 décembre 2014	228 453	37	164 099	392 589
Résultat net	-	-	32 370	32 370
Autres éléments du résultat global	-	6 638	-	6 638
Dividendes (note 18)	-	-	(18 200)	(18 200)
Solde au 31 décembre 2015	228 453	6 675	178 269	413 397

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	(note 28) \$
Rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Résultat net	32 370	30 137
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	34 819	32 141
Amortissement des immobilisations incorporelles	7 813	6 494
Perte à la sortie d'immobilisations (notes 8 et 9)	538	2 076
Charges de dépréciation (notes 8 et 9)	-	4 023
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	166	245
Quote-part du profit des coentreprises (notes 11 a) et b))	(509)	(45)
Amortissement des produits différés	(985)	(324)
Charges financières, déduction faite des produits d'intérêts	17 986	16 077
Charges financières payées, déduction faite des produits d'intérêts reçus	(19 186)	(18 403)
Charge d'impôt	15 472	10 554
Avantages du personnel futurs	231	(11)
Impôt sur le résultat remis (payé)	2 863	(1 168)
	91 578	81 796
Variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des autres soldes liés à l'exploitation (note 23)	(29 801)	51 970
Variations nettes des soldes de comptes de report réglementaires	12 807	(25 895)
	74 584	107 871
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(128 615)	(113 387)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(15 394)	(12 056)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles	704	834
Ajouts aux produits différés	20 276	22 932
Acquisition de filiales, déduction faite de la trésorerie acquise (note 5)	(90 564)	-
Participations dans des coentreprises (note 11 a))	-	(2 705)
Prêt à une coentreprise (note 12)	-	(3 307)
Remboursements de prêts à des coentreprises	13 667	490
	(199 926)	(107 199)
Financement		
Produit de l'émission de débentures, déduction faite des frais d'émission de titres de créance	372 715	-
Variation des dépôts de garantie des clients	5 697	(1 090)
Dividendes versés (note 18)	(18 200)	(19 300)
Débentures remboursées (note 16)	(200 000)	-
	160 212	(20 390)
Incidences des variations de taux de change sur la trésorerie détenue en dollars américains	59	-
Variation nette de la trésorerie	34 929	(19 718)
Dette bancaire au début de l'exercice	(30 927)	(11 209)
Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice	4 002	(30 927)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« Hydro Ottawa » ou la « Société ») a été constituée en société le 3 octobre 2000 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) tel qu'il est stipulé par la *Loi de 1998 sur l'électricité* du gouvernement de l'Ontario. La Société est une filiale en propriété exclusive de la Ville d'Ottawa. La Société détient 100 % d'Hydro Ottawa limitée, d'Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa ») et de la Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc., qui n'est pas en exploitation. La Société est constituée et établie au Canada, son siège social et bureau principal étant situé au 3025 Albion Road North, Ottawa, Ontario, K1G 3S4.

Hydro Ottawa limitée est une société réglementée de distribution d'électricité qui possède et exploite une infrastructure électrique et fournit des services d'approvisionnement sûrs et fiables dans les secteurs résidentiels et commerciaux de la Ville d'Ottawa et du village de Casselman pour lesquels elle détient un permis de distribution. Outre ses services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du réseau ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros ainsi que pour le remboursement de la dette.

Énergie Ottawa est une société s'occupant de la production et de la commercialisation d'énergie renouvelable. Énergie Ottawa offre également un éventail de services spécialisés de gestion d'énergie et d'approvisionnement à des organismes et sociétés ayant une consommation d'énergie élevée. Énergie Ottawa détient des participations dans les entités mentionnées ci-dessous :

- 2425932 Ontario Inc. est une filiale en propriété exclusive constituée en société le 9 juillet 2014 qui détient ultimement EO Generation GP Inc., EO Generation Limited Partnership et Gananoque Water Power Co. (ces trois sociétés étant désignées collectivement comme « EOGen »), ainsi qu'EONY Generation Limited (« EONY »), qui ont toutes été acquises par la Société comme il est décrit à la note 5 des présents états financiers consolidés. Les établissements aux États-Unis de la Société sont détenus par l'entremise d'EONY Generation Holding Inc., une entité constituée en société par la Société le 30 avril 2015 pour détenir 100 % d'EONY. La Société a aussi créé EO Holding Trust le 17 juin 2015, dont le bénéficiaire est la Société ou l'une de ses filiales non réglementées (c.-à-d. en excluant Hydro Ottawa limitée).
- Hydro Chaudière S.E.C. est une filiale créée le 22 juin 2012 et est détenue à plus de 99,99 % par Énergie Ottawa et à moins de 0,01 % par Chaudière Hydro Inc. (« Hydro Chaudière GP »). Hydro Chaudière S.E.C. a été créée pour détenir et exploiter trois centrales hydroélectriques et les actifs connexes acquis par la Société en 2012. Hydro Chaudière GP est une filiale en propriété exclusive d'Énergie Ottawa et a été constituée en société le 18 juin 2012 pour agir en qualité de commandité d'Hydro Chaudière S.E.C.
- Chaudière Hydro North LP (« CHLP North ») et Chaudière Hydro North Inc. (le commandité de CHLP North) sont des filiales en propriété exclusive de la Société et ont été créées respectivement le 7 décembre 2015 et le 4 novembre 2015. Aucune de ces entités n'était en activité au 31 décembre 2015. Après la fin de l'exercice, le 1^{er} janvier 2016, la Société a transféré, assigné et cédé à CHLP North les actifs relatifs aux centrales hydroélectriques de CHLP situées au Québec. Les trois entités touchées étant toutes des filiales consolidées dans les états financiers de la Société, cette opération n'a aucune incidence sur la présentation actuelle et future de l'information financière consolidée de la Société.
- Moose Creek Energy LP (« Moose Creek LP ») est une coentreprise détenue à 50,05 % créée le 19 avril 2011 pour aider à la construction et à l'exploitation d'une centrale électrique et d'un réseau de collecte de gaz au site d'enfouissement Lafèche, à Moose Creek, en Ontario. Moose Creek Energy Inc., coentreprise détenue à 50,00 % et constituée en société le 2 mars 2011, est le commandité de Moose Creek LP et ne renferme pas d'actifs, de passifs ou de capitaux propres importants.
- PowerTrail Inc. (« PowerTrail ») est une coentreprise détenue à 60,00 % constituée en société le 10 août 2005 pour construire et exploiter une centrale électrique et un réseau de collecte de gaz au site d'enfouissement Trail Road, à Ottawa, en Ontario.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE (SUITE)

- Chaudière Water Power Inc. (« CWPI ») est une coentreprise détenue à 66,67 % constituée en société le 12 août 1980 afin d'agir à titre de mandataire au nom des trois commettants de CWPI : Énergie Ottawa, Hydro Chaudière S.E.C. et Gatineau Power Company, une filiale d'Hydro-Québec, dont le mandat est d'exploiter les installations du barrage des Chaudières sur la rivière Outaouais. Les installations ne sont pas détenues par CWPI; elles sont codétenues par les commettants. Aux termes de la convention d'actionnaires, toutes les charges engagées par CWPI directement liées aux installations sont remboursées en totalité en fonction des pourcentages de participation de chacun des commettants.
- SolarTrail LP est une coentreprise détenue à 84,99 % créée le 31 juillet 2015 en vue d'exercer des activités dans le secteur de l'énergie solaire. SolarTrail GP Inc. est une société en commandite en propriété exclusive et a été constituée en société le 28 juillet 2015 pour agir à titre de commandité de SolarTrail LP.

2. MODE DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction sur la base de la continuité de l'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière. L'expression « Normes internationales d'information financière » s'entend des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), des Normes comptables internationales (« IAS ») publiées par le conseil de l'International Accounting Standards Committee, le prédécesseur de l'IASB, et adoptées par l'IASB au moment de sa création, et des interprétations élaborées par l'IFRS Interpretations Committee (auparavant appelé International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou par son prédécesseur, le Standing Interpretations Committee (« SIC »)).

La Société a retraité son état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2014, sa date de transition aux IFRS, en appliquant les IFRS rétrospectivement, sauf à l'égard d'éléments spécifiques pour lesquels l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, interdit ou modifie l'application rétrospective des IFRS. De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle sont décrits à la note 28 des présents états financiers consolidés. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée et autorisée par le conseil d'administration de la Société le 21 avril 2016.

b) Mode d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers, lesquels sont évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des produits des activités ordinaires, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés.

En raison de l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures de la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO ») ou du gouvernement provincial de l'Ontario. La direction évalue en permanence les estimations et les jugements à partir de l'information disponible la plus récente. Selon la direction, les présents états financiers consolidés ont été préparés convenablement, au moyen de jugements prudents, en respectant les limites raisonnables de l'importance relative et conformément aux principales méthodes comptables. Les principaux éléments pour lesquels des jugements ont été posés et des estimations ont été formulées relativement à l'application des IFRS sont présentés ci-après :

i) Débiteurs

Les débiteurs, qui incluent les produits non facturés, sont présentés d'après les montants qui devraient être recouverts, déduction faite d'une provision pour créances irrécouvrables estimée. La direction utilise un historique de pertes de concert avec le classement chronologique et les arriérés des débiteurs à la date de clôture pour la détermination de la provision.

L'évaluation des produits non facturés est fondée sur une estimation du montant de l'électricité consommée par les clients entre la date de la dernière facture et la date de fin d'exercice.

ii) Soldes de comptes de report réglementaires

L'évaluation des soldes de comptes de report réglementaires est tributaire de certaines estimations et hypothèses, y compris des hypothèses posées relativement à l'interprétation des règlements et des décisions de la CEO.

iii) Durées d'utilité des actifs amortissables

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé d'après des estimations des durées d'utilité des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. La direction estime les durées d'utilité des divers types d'actifs au moyen de jugements et d'estimations à l'égard des caractéristiques de durée d'utilité d'actifs semblables d'après l'expérience passée dans le secteur d'activité.

iv) Dépréciation des actifs non financiers

La direction examine si les actifs non financiers sont dépréciés en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs. Par leur nature, les estimations des flux de trésorerie futurs, y compris les estimations des dépenses en immobilisations futures, des produits des activités ordinaires, des coûts d'exploitation, des taux d'actualisation et du prix du marché sont tributaires de l'incertitude relative à la mesure.

v) Avantages du personnel futurs

L'évaluation des avantages du personnel futurs entraîne l'utilisation des nombreuses estimations et hypothèses. Les actuaires formulent des hypothèses pour les éléments comme les taux d'actualisation, les taux prévus de rendement de l'actif, les augmentations de salaire futures et les taux de mortalité pour déterminer les charges au titre des prestations et les obligations au titre des prestations définies.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations et de jugements (suite)

vi) Obligations au titre de l'apport de capital

L'évaluation des obligations au titre de l'apport de capital exige des prévisions de l'utilisation future d'électricité dans le cadre de la détermination de toute obligation ou remise à l'égard de tiers.

vii) Juste valeur des actifs et passifs acquis

L'acquisition d'une entreprise existante exige que la direction attribue une juste valeur aux actifs et aux passifs acquis. Les justes valeurs peuvent être déterminées en appliquant un jugement basé sur l'expérience dans le secteur d'activité, les expertises de tiers et la négociation avec le vendeur, et en examinant les données sur le marché libre pour des actifs semblables dans le même secteur.

viii) Impôt différé

Les interprétations, réglementations et lois fiscales connexes des compétences fiscales où la Société et ses filiales exercent leurs activités sont sujettes à changement. Les actifs d'impôt différé sont évalués par la direction chaque date de clôture afin de déterminer la probabilité qu'ils seront réalisés à même les bénéfices imposables futurs.

ix) Passifs éventuels

De temps à autre, la Société fait l'objet de poursuites judiciaires, d'évaluations juridiques et de litiges dans le cours normal des affaires. Par conséquent, la Société doit déterminer la probabilité de jugements ou d'issues contraires ainsi que les fourchettes éventuelles des coûts et pertes probables.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales : Hydro Ottawa limitée, Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc. et Énergie Ottawa, y compris les comptes de ses filiales comme il est décrit à la note 1 des présents états financiers consolidés. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en dirigeant ou en contrôlant les activités de celle-ci. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Toutes les opérations intersociétés et tous les soldes intersociétés ont été éliminés dans les présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société selon des méthodes comptables uniformes.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

b) Partenariats

Comme il est décrit à la note 1 des présents états financiers consolidés, la Société participe à un certain nombre de partenariats où le contrôle est partagé avec des tiers au moyen d'un accord contractuel. Tous les partenariats sont classés soit comme une coentreprise, soit comme une entreprise commune conformément à l'IFRS 11, *Partenariats*. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations de la Société dans les coentreprises sont comptabilisées initialement au coût, et ensuite ajustées pour refléter la quote-part de la Société des profits ou des pertes, des variations des autres éléments du résultat global (« AERG ») et des dividendes ou distributions reçus de ses coentreprises après l'acquisition. Les entreprises communes sont incluses dans les comptes de la Société en comptabilisant sa quote-part contractuelle des actifs, des passifs, des produits des activités ordinaires, des charges et des AERG.

Les participations de la Société dans des coentreprises sont soumises à un test de recouvrabilité lorsqu'un événement ou des circonstances indiquent une dépréciation possible. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat lorsque la valeur comptable de la participation de la Société dans une coentreprise particulière est plus élevée que son montant recouvrable. La valeur recouvrable représente le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Une perte de valeur peut être reprise s'il y a des indications objectives qu'un changement dans le montant recouvrable estimatif de la participation est survenu.

c) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie d'une acquisition est évaluée à la somme des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés, des instruments de capitaux propres émis et des dettes contractées auprès des propriétaires antérieurs de l'entreprise acquise en échange du contrôle. Les actifs identifiables acquis et les passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La Société évalue l'ensemble intégré d'activités (intrants, processus, extrants) associé à un groupe d'actifs acquis pour déterminer si cet ensemble répond à la définition d'une entreprise aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement survient, la Société présentera dans ses états financiers consolidés les montants provisoires relatifs aux éléments dont la comptabilisation est inachevée. Au cours de l'exercice qui suit, la Société ajustera de manière rétrospective les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances prévalant à la date d'acquisition, informations qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur l'évaluation des montants comptabilisés à cette date.

Les coûts de transaction relatifs à un regroupement d'entreprises sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés à titre de frais d'administration dans les coûts d'exploitation.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique ne sont pas reconvertis; ils demeurent au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie. Les écarts de change en résultant sont inclus dans le résultat net de l'exercice.

Les actifs et passifs d'EONY sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation. Les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au cours de la période de présentation. Les écarts de change en résultant sont inclus dans les AERG de l'exercice.

Les rajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de cet établissement et convertis au taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation. Les écarts de change sont comptabilisés dans les AERG.

e) Réglementation

Hydro Ottawa limitée est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Il incombe à la CEO d'approuver ou d'établir des tarifs pour le transport et la distribution de l'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, Hydro Ottawa limitée a exercé ses activités selon un mécanisme tarifaire incitatif prescrit par la CEO. Le 4 décembre 2014, la CEO a approuvé l'ajustement du tarif du mécanisme tarifaire incitatif d'Hydro Ottawa limitée en vigueur du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

En 2013, la CEO a publié un rapport intitulé *Renewed Regulatory Framework for Electricity Distributors: A Performance-Based Approach* (le « RRFE »). Selon le RRFE, les distributeurs peuvent choisir l'une des trois méthodes d'établissement des tarifs qui suivent : la méthode d'établissement des tarifs incitative de quatrième génération, la méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée et la méthode indiciaire d'établissement des tarifs incitative annuelle. Hydro Ottawa limitée a déposé une demande d'établissement des tarifs incitative personnalisée auprès de la CEO le 29 avril 2015 demandant l'autorisation de changer les tarifs qu'elle facture pour la livraison d'électricité, les services de détail, les provisions, le facteur de perte et les services spécifiques pour une période de cinq ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. Cette demande déterminait les produits nécessaires au recouvrement des coûts, et prévoyait un taux de rendement au titre d'une structure du capital présumée, appliqué à l'actif de la base tarifaire. La CEO a rendu sa décision et ordonnance tarifaire le 22 décembre 2015 et a approuvé le tableau des tarifs et des charges de 2016 avec des tarifs intermédiaires pour les frais de raccordement des poteaux. Pour les années ultérieures, de 2017 à 2020, une demande de tarifs fondée sur le coût des services ne sera pas déposée. Les tarifs de distribution en 2017 et 2018 seront rajustés annuellement par un indice personnalisé qui comprend un facteur de productivité et d'inflation. Pour les exercices 2019 et 2020, Hydro Ottawa limitée a convenu de rajuster le rendement présumé des capitaux propres et le coût du capital après la troisième année (2018) de la durée de la méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée. Hydro Ottawa limitée mettra à jour annuellement (de 2017 à 2020) les charges liées à la basse tension, au transport, aux services aux détaillants et aux services spécifiques. En outre, Hydro Ottawa limitée peut introduire de nouveaux avenants tarifaires en fonction de la date de l'autorisation des comptes d'écart et de report.

Hydro Ottawa limitée présente une demande de tarifs de distribution fondés sur le coût des services estimatifs. Une fois le tarif approuvé, il n'est pas rajusté si le coût des services réel diffère des estimations, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au report et qui seront soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs. La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure certains coûts et produits des tarifs d'une période donnée, entraînant un changement du moment de la comptabilisation par rapport à celui qui s'appliquerait à une société à tarifs non réglementés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Réglementation (suite)

Hydro Ottawa limitée continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les soldes débiteurs de comptes de report réglementaires faisant l'objet d'un recouvrement au moyen d'une demande d'approbation de tarifs future, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. S'il est plus probable qu'improbable qu'une provision soit nécessaire, Hydro Ottawa limitée comptabilisera la provision dans les coûts d'exploitation de l'exercice.

Les traitements réglementaires suivants ont résulté de l'adoption de l'IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (« IFRS 14 »), qui permet aux entités à tarifs réglementés qui n'ont pas encore adopté les IFRS de recourir à ses pratiques actuelles en matière d'activités à tarifs réglementés.

i) Soldes de comptes de report réglementaires

Les soldes débiteurs de comptes de report réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés, parce qu'il est probable qu'ils seront recouvrés à même les tarifs futurs. Dans le même ordre d'idées, les soldes créditeurs de comptes de report réglementaires peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa limitée relativement à l'acquisition de ces services.

Hydro Ottawa limitée comptabilise des intérêts sur les soldes de comptes de report réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

Les soldes de comptes de report réglementaires se composent surtout des éléments suivants :

- Le compte de remboursement des actifs et des passifs réglementaires est constitué des soldes des actifs réglementaires ou des passifs réglementaires dont le règlement a été approuvé par la CEO au moyen de tarifs additionnels temporaires appelés avenants tarifaires.
- Les écarts liés au règlement représentent essentiellement les charges qu'Hydro Ottawa limitée a engagées relativement aux services de transport, au produit de base, aux activités sur le marché de gros et à l'ajustement global n'ayant pas été réglées avec les clients au cours de l'exercice. La nature des écarts liés au règlement est telle que le solde peut varier entre les actifs et les passifs au fil du temps, et ces écarts sont comptabilisés à la fin de chaque exercice conformément aux règles de la CEO.
- Les coûts non recouvrables liés aux compteurs représentent la valeur comptable nette des compteurs traditionnels qui ont été remplacés à l'installation des compteurs intelligents.
- Le compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite a été autorisé par la CEO en 2011 afin de comptabiliser l'ajustement annuel aux avantages complémentaires de retraite lié aux gains et pertes actuariels cumulés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Réglementation (suite)

ii) Autres écarts et coûts reportés liés à la réglementation

Les autres écarts et coûts reportés liés à la réglementation se composent surtout des éléments suivants :

- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à comptabiliser dans un compte de report l'écart entre les frais de basse tension payés à Hydro One Networks Inc. (« HONI ») et ceux qui sont facturés aux clients.
- La CEO autorise les distributeurs d'électricité à comptabiliser dans un compte de report le coût net lié à la prestation de services de facturation aux détaillants et au traitement des demandes de services. Au 1^{er} janvier 2016, Hydro Ottawa limitée a intégré le coût net dans ses besoins de produits et ne comptabilisera plus le coût net dans les comptes de report.
- La CEO a autorisé les distributeurs à comptabiliser dans un compte de report les coûts administratifs supplémentaires et non récurrents liés au passage aux IFRS qui n'avaient pas déjà été approuvés ni comptabilisés aux fins de recouvrement au moyen des tarifs de distribution d'électricité.
- Dans ses directives publiées le 16 juin 2009, la CEO a créé quatre nouveaux comptes de report pour permettre aux distributeurs de commencer à comptabiliser les dépenses pour certaines activités liées au raccordement de l'énergie renouvelable et au programme d'installation de compteurs intelligents. Ces comptes de report ont été autorisés aux fins de la comptabilisation des dépenses en immobilisations supplémentaires admissibles ou des coûts liés au fonctionnement, à l'entretien et à l'administration.
- Dans ses directives publiées le 19 décembre 2014, la CEO a conseillé aux distributeurs de continuer à se fier au mécanisme d'ajustement pour pertes de produits afin de retracer et d'éliminer les pertes de produits qui résultent des programmes de conservation et de gestion de la demande entre 2015 et 2020, indiquant de suivre le même processus que celui décrit dans les directives de la CEO publiées le 26 avril 2012 au sujet de la période de 2011 à 2014. Hydro Ottawa limitée devra comptabiliser l'écart entre les activités de conservation et de gestion de la demande autorisées réelles et les activités incluses dans les prévisions de charge d'Hydro Ottawa limitée, multiplié par le tarif variable de distribution approprié.
- La CEO a recommandé aux distributeurs de comptabiliser dans un compte distinct les économies à l'égard des crédits de taxe sur les intrants découlant de l'élimination de la taxe de vente provinciale et de la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée depuis le 1^{er} juillet 2010. La CEO est parvenue à la conclusion que cinquante pour cent des soldes devraient être remboursés aux contribuables pour la période jusqu'à la date de révision, soit le 1^{er} janvier 2012 pour Hydro Ottawa limitée.

f) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, exclusion faite des escomptes, des remises et des taxes de vente. La Société a déterminé qu'elle agit pour son propre compte dans la totalité des ententes génératrices de produits.

i) Recouvrement de l'énergie électrique

Les produits tirés du recouvrement de l'énergie électrique constituent le transfert aux clients des coûts de l'électricité achetée par la Société et sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation. Les produits tirés du recouvrement de l'énergie électrique sont réglementés par la CEO et comprennent les charges facturées aux clients pour l'électricité, le transport de l'électricité et l'administration du système d'électricité du marché de gros.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

f) Comptabilisation des produits des activités ordinaires (suite)

ii) Distribution de l'énergie électrique

La Société facture la distribution de l'électricité aux clients, selon les tarifs établis par la CEO. Les tarifs sont fixés afin de permettre à la Société de recouvrer les coûts prudemment engagés et de réaliser un rendement équitable sur le capital investi. La distribution de l'énergie électrique est comptabilisée lorsque l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation.

iii) Produits tirés de la production d'électricité

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés sur la base de la lecture régulière des compteurs.

iv) Autres produits

Les autres produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits comprennent les produits tirés des contrats, des services offerts aux entreprises, des apports de capital et des initiatives de conservation et de gestion de la demande.

Les produits tirés des contrats et les produits tirés des services offerts aux entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les produits et les coûts qui s'y rattachent étant comptabilisés au prorata du degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats. Les pertes sur contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes.

Les apports de capital reçus de la clientèle pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles afin de raccorder un client au réseau de distribution d'Hydro Ottawa sont comptabilisés dans les produits différés et amortis dans les autres produits à un taux équivalent à celui utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

Les produits tirés des initiatives de conservation et de gestion de la demande proviennent de l'exécution de programmes du gouvernement provincial faisant la promotion de la conservation et sont comptabilisés selon le principe du recouvrement des coûts. Les primes fondées sur le rendement en vertu des programmes de conservation et de gestion de la demande sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions du programme sont respectées et que les primes seront reçues.

g) Produits d'intérêts et charges financières

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils s'accumulent au moyen de la méthode de l'intérêt effectif et comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie et les billets à recevoir des coentreprises.

Les charges financières sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont passées en charges à moins qu'elles ne soient inscrites à l'actif à titre de composante du coût d'un actif admissible.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

h) Impôt sur le résultat

Hydro Ottawa limitée est considérée comme un service municipal d'électricité et est tenue de faire des paiements tenant lieu d'impôt sur le résultat des sociétés, instauré par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de son capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de ses produits sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (« LIR ») du Canada et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant se rapprochant de l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

Hydro Ottawa limitée comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode axée sur le bilan. Aux termes de cette méthode, l'impôt sur le résultat exigible de l'exercice est calculé d'après le résultat imposable. L'impôt différé découlant des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs est calculé au moyen des taux d'imposition quasi adoptés qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle il est prévu que les différences temporaires se résorberont.

Le *Manuel des procédures comptables* publié par la CEO autorise Hydro Ottawa limitée à recouvrer les paiements tenant lieu d'impôt sur le résultat des sociétés au moyen d'ajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité, comme approuvé par la CEO. Hydro Ottawa limitée comptabilise les soldes de comptes de report réglementaires au titre du montant d'impôt différé devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, dans les tarifs d'électricité futurs.

La Société, Énergie Ottawa, Hydro Chaudière GP, Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc. et Chaudière Hydro North Inc. sont aussi considérées comme des services municipaux d'électricité et comptabilisent l'impôt sur le résultat selon la méthode axée sur le bilan.

PowerTrail, CWPI et 2425932 Ontario Inc. sont imposables en vertu de la LIR et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa par l'entremise d'Énergie Ottawa et de la Société. Ces impôts sur le résultat des sociétés sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan comme il est décrit ci-dessus.

Moose Creek LP, Hydro Chaudière S.E.C., CHLP North et SolarTrail LP sont des entités non imposables aux fins des impôts fédéral et provincial. Les impôts sur le résultat net sont payés grâce à l'attribution du bénéfice imposable à chaque partenaire.

i) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les avances à court terme et les acceptations bancaires dont la date d'échéance est d'au plus trois mois ainsi que les chèques en circulation.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

j) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Lorsque les instruments financiers ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, alors les coûts de transaction directement attribuables sont inclus dans l'évaluation initiale. La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté. L'évaluation ultérieure de chaque instrument financier dépend du classement choisi par la Société au moment de la comptabilisation.

La Société classe et évalue ses instruments financiers comme suit :

- La trésorerie est classée à la juste valeur par le biais du résultat net et est évaluée à la juste valeur.
- Les débiteurs et les billets à recevoir de coentreprises sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, le cas échéant.
- La dette bancaire, les créditeurs et charges à payer, les dépôts de garantie des clients, les obligations au titre de l'apport de capital et les débentures sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur sont classés en utilisant une hiérarchie comportant trois niveaux. Chaque niveau reflète les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, et se présente comme suit :

- Niveau 1 : les données sont les prix cotés non rajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : les données relatives au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Tous les actifs financiers, sauf ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation au moins chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés seulement après qu'un événement s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées dans le résultat net. Une perte de valeur est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement des terrains, des immeubles et agencements, de la distribution et autre, de l'infrastructure de distribution électrique, du mobilier et du matériel, du matériel roulant, des centrales électriques et du matériel de production d'électricité, des bassins, barrages et voies navigables et des actifs en voie de construction. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Immobilisations corporelles (suite)

Les pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité qui devraient être utilisés sur plus d'un exercice sont considérés comme des actifs en voie de construction et ne sont amortis qu'au moment où les pièces sont mises en service.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts des actifs produits par la Société pour elle-même comprennent les dépenses directement attribuables pour la mise en service de l'actif, incluant la main-d'œuvre, les matériaux, les avantages du personnel, le transport, les services impartis et les coûts d'emprunt. Lorsque des parties d'un élément des immobilisations corporelles sont importantes et ont des durées d'utilité économiques estimées distinctes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composantes principales) des immobilisations corporelles. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle. Les apports des clients sont traités comme des produits différés.

Le coût des inspections importantes et d'un entretien majeur est comptabilisé dans la valeur comptable d'un actif pourvu que la Société tirera des avantages économiques futurs de cette dépense. La valeur comptable d'une pièce remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant, de réparations et de maintenance sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée de service estimée de chaque composante des immobilisations corporelles.

Les profits et pertes à la sortie des immobilisations corporelles mises hors service, vendues, ou autrement décomptabilisées sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Terrains et immeubles	
Terrains	Indéfinie
Immeubles et agencements	20 à 100 ans
Distribution et autre	
Infrastructure de distribution électrique	10 à 60 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans
Matériel roulant	7 à 15 ans
Production	
Centrales et matériel de production	3 à 50 ans
Bassins, barrages et voies navigables	75 à 125 ans

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Immobilisations corporelles (suite)

Les actifs en voie de construction et les terrains ne sont pas amortis. Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût des immobilisations corporelles produites par la Société pour elle-même qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées. Le taux de capitalisation est le coût d'emprunt moyen pondéré de la Société.

La Société passe en revue la valeur de ses immobilisations corporelles chaque fois qu'un événement ou qu'un changement de situation indique que la valeur comptable d'un actif pourrait ne plus être recouvrable. Si des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, la Société estime les flux de trésorerie futurs qui proviendront vraisemblablement de l'utilisation du groupe d'actifs et de la cession éventuelle de celui-ci, et comptabilise une perte de valeur au besoin. La principale mesure de la juste valeur de la Société repose sur les flux de trésorerie actualisés.

l) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les droits fonciers, les logiciels, les apports de capital, les contrats d'achat d'électricité et les actifs en cours de développement.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de service estimée des immobilisations connexes. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées à leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les profits ou pertes à la sortie des immobilisations incorporelles sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation.

Les durées d'utilité estimées et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée s'établit comme suit :

Droits fonciers	50 ans
Logiciels	5 à 10 ans
Apports de capital	45 ans
Contrat d'achat d'électricité	7 ans

Les droits relatifs à l'eau, qui ont une durée d'utilité indéterminée parce qu'une rivière est une ressource naturelle autonome, et les actifs en cours de développement ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût des immobilisations incorporelles produites par la Société pour elle-même qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées. Le taux de capitalisation est le coût d'emprunt moyen pondéré de la Société.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

l) Immobilisations incorporelles (suite)

La Société passe en revue la valeur de ses immobilisations incorporelles amortissables chaque fois qu'un événement ou qu'un changement de situation indique que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, la Société estime les flux de trésorerie futurs qui proviendront vraisemblablement de l'utilisation du groupe d'actifs et de la cession éventuelle de celui-ci, et comptabilise une perte de valeur au besoin. La principale mesure de la juste valeur de la Société repose sur les flux de trésorerie actualisés.

La Société passe en revue la valeur de ses immobilisations incorporelles non amortissables chaque année afin de vérifier qu'elles n'ont pas subi de perte de valeur. Dans le cadre de ce processus, l'évaluation d'une durée d'utilité indéterminée est examinée afin de déterminer si son application est toujours fondée. Si elle ne l'est plus, le changement de la durée d'utilité de l'état d'indéterminée à déterminée est fait sur une base prospective.

m) Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un terrain ou un immeuble détenu à des fins autres que son utilisation pour les activités d'exploitation de la Société. La Société détient des immeubles de placement pour l'expansion éventuelle du réseau de prestation des services ou comme immeuble administratif excédentaire. Les immeubles de placement sont évalués au coût majoré des coûts de transaction et ont une durée d'utilité estimée allant de 25 ans à 50 ans. Tout profit ou perte résultant de la vente d'un immeuble de placement est comptabilisé immédiatement en résultat. Les produits locatifs et les coûts d'exploitation provenant d'un immeuble de placement sont présentés comme une composante des autres produits.

n) Avantages du personnel futurs

i) Régimes de retraite

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la « Caisse », « OMERS »). L'OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. La Caisse est un régime de retraite à prestations déterminées, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement de la Caisse.

Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, la Société ne peut le comptabiliser comme tel puisqu'elle ne dispose pas d'assez d'informations pour permettre la répartition des actifs et des passifs de la Caisse entre les différents employeurs qui y contribuent. Par conséquent, la Société le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations à payer en raison des services rendus par les salariés sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées à titre de coûts d'exploitation. La Société partage les risques actuariels des autres entités participantes au régime, et ses cotisations futures peuvent donc être accrues en raison de pertes actuarielles provenant des autres entités participantes. En outre, les cotisations de la Société pourraient être accrues si d'autres entités se retirent du régime.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

n) Avantages du personnel futurs (suite)

i) Régimes de retraite (suite)

Hydro Chaudière S.E.C. est le promoteur du régime de retraite des employés de Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants (« régime de retraite Chaudière »). Le régime de retraite Chaudière est comptabilisé comme suit :

- Les actifs du régime de retraite Chaudière sont détenus par une compagnie d'assurance et sont évalués à leur juste valeur, laquelle est fondée sur les prix médians du marché publiés dans le cas de titres cotés.
- Les obligations au titre des prestations définies du régime de retraite Chaudière sont déterminées en fonction des prestations futures prévues actualisées selon les taux d'intérêt du marché pour les titres d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie concordent avec le montant des prestations prévues et le moment où elles devraient être versées.
- Le coût des pensions gagnées par les employés est calculé de manière actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement attendu des placements du régime, l'augmentation future des salaires, l'âge de la retraite, l'espérance de vie et les coûts des soins de santé.
- Les gains et pertes actuariels découlant des actifs et de l'obligation en matière de prestations déterminées du régime sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent selon la méthode de la constatation immédiate.
- Le coût des services passés est inclus dans le coût du régime de retraite Chaudière pour l'exercice au cours duquel il survient.

Puisque le régime de retraite Chaudière est capitalisé, la juste valeur de ses actifs est compensée par l'obligation au titre des prestations définies. Le montant net est comptabilisé comme actif au titre des prestations définies ou passif au titre des prestations définies.

ii) Avantages complémentaires de retraite

En plus des régimes de retraite, la Société offre à ses employés une couverture d'assurance-vie, une prestation forfaitaire de retraite et d'autres avantages. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Les charges au titre des avantages du personnel futurs sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

Les avantages du personnel futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations au titre des prestations définies et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées en fonction des services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les AERG. Toutefois, en ce qui concerne Hydro Ottawa limitée, ces montants sont reclassés à un compte de report réglementaire, comme le permet la CEO.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

o) Dépôts de garantie des clients

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus des clients pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution d'obligations en matière de construction. Les dépôts qui devraient être remboursés aux clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme et sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

p) Obligations au titre de l'apport de capital

La Société est partie à diverses ententes avec HONI portant sur le raccordement à une installation de production d'électricité et sur le recouvrement des coûts (« ERRC »). Ces ententes régissent la construction par HONI de postes de transformation nouveaux ou modifiés aux fins de servir les clients de la Société, compte tenu de la croissance de la charge d'électricité anticipée.

Toutes les modalités des ERRC respectent le Code des réseaux de transport (le « Code ») publié par la CEO. Le montant de l'apport de capital initial requis se fonde sur la procédure d'évaluation économique prescrite énoncée dans le Code. Cet apport de capital initial est réduit de tout engagement de produits de raccordement (les « produits garantis ») versés à HONI par la Société sur la durée de l'ERRC. Les produits garantis sont calculés en fonction de la charge prévue (« charge initiale »), multipliée par le taux approuvé de HONI au moment de la conclusion de ces ententes.

Chacune des ERRC de la Société a une durée de 25 ans. Ces ententes doivent faire l'objet d'examen périodiques dans le cadre desquels la charge réelle est comparée à la charge prévue et un calcul de rajustement est effectué. Lorsqu'un calcul de rajustement révèle que la charge réelle de la Société pour la période passée et les prévisions de charge mises à jour pour la période future sont inférieures à la charge initiale, la Société est obligée de combler cet écart. Lorsque la charge réelle et les prévisions de charge mises à jour sont supérieures à la charge initiale, la Société a droit à une remise. Les calculs de rajustement sont effectués après 5 ans et 10 ans, et après 15 ans si l'écart entre la charge supplémentaire réelle et la charge initiale à la fin de la dixième année est de plus de 20 %.

q) Provisions et éventualités

La Société comptabilise des provisions lorsqu'elle a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire afin d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres au passif.

L'évaluation de la probabilité des événements éventuels exige que la direction fasse montre de jugement quant à la probabilité de l'exposition à une perte potentielle. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un actif éventuel n'est pas comptabilisé dans les états financiers. Toutefois, un actif éventuel est présenté lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable.

r) Produits différés

Dans certaines situations, une aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle est nécessaire pour financer des ajouts aux immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'ajout d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et comptabilisés dans les autres produits à un taux équivalant à celui qui a été utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

s) Frais d'émission de titres de créance

La Société a engagé des frais d'émission de titres de créance qui sont externes, directs et différentiels par nature dans le cadre de ses placements de débentures et de la restructuration de sa facilité de crédit. Les frais d'émission de titres de créance associés aux placements de débentures sont déduits du produit tiré de l'émission des titres de créance et amortis selon la méthode du taux effectif. Les frais de restructuration de la facilité de crédit sont amortis sur la durée initiale de la facilité de crédit à terme renouvelable.

t) Contrats de location

Les contrats de location dans le cadre desquels la Société assume tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme des contrats de location-financement. À la comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué au montant égal au moindre de sa juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à l'actif. Les paiements au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre les charges d'intérêts et la réduction du solde de la dette.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et les actifs loués ne sont pas comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés de la Société. Les paiements effectués en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Par suite de leur évaluation, tous les contrats de location de la Société ont été classés comme des contrats de location simple.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications et interprétations ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers consolidés. La Société continue d'analyser ces normes et a déterminé initialement que les normes suivantes pourraient avoir une incidence sur ses états financiers consolidés.

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), qui remplace la majeure partie des directives détaillées sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires qui existent actuellement dans le cadre des IFRS. L'IFRS 15 précise la manière et le moment où une entité comptabilisera ses produits des activités ordinaires et les exigences additionnelles en matière d'informations à fournir. Le 22 juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux périodes de présentation ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend des directives révisées traitant du classement et de l'évaluation des instruments financiers et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). Elle remplace les exigences comptables introduites il y a plus de 30 ans qui ne sont plus considérées comme appropriées et elle constitue une révision majeure de la manière dont les sociétés comptabilisent les contrats de location. La nouvelle norme entre en vigueur pour les périodes de présentation ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. En outre, le 29 janvier 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* (« IAS 7 »). Les modifications visent à clarifier l'IAS 7 afin d'améliorer l'information offerte aux utilisateurs des états financiers sur les activités de financement d'une entité. Ces modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, leur application anticipée étant permise.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le 23 mars 2015, la Société, par l'entremise de 2425932 Ontario Inc., filiale d'Énergie Ottawa, a conclu une convention d'achat d'actions et de parts avec Fortis Inc. en vue d'acquérir 100 % des quatre entités qui détiennent collectivement et exploitent dix centrales hydroélectriques au fil de l'eau dans l'État de New York (EONY) et en Ontario (EOGen) pour un prix d'acquisition au comptant respectivement de 77 038 \$ (62 500 \$ US) et 16 000 \$. La Société a réalisé son acquisition d'EONY le 22 juin 2015 et de EOGen le 17 juillet 2015 avec des ajustements à la clôture respectivement de 820 \$ (666 \$ US) et 1 261 \$, portant les prix d'acquisition au comptant finaux à 77 858 \$ (63 166 \$ US) et 17 261 \$. L'acquisition permet de pénétrer le marché américain et apporte à la Société de nouveaux produits récurrents par l'entremise de contrats d'achat d'électricité avec Niagara Mohawk Power Corp dans EONY et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») dans EOGen. Les quatre centrales dans l'État de New York ont une puissance combinée de 22,6 MW tandis que les six centrales en Ontario ont une puissance combinée de 8,3 MW.

Le tableau ci-après résume les justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de la transaction avec Fortis Inc. en dollars canadiens. La Société a adopté une approche de marché, en utilisant les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des droits relatifs à l'eau et des contrats d'achat d'électricité acquis. Par conséquent, l'évaluation de la juste valeur de ces actifs est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les flux de trésorerie futurs prévus étaient fondés sur des estimations de la production future, des prix des marchandises et des taux contractuels applicables.

	Juste valeur à la date d'acquisition \$
Actifs courants	
Trésorerie	2 268
Débiteurs	1 756
Charges payées d'avance	228
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	(490)
Actifs non courants	
Terrains et immeubles	
Terrains	1 845
Immeubles et agencements	16 528
Mobilier et matériel	
Matériel roulant	111
Mobilier et matériel	107
Production	
Centrales et matériel de production	25 908
Bassins, barrages et voies navigables	16 504
Contrat d'achat d'électricité	1 276
Logiciels	445
Droits relatifs à l'eau	30 690
Immeubles de placement	150
Actifs d'impôt différé	2 079
Passifs non courants	
Passifs d'impôt différé	(4 286)
Total des actifs nets acquis	95 119

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (SUITE)

Les montants relatifs aux débiteurs, aux charges payées d'avance et aux créditeurs et charges à payer ont été éliminés des postes respectifs des activités d'exploitation dans le tableau des flux de trésorerie consolidé parce qu'ils ne sont pas survenus dans le cours normal des affaires. La trésorerie versée à Fortis Inc. pour l'acquisition est répartie comme suit :

	2015 \$
Total des actifs nets acquis	95 119
Moins : trésorerie acquise	(2 268)
Moins : ajustements de clôture des créditeurs et charges à payer	(2 081)
Moins : passifs repris financés par Fortis Inc.	(206)
Total de la trésorerie payée pour les actifs nets acquis	90 564

La Société a engagé des coûts de transaction, surtout des frais juridiques et de consultation, de 2 733 \$ relativement à l'acquisition qui ont été passés en charges dans l'exercice considéré à titre de frais de fonctionnement. Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2015, la direction estime que les produits tirés de la production d'électricité et le résultat net auraient totalisé respectivement 18 138 \$ et 31 874 \$ pour l'exercice 2015.

6. DÉBITEURS

	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$	1 ^{er} janvier 2014 \$
Créances d'électricité	59 198	51 209	52 336
Produits non facturés	88 036	81 957	106 757
Créances clients et autres débiteurs	21 071	15 452	11 209
Moins : provision pour créances douteuses (note 19 c))	(1 927)	(3 828)	(1 642)
	166 378	144 790	168 660
Montants à recevoir des parties liées (note 26)	5 646	8 668	8 175
	172 024	153 458	176 835
Classement chronologique :			
Impayés depuis 30 jours ou moins	74 986	58 447	64 096
Impayés depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	8 242	11 836	5 665
Impayés depuis 120 jours ou plus	2 687	5 046	1 959
Produits non facturés	88 036	81 957	106 757
Moins : provision pour créances douteuses	(1 927)	(3 828)	(1 642)
	172 024	153 458	176 835

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

7. SOLDES DE COMPTES DE REPORT RÉGLEMENTAIRES

Les informations sur les soldes de comptes de report réglementaires de la Société se présentent comme suit :

	Recouvrement résiduel / reprise résiduelle (années)	31 décembre 2014 \$	Soldes survenus au cours de l'exercice \$	Recouvrement/ reprise \$	Autres variations ¹ \$	31 décembre 2015 \$
Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1	209	(4)	-	-	205
Écarts liés au règlement	1 à 5	12 223	(6 721)	-	-	5 502
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	4 432	-	-	-	4 432
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	3 759	563	(31)	-	4 291
		20 623	(6 162)	(31)	-	14 430
Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	3 143	232	(109)	-	3 266
Écarts liés au règlement	1 à 5	14 414	15 505	-	-	29 919
Compteurs délaissés	1	2 987	2 987	-	-	5 974
Passif réglementaire au titre de l'impôt différé	s. o.	12 070	(11 557)	-	-	513
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 597	(444)	-	-	1 153
		34 211	6 723	(109)	-	40 825

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

7. SOLDES DE COMPTES DE REPORT RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

	Recouvrement résiduel / reprise résiduelle (années)	1 ^{er} janvier 2014 \$	Soldes survenus au cours de l'exercice \$	Recouvrement/ reprise \$	Autres variations ¹ \$	31 décembre 2014 \$
Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1	475	1	(267)	-	209
Écarts liés au règlement	1 à 5	5 527	(9 508)	314	15 890	12 223
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	3 109	1 323	-	-	4 432
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	3 361	567	(31)	(138)	3 759
		12 472	(7 617)	16	15 752	20 623
Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	2 002	510	631	-	3 143
Écarts liés au règlement	1 à 5	27 374	(9 849)	(18 827)	15 716	14 414
Compteurs délaissés	1	-	-	2 987	-	2 987
Compteurs intelligents	s. o.	1 045	(1 045)	-	-	-
Passif réglementaire au titre de l'impôt différé	s. o.	20 711	(8 641)	-	-	12 070
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 667	(75)	(31)	36	1 597
		52 799	(19 100)	(15 240)	15 752	34 211

¹ Les autres variations représentent les reclassements des soldes.

Les soldes de comptes de report réglementaires suivants incluent les intérêts courus :

- Les comptes de remboursement d'actifs et de passifs réglementaires incluent des intérêts à payer jusqu'au 31 décembre 2015 de 46 \$ (174 \$ jusqu'au 31 décembre 2014 et 178 \$ jusqu'au 1^{er} janvier 2014).
- Les écarts liés au règlement comprennent des intérêts à payer de 97 \$ au 31 décembre 2015 (19 \$ au 31 décembre 2014 et 284 \$ au 1^{er} janvier 2014).
- Les autres écarts et coûts reportés comprennent des intérêts à recevoir de 12 \$ au 31 décembre 2015 (48 \$ au 31 décembre 2014 et 34 \$ au 1^{er} janvier 2014).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et immeubles \$	Distribution et autres \$	Production \$	Actifs en voie de construction \$	Total \$
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	92 141	524 840	48 398	55 104	720 483
Ajouts, déduction faite des transferts	1 596	98 206	5 876	9 324	115 002
Sorties et dépréciations	(2)	(5 243)	(3 714)	-	(8 959)
Solde au 31 décembre 2014	93 735	617 803	50 560	64 428	826 526
Ajouts, déduction faite des transferts	1 441	116 863	1 753	18 529	138 586
Acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	18 373	218	42 412	-	61 003
Écarts de change	2 030	13	4 092	1	6 136
Sorties et dépréciations	-	(1 321)	(17)	-	(1 338)
Solde au 31 décembre 2015	115 579	733 576	98 800	82 958	1 030 913
Cumul des amortissements					
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	(387)	(124)	(7 680)	-	(8 191)
Amortissement	(2 649)	(27 905)	(1 485)	-	(32 039)
Sorties et dépréciations	2	2 530	804	-	3 336
Solde au 31 décembre 2014	(3 034)	(25 499)	(8 361)	-	(36 894)
Amortissement	(2 947)	(29 511)	(2 249)	-	(34 707)
Écarts de change	(10)	(1)	(24)	-	(35)
Sorties et dépréciations	-	92	3	-	95
Solde au 31 décembre 2015	(5 991)	(54 919)	(10 631)	-	(71 541)
Valeur comptable nette					
Au 1 ^{er} janvier 2014	91 754	524 716	40 718	55 104	712 292
Au 31 décembre 2014	90 701	592 304	42 199	64 428	789 632
Au 31 décembre 2015	109 588	678 657	88 169	82 958	959 372

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif, au titre des immobilisations corporelles, des coûts d'emprunt de 1 199 \$ (1 243 \$ en 2014). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2015 a été de 4,1 % (4,6 % en 2014).

Au cours de l'exercice, la Société a subi une perte à la sortie d'immobilisations corporelles de 538 \$ (1 902 \$ en 2014).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le 7 février 2014, Hydro Chaudière S.E.C., filiale de la Société, a obtenu un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans, dans le cadre du volet Projets municipaux du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique de la SIERE, pour produire de l'énergie hydraulique renouvelable. Par suite du contrat, la Société a entrepris un projet pluriannuel visant à agrandir ses installations de production en Ontario (« Ontario Group ») à la chute des Chaudières, faisant ainsi passer sa puissance totale de 38 MW à 58 MW. La mise en service commerciale est prévue en 2017 et la Société compte continuer d'investir d'importantes ressources dans ce projet d'agrandissement au cours des deux prochaines années (« agrandissement de Chaudière »).

Afin de permettre la construction des nouvelles installations de production hydroélectrique, Hydro Chaudière S.E.C. a dû procéder au déclassement définitif des deux centrales de la chute des Chaudières en Ontario en juillet 2015. Par conséquent, la Société a comptabilisé en 2014 une perte de valeur de 4 023 \$ à l'égard d'Ontario Group, dont une tranche de 2 786 \$ se rapporte aux centrales et au matériel de production, tandis que la tranche restante de 1 237 \$ est liée au contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec (note 9) puisque les nouvelles installations fonctionneront dans le cadre du nouveau programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique. La perte de valeur comptabilisée à l'égard d'Ontario Group a réduit sa valeur comptable à sa valeur d'utilité au 31 décembre 2014, établie d'après les flux de trésorerie actualisés.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits fonciers et droits relatifs à l'eau \$	Logiciels \$	Apports de capital et autres ententes \$	Actifs en cours de développement \$	Total \$
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	18 720	6 754	6 856	33 937	66 267
Ajouts, déduction faite des transferts	11	33 246	637	(5 561)	28 336
Sorties et dépréciations	-	(30)	(1 875)	-	(1 905)
Solde au 31 décembre 2014	18 731	39 972	5 618	28 376	92 697
Ajouts	20	9 883	14 133	(24 324)	(288)
Acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	30 690	445	1 276	-	32 411
Écarts de change	2 923	45	-	-	2 968
Solde au 31 décembre 2015	52 364	50 345	21 027	4 052	127 788
Cumul des amortissements					
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	-	(8)	(782)	-	(790)
Amortissement	(49)	(5 673)	(772)	-	(6 494)
Sorties et dépréciations	-	30	638	-	668
Solde au 31 décembre 2014	(49)	(5 651)	(916)	-	(6 616)
Amortissement	(49)	(7 131)	(633)	-	(7 813)
Sorties et dépréciations	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2015	(98)	(12 782)	(1 549)	-	(14 429)
Valeur comptable nette					
Au 1 ^{er} janvier 2014	18 720	6 746	6 074	33 937	65 477
Au 31 décembre 2014	18 682	34 321	4 702	28 376	86 081
Au 31 décembre 2015	52 266	37 563	19 478	4 052	113 359

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif, au titre des immobilisations incorporelles, des coûts d'emprunt de 515 \$ (571 \$ en 2014). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2015 a été de 4,1 % (4,6 % en 2014).

Au cours de l'exercice, la Société a subi une perte à la sortie d'immobilisations incorporelles de néant (174 \$ en 2014) et, comme il est décrit à la note 8, en 2014, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 1 237 \$ à l'égard du contrat d'achat d'électricité conclu avec Hydro-Québec.

10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2015 \$	2014 \$
Valeur comptable nette au début de l'exercice	2 216	2 189
Ajouts	106	129
Acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises	150	-
Amortissement	(112)	(102)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	2 360	2 216

La juste valeur des immeubles de placement de 5 107 \$ est fondée sur la dernière évaluation de Municipal Property Assessment Corporation datée du 8 septembre 2015. L'immeuble de placement acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué à sa juste valeur à la date d'acquisition.

11. PARTICIPATIONS DANS DES PARTENARIATS

a) Participations dans des coentreprises

	2015 \$	2014 \$
Moose Creek LP (50,05 %)		
Participation dans la coentreprise au début de l'exercice	3 370	890
Dépenses en immobilisations	-	2 705
Quote-part du résultat des activités poursuivies	118	(225)
Participation dans la coentreprise à la fin de l'exercice	3 488	3 370
PowerTrail (60 %)		
Participation dans la coentreprise au début de l'exercice	2 914	2 645
Quote-part du résultat des activités poursuivies, déduction faite de l'impôt	372	289
Autres ajustements	20	(20)
Participation dans la coentreprise à la fin de l'exercice	3 306	2 914
Total des participations dans des coentreprises	6 794	6 284

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

11. PARTICIPATIONS DANS DES PARTENARIATS (SUITE)

a) Participations dans des coentreprises (suite)

En 2014, Moose Creek LP a émis 2 705 parts de catégorie A à la Société à un prix de 1 \$ par part. L'émission a été réalisée à des fins d'ajustement du financement et de la structure du capital de la société en commandite. De son côté, la société en commandite a remboursé une tranche importante des billets à payer à la Société en 2015 comme il est décrit à la note 12 des présents états financiers consolidés.

b) États de la situation financière abrégés et états des résultats abrégés des coentreprises

	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$	1 ^{er} janvier 2014 \$
Moose Creek LP (50,05 %)			
Actifs courants	1 249	13 633	1 745
Actifs non courants	13 223	12 868	13 063
Total de l'actif	14 472	26 501	14 808
Passifs courants	1 552	13 297	681
Passifs non courants	5 710	6 230	12 102
Total du passif	7 262	19 527	12 783
Produits des activités ordinaires	2 895	2 595	
Résultat net des activités poursuivies	235	(450)	
PowerTrail (60 %)			
Actifs courants	1 103	2 131	1 387
Actifs non courants	9 877	10 176	10 052
Total de l'actif	10 980	12 307	11 439
Passifs courants	1 194	2 279	1 189
Passifs non courants	3 819	4 679	5 380
Total du passif	5 013	6 958	6 569
Produits des activités ordinaires	3 787	3 508	
Résultat net des activités poursuivies	618	481	

c) Entreprises communes

Sa participation dans CWPI étant considérée comme une entreprise commune, la Société a inclus sa quote-part contractuelle de 66,7 % des actifs, des passifs et des charges dans ses comptes. La Société a comptabilisé 10 \$ (15 \$ en 2014) dans le résultat net et une perte de 29 \$ (un résultat de 3 \$ en 2014) dans les AERG au 31 décembre 2015 à l'égard de cette entreprise commune.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

11. PARTICIPATIONS DANS DES PARTENARIATS (SUITE)

d) Facilités de crédit

PowerTrail maintient une facilité de crédit de 200 \$ (200 \$ en 2014) sous forme de lettres de crédit de soutien à la SIERE. La facilité renferme des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles de 1 000 \$. Au 31 décembre 2015, PowerTrail avait prélevé un montant de 133 \$ (133 \$ au 31 décembre 2014 et 133 \$ au 1^{er} janvier 2014) sous forme de lettres de crédit de soutien aux termes de cette facilité.

CWPI maintient une facilité de crédit consistant en une ligne de crédit d'exploitation de 500 \$ (500 \$ en 2014) garantie par les trois commettants de CWPI. La ligne de crédit d'exploitation est remboursable à vue, porte intérêt au taux d'emprunt préférentiel annuel de la Banque du Canada, les intérêts étant payables mensuellement. Cette facilité renferme également les clauses restrictives et cas de défaut habituels. CWPI n'avait prélevé aucun montant sur cette ligne de crédit au 31 décembre 2015 (néant au 31 décembre 2014 et néant au 1^{er} janvier 2014).

12. BILLETS À RECEVOIR DE COENTREPRISES

	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$	1 ^{er} janvier 2014 \$
Convention de crédit de Moose Creek LP, 9,0 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2016	-	12 102	12 352
Billet de Moose Creek LP, à 6,0 %, échéant le 1 ^{er} janvier 2025	3 121	3 307	-
Billets de PowerTrail, intérêt théorique de 7,7 %, payable à vue	1 646	2 813	2 784
	4 767	18 222	15 136
Moins la tranche courante	(732)	(13 222)	(563)
	4 035	5 000	14 573

a) Moose Creek LP

Le 31 août 2011, la Société a conclu une convention de crédit avec Moose Creek Energy Inc. (pour le compte de Moose Creek LP). Selon la convention de crédit, la Société a avancé 12 500 \$ à Moose Creek LP au moyen de prélèvements pour l'achèvement de sa centrale de collecte de gaz et de production d'électricité à Moose Creek, en Ontario. La durée du prêt était de cinq ans à partir de la date du prélèvement initial (1^{er} novembre 2011) avec un amortissement sur 20 ans et un taux d'intérêt de 9,0 %. Conformément à la convention de crédit, Moose Creek LP avait le choix de payer d'avance la totalité ou une partie du capital impayé et des intérêts courus à n'importe quel moment après le 1^{er} novembre 2013.

Le 9 décembre 2014, la Société et Moose Creek LP ont convenu d'un commun accord de mettre un terme à la convention de crédit et d'émettre à nouveau un nouveau billet selon des nouvelles modalités. Par conséquent, la Société a avancé un nouveau billet non garanti de dix ans à Moose Creek LP le 31 décembre 2014 d'un montant de 3 307 \$ portant intérêt à 6,0 %. Le montant total du capital et des intérêts courus de la convention de crédit initiale a été remboursé le 2 janvier 2015.

Les remboursements de capital futurs sur les billets à recevoir se présentent comme suit : 261 \$ en 2016, 277 \$ en 2017, 294 \$ en 2018, 312 \$ en 2019, 1 977 \$ en 2020 et par la suite.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

12. BILLETS À RECEVOIR DE COENTREPRISES (SUITE)

b) PowerTrail

Entre 2005 et 2007, la Société et un tiers ont fourni une série de billets non garantis ne portant pas intérêt à PowerTrail afin de financer la construction de sa centrale de collecte de gaz et de production d'électricité au site d'enfouissement Trail Road. Étant donné que les prêts n'ont aucune modalité de remboursement établie, les justes valeurs initiales des billets ont été déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus des billets jusqu'à la date où ils seront entièrement libérés. Au cours de l'exercice, PowerTrail a effectué des remboursements en trésorerie de 1 380 \$ (240 \$ en 2014) à la Société. Des produits d'intérêts théoriques totalisant 212 \$ (269 \$ en 2014) ont été comptabilisés sur ces billets au cours de l'exercice.

PowerTrail prévoit rembourser un montant de 576 \$ sur ces billets à la Société au cours de 2016, représentant des charges d'intérêts théoriques à être engagées à l'égard de la Société de 104 \$. Les remboursements en trésorerie futurs sur cet emprunt sont estimés être comme suit : néant en 2017, 870 \$ en 2018 et 474 \$ en 2019, moins les intérêts théoriques à gagner de 170 \$ entre 2017 et 2019. La Société n'a pas l'intention de demander le remboursement, en 2016, des montants classés comme non courants dans les états de la situation financière consolidés à l'égard de ces billets.

13. FACILITÉ DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, la Société a renouvelé sa facilité de crédit pour un montant révisé de 340 750 \$ (336 000 \$ en 2014) et de 200 \$ US (néant en 2014). La facilité est maintenant structurée en cinq types de crédit disponible et comprend toujours une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2014), et une ligne de crédit renouvelable de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2014) pour financer les dépenses en immobilisations et les possibilités de croissance, les deux venant à échéance le 1^{er} août 2018. De plus, la Société a une ligne de crédit de 15 000 \$ (10 000 \$ en 2014) pour financer les lettres de crédit et d'autres garanties, une ligne de crédit d'exploitation à terme renouvelable de 364 jours de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2014) qui peut être utilisée pour aider à l'exploitation et au soutien de la construction en cours de la centrale de Chaudière, et une facilité de carte de crédit commerciale de 750 \$ et 200 \$ US (1 000 \$ et néant en dollars américains en 2014), venant toutes à échéance le 1^{er} août 2016. Les lignes de crédit d'exploitation renouvelables peuvent être utilisées au moyen d'avances directes, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit et autres garanties. Cette facilité de crédit est assortie de clauses financières restrictives et de cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles consolidées supérieure à 175 000 \$ en tout temps. Elle exige également que le ratio d'endettement par rapport à la structure du capital soit inférieur ou égal à 75 % de manière consolidée.

Au 31 décembre 2015, la Société avait prélevé néant en avances directes à l'égard de ses lignes de crédit d'exploitation (37 000 \$ au moyen d'acceptations bancaires sur ses lignes de crédit d'exploitation au 31 décembre 2014 et des avances directes de 4 950 \$ à l'égard de ses lignes de crédit d'exploitation au 1^{er} janvier 2014). Au 31 décembre 2015, la Société a également utilisé un montant de 11 698 \$ (8 150 \$ au 31 décembre 2014 et 16 000 \$ au 1^{er} janvier 2014) sur ses facilités sous forme de lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2015, Hydro Chaudière S.E.C. a émis une lettre de crédit de soutien en faveur du Bureau du Receveur général du Canada pour le compte de Pêches et Océans Canada d'un montant de 538 \$ (538 \$ au 31 décembre 2014 et 538 \$ au 1^{er} janvier 2014), venant à échéance le 23 octobre 2016, en rapport avec l'agrandissement de Chaudière, et deux lettres de crédit de soutien en faveur de la SIERE d'un montant de 587 \$ (587 \$ au 31 décembre 2014 et 587 \$ au 1^{er} janvier 2014) et 294 \$ (néant au 31 décembre 2014 et néant au 1^{er} janvier 2014), venant à échéance respectivement le 23 février 2016 et le 20 octobre 2016, en rapport avec le contrat en vertu du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique d'une durée de 40 ans.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

14. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$	1 ^{er} janvier 2014 \$
Achats d'électricité à payer	72 685	89 682	67 033
Comptes fournisseurs et charges à payer	61 506	48 002	42 222
Dépôts de garantie des clients	13 843	13 844	14 307
Soldes créditeurs des clients	8 277	6 563	7 359
Obligations au titre de l'apport de capital	-	15 700	-
Montants à payer liés à l'acquisition (note 5)	2 400	-	-
Montants à payer à des parties liées (note 26)	228	53	626
	158 939	173 844	131 547

Conformément à la convention d'achat d'actions et de parts décrite à la note 5, la Société a convenu de payer (ou de recevoir) un « ajustement du fonds de roulement » à (ou de) Fortis Inc. en fonction de la variation nette du fonds de roulement (actifs courants moins passifs courants) des entités acquises entre la date de la signature initiale de la convention et les dates de clôture appropriées. Par suite d'une augmentation du fonds de roulement dans EONY et EOGen au cours de cette période, la Société a comptabilisé des montants à payer à Fortis Inc. qui ont été réglés après la fin de l'exercice. Les montants à payer liés à l'acquisition ont été exclus de la variation des créditeurs et charges à payer dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés parce qu'ils ne sont pas survenus au cours de l'exploitation normale.

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

a) Régimes de retraite

La Société offre deux régimes de retraite à prestations déterminées à la quasi-totalité de ses employés.

Les cotisations versées par la Société en vertu de l'OMERS ont totalisé 6 163 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (6 058 \$ en 2014).

Le 20 novembre 2012, la Société, par l'entremise de sa filiale Hydro Chaudière S.E.C., a conclu l'acquisition d'actifs de production de Domtar Inc. dans le cadre d'une convention d'achat et de vente (« convention d'achat »). À cette date, la Société a commencé à offrir des prestations de retraite à certains employés qui ont été mutés à la Société par suite de la création du régime de retraite Chaudière. Selon la convention d'achat, Domtar Inc. a convenu de capitaliser les obligations actuarielles au titre du régime touchant les employés mutés au 20 novembre 2012. Le 17 octobre 2014, après examen et approbation par la Commission des services financiers de l'Ontario, le régime de retraite Chaudière a reçu un transfert de fonds de 4 640 \$ au titre de la capitalisation. Étant donné qu'une estimation de la juste valeur des actifs à recevoir a été faite avant le transfert, cela n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)
a) Régimes de retraite (suite)
i) Obligations au titre des prestations définies

	2015 \$	2014 \$
Solde au début de l'exercice	3 933	3 121
Coût des services rendus au cours de l'exercice	122	90
Coût financier	157	150
Prestations versées	(9)	(12)
Cotisations des employés	90	83
Perte actuarielle	209	501
Solde à la fin de l'exercice	4 502	3 933

ii) Actifs du régime

	2015 \$	2014 \$
Juste valeur au début de l'exercice	4 630	3 698
Intérêts créditeurs	188	181
Cotisations de l'employeur	170	173
Prestations versées	(9)	(12)
Charges autres que de placement	(33)	(33)
Cotisations des employés	90	83
Gain actuariel (perte actuarielle)	(147)	540
Juste valeur à la fin de l'exercice	4 889	4 630

iii) Situation de capitalisation

	2015 \$	2014 \$
Actif au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	697	577
Variation de l'actif au titre des prestations de retraite	(310)	120
Actif au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	387	697

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

15. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

a) Régimes de retraite (suite)

Les actifs du régime de retraite Chaudière sont détenus et gérés par un dépositaire indépendant et sont comptabilisés séparément dans les caisses de retraite de la Société. La répartition des actifs est assujettie à des limites et à des exigences en matière de diversification qui réduisent les risques en limitant l'exposition à des placements en actions particuliers, à des catégories de notation de crédit et à des positions de change. En fonction de la juste valeur des actifs détenus au 31 décembre 2015, les actifs du régime de retraite Chaudière étaient composés à 89,5 % (90,0 % en 2014) d'obligations canadiennes à revenu fixe, à 6,8 % (6,5 % en 2014) d'actions canadiennes et internationales et à 3,7 % (3,5 % en 2014) d'autres placements. Comme le transfert de fonds de Domtar Inc. n'a eu lieu qu'en 2014, les pourcentages comparatifs ne sont pas présentés au 1^{er} janvier 2014.

Les avantages du personnel futurs du régime de retraite Chaudière sont calculés en fonction d'un taux de rémunération annuel de 2,0 % (2,0 % en 2014), d'un taux de rendement prévu des actifs du régime de 4,0 % (4,0 % en 2014), d'un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2014) et d'un taux d'actualisation de 4,0 % (4,0 % en 2014). Les évaluations comprennent également plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité. L'hypothèse relative aux taux de mortalité repose sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2015. À la suite de cet exercice, la Société a réduit la prestation de retraite de 310 \$ (augmentation de 119 \$ et de 196 \$ respectivement au 31 décembre 2014 et au 1^{er} janvier 2014, selon des extrapolations actuarielles).

Aucune provision pour moins-value n'avait été comptabilisée par la Société au 31 décembre 2015, au 31 décembre 2014 et au 1^{er} janvier 2014 à l'égard de l'actif au titre des prestations de retraite.

b) Avantages complémentaires de retraite

La Société offre une couverture d'assurance-vie, de soins médicaux et dentaires à certains employés. Les passifs au titre des avantages du personnel futurs sont calculés selon un taux d'actualisation de 3,6 % (4,0 % en 2014). Il est estimé que les tendances des coûts pour les médicaments sous ordonnance et les soins dentaires devraient augmenter à un taux décroissant respectivement de 9,0 % à 4,0 % et de 5,0 % à 4,0 % sur 20 ans. Les évaluations comprennent également plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité. L'hypothèse relative aux taux de mortalité repose sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

L'information concernant les avantages du personnel futurs de la Société autres que les régimes de retraite se présente comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies au début de l'exercice	11 046	9 654
Coût des services rendus au cours de l'exercice	247	197
Intérêt sur les obligations au titre des prestations définies	437	456
Prestations versées	(407)	(571)
Perte actuarielle	9	1 310
Obligations au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	11 332	11 046

Une évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2015. À la suite de cet exercice, la Société a augmenté les obligations au titre des prestations définies de 285 \$ (1 393 \$ au 31 décembre 2014 et 1 397 \$ au 1^{er} janvier 2014, selon des extrapolations actuarielles).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

16. DÉBENTURES

	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$	1 ^{er} janvier 2014 \$
Débentures de premier rang non garanties			
Série 2005-1, à 4,930 %, échéant le 9 février 2015	-	200 000	200 000
Série 2006-1, à 4,968 %, échéant le 19 décembre 2036	50 000	50 000	50 000
Série 2013-1, à 3,991 %, échéant le 14 mai 2043	150 000	150 000	150 000
Série 2015-1, à 2,614 %, échéant le 3 février 2025	200 000	-	-
Série 2015-2, à 3,639 %, échéant le 2 février 2045	175 000	-	-
	575 000	400 000	400 000
Moins la tranche courante	-	(200 000)	-
Moins : frais d'émission de titres de créance non amortis	(3 481)	(1 362)	(1 607)
	571 519	198 638	398 393

Le 2 février 2015, la Société a réalisé avec succès un placement en deux tranches de débentures de premier rang non garanties constitué de 200 000 \$ de débentures de série 2015-1, à 2,614 %, échéant le 3 février 2025, et de 175 000 \$ de débentures de série 2015-2, à 3,639 %, échéant le 2 février 2045. La Société a utilisé 200 000 \$ du montant total de 375 000 \$ pour rembourser les débentures de série 2005-1 arrivées à échéance le 9 février 2015.

Les intérêts sur chacune des débentures ci-dessus sont payables semestriellement à terme échu en versements égaux. Les débentures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, dont une clause restrictive selon laquelle le montant en capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée. Le paiement des intérêts sur ces débentures pour les cinq prochains exercices s'élèvera à 20 067 \$ par exercice.

17. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société;
- veiller au respect des clauses restrictives des facilités de crédit et des débentures de premier rang non garanties;
- arrimer la structure du capital d'Hydro Ottawa limitée au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

Le capital de la Société se compose des éléments suivants :

	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$	1 ^{er} janvier 2014 \$
Dettes bancaires	-	30 927	11 209
Débentures	571 519	398 638	398 393
Dettes totales	571 519	429 565	409 602
Capitaux propres	413 397	392 589	381 715
Capital total	984 916	822 154	791 317
Ratio d'endettement	58,03 %	52,25 %	51,76 %

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

17. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites financières associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

Hydro Ottawa limitée est réputée, selon la CEO, avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle de la Société peut différer de la structure présumée par la CEO.

La Société a atteint ses objectifs en matière de gestion du capital, et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

18. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à un dollar l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à dix dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

b) Émis

	31 décembre 2015 \$	31 décembre 2014 \$	1 ^{er} janvier 2014 \$
214 901 003 actions ordinaires de catégorie A	228 453	228 453	228 453

Tout placement des actions de la Société par appel public à l'épargne est interdit par résolution de l'actionnaire.

La résolution de l'actionnaire stipule que la Société doit effectuer un versement annuel de dividendes de 14 000 \$ ou correspondant à 60 % de son résultat net annuel consolidé, selon le montant le plus élevé, à condition que la Société se conforme aux exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et les directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut à l'égard d'une clause restrictive d'un engagement aux termes de ses débentures de premier rang non garanties ou de sa facilité de crédit, et que le versement de dividendes n'ait eu aucune incidence négative sur sa note de solvabilité.

Le 23 avril 2015, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 18 200 \$ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 30 avril 2015 (le 3 avril 2014, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 19 300 \$ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 10 avril 2014).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

a) Informations concernant la juste valeur

Le seul instrument financier comptabilisé à la juste valeur est la trésorerie et il est classé au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. La valeur comptable des autres instruments financiers de la Société, exclusion faite des débetures de premier rang non garanties et des billets à recevoir de coentreprises non courants, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme et leur nature.

La Société a estimé la juste valeur de la tranche non courante des billets à recevoir de coentreprises au 31 décembre 2015 à 4 891 \$ (18 361 \$ au 31 décembre 2014 et 16 132 \$ au 1^{er} janvier 2014). La juste valeur a été calculée selon l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés du capital et des intérêts théoriques requis pour régler entièrement l'emprunt au taux d'intérêt estimé de 5,5 % (5,5 % au 31 décembre 2014 et 6,0 % au 1^{er} janvier 2014), soit le taux qui serait offert à PowerTrail et à Moose Creek LP le 31 décembre 2015.

La Société a estimé la juste valeur des débetures de premier rang non garanties au 31 décembre 2015 à 600 398 \$ (429 666 \$ au 31 décembre 2014 et 414 176 \$ au 1^{er} janvier 2014). La juste valeur a été calculée selon l'actualisation de tous les remboursements futurs du capital et des intérêts entre le 3 février 2025 et le 14 mai 2043, au taux d'intérêt estimatif de 3,5 % (3,5 % au 31 décembre 2014 et 4,0 % au 1^{er} janvier 2014), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2015.

b) Risque de marché

La Société est exposée au risque de marché, à savoir le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue du fait des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des produits de base.

i) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts. La Société réduit l'exposition au risque de taux d'intérêt en émettant des titres d'emprunt à long terme à taux d'intérêt fixe. En vertu de la facilité de crédit de la Société, tout emprunt aux termes de ses lignes de crédit expose la Société aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. Étant donné que les besoins d'emprunt sur les lignes de crédit sont généralement de courte durée (c'est-à-dire que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique d'Hydro Ottawa limitée et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients ou à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux acquisitions d'immobilisations importantes et les rentrées de fonds liées à l'émission de titres d'emprunt à taux fixe à long terme additionnels), l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

ii) Risque de change

Le bénéfice que la Société tire de sa filiale EONY, qui est un établissement à l'étranger, et son investissement net dans cette dernière sont exposés aux fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. En outre, la Société achète quelques biens et services qui sont libellés en monnaies étrangères, surtout en dollars américains. La Société surveille son exposition aux fluctuations des taux de change de façon régulière et n'a pas utilisé d'instruments dérivés pour se couvrir à l'égard de ces expositions à ce jour. Sur une base annuelle, on estime qu'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1 \$ US = 0,72 \$ CA au 31 décembre 2015 se traduirait par une variation à la hausse ou à la baisse des capitaux propres de la Société d'environ 3 139 \$.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

iii) Risque lié au prix des produits de base

La Société, par l'entremise de sa filiale américaine EONY, est exposée à un risque lié au prix des produits de base associé à l'énergie verte produite et vendue sur le marché du gros américain. La Société n'a pas utilisé d'instruments dérivés pour se couvrir à l'égard de cette exposition à ce jour. Comme toute l'énergie verte produite et vendue au Canada l'est à des tarifs précisés dans leurs contrats d'achat d'électricité respectifs, le reste des produits tirés de la production d'électricité de la Société n'est pas exposé à un risque lié au prix des produits de base important. Une hausse ou une baisse de 10 % du prix de l'électricité aux États-Unis jusqu'au 31 décembre 2015 aurait augmenté ou diminué le résultat net de 66 \$.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière pour la Société. La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs est limitée en raison du grand nombre de clients que sert la Société. Hydro Ottawa limitée compte environ 324 000 clients, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, la Société n'a pas touché de produits importants et ne compte pas de créance importante à l'égard d'un client en particulier.

Hydro Ottawa limitée effectue des évaluations régulières de la solvabilité de ses clients et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes clients non résidentiels afin de réduire les pertes importantes conformément à la législation de la CEO. Au 31 décembre 2015, la Société détenait des dépôts de garantie relativement au recouvrement de l'énergie électrique et aux ventes liées à la distribution d'un montant de 13 724 \$ (14 176 \$ au 31 décembre 2014 et 14 514 \$ au 1^{er} janvier 2014) à l'égard de ces clients.

Énergie Ottawa et ses filiales limitent leur risque de crédit en traitant avec des clients qui sont considérés comme étant très solvables. Ces clients comprennent les organismes gouvernementaux, les services publics, les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les hôpitaux et les clients ayant une notation de première qualité.

La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de façon continue.

La valeur comptable des débiteurs est réduite par une provision pour créances douteuses fondée sur le risque de crédit applicable à certains clients et sur des informations passées et autres. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses lorsque la recouvrabilité d'un montant devient douteuse. Lorsque le montant à recevoir est réputé irrécouvrable, il est radié, et la provision pour créances douteuses est rajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs des débiteurs ayant fait l'objet d'une provision ou d'une radiation entraînent la diminution des coûts d'exploitation dans les états des résultats consolidés. Au 31 décembre 2015, la provision pour créances douteuses était de 1 927 \$ (3 828 \$ au 31 décembre 2014 et 1 642 \$ au 1^{er} janvier 2014).

Pour des détails sur les débiteurs et le classement chronologique des comptes, se reporter à la note 6.

Au 31 décembre 2015, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers ou de contreparties, et environ 12 % (24 % au 31 décembre 2014 et 11 % au 1^{er} janvier 2014) des débiteurs de la Société (exclusion faite des produits non facturés) comptaient plus de 30 jours. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs moins les dépôts de garantie de clients détenus.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)
d) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque d'illiquidité afin d'avoir accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux en matière d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes, tel qu'il est décrit à la note 13, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt.

Les risques d'illiquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

	2015		
	Échéant dans moins d'un an \$	Échéant dans 1 an à 5 ans \$	Échéant après 5 ans \$
Créditeurs et charges à payer	158 939	-	-
Déventures de premier rang non garanties			
Série 2006-1, à 4,968 %, échéant le 19 décembre 2036	-	-	50 000
Série 2013-1, à 3,991 %, échéant le 14 mai 2043	-	-	150 000
Série 2015-1, à 2,614 %, échéant le 3 février 2025	-	-	200 000
Série 2015-2, à 3,639 %, échéant le 2 février 2045	-	-	175 000
	158 939	-	575 000

20. COÛTS D'EXPLOITATION

	2015 \$	2014 \$
Charges salariales	78 479	79 000
Services externes	35 354	33 386
Exploitation et entretien	8 415	7 971
Charges administratives	33 747	29 619
Moins : charges salariales inscrites à l'actif	(29 857)	(28 858)
	126 138	121 118

21. CHARGES FINANCIÈRES

	2015 \$	2014 \$
Intérêts sur les déventures	20 193	18 619
Intérêts à court terme et frais	564	737
Moins : coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(1 715)	(1 857)
	19 042	17 499

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net comprend ce qui suit :

	2015 \$	2014 \$
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	1 640	1 433
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	13 832	9 121
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	15 472	10 554

La charge d'impôt comptabilisée dans les AERG comprend ce qui suit :

	2015 \$	2014 \$
Incidence fiscale sur les écarts de change à la conversion de la filiale étrangère	2 480	(467)

La provision pour impôt sur le résultat diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	26,50 %	26,50 %
Résultat avant impôt sur le résultat	47 842	40 691
Impôt au taux prévu par la loi	12 678	10 783
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Différences permanentes	(10)	(36)
Incidence sur la conversion de la filiale	589	-
Coûts liés à l'acquisition inscrits à l'actif aux fins fiscales	898	-
Écart des taux d'imposition de filiales à l'étranger	(515)	-
Ajustements d'exercices précédents	-	(84)
Avantage fiscal non comptabilisé	1 899	(48)
Incidence fiscale sur la coentreprise	(135)	-
Divers	68	(61)
	15 472	10 554
Taux d'imposition effectif	32,34 %	25,94 %

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

La Société, en tant que société à tarifs réglementés, est tenue de comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé et les soldes créditeurs et débiteurs de comptes de report réglementaires connexes associés au montant d'impôt différé dont on prévoit le remboursement aux clients, ou le recouvrement auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs.

Les principales composantes des actifs d'impôt différé nets de la Société sont les suivantes :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2014
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(4 435)	6 574	16 816
Avantages du personnel futurs	3 919	3 837	3 357
Autres différences temporaires	2 766	1 707	592
	2 250	12 118	20 765

Les principales composantes des passifs d'impôt différé nets de la Société sont les suivantes :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2014
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(10 266)	(5 097)	(5 084)
Impôt comptabilisé dans les AERG liés à la conversion de la filiale étrangère	(2 480)	-	-
Écarts de change et autres	(949)	(262)	(268)
	(13 695)	(5 359)	(5 352)

Les variations des soldes des actifs d'impôt différé nets au cours de l'exercice ont été comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Actifs d'impôt différé au début de l'exercice	12 118	20 765
Acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises	2 079	-
Comptabilisé dans le résultat net	(12 171)	(9 121)
Comptabilisé dans les AERG	-	474
Écarts de change	224	-
Actifs d'impôt différé à la fin de l'exercice	2 250	12 118

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les variations des soldes des passifs d'impôt différé nets au cours de l'exercice ont été comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Passifs d'impôt différé au début de l'exercice	(5 359)	(5 352)
Acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises	(4 286)	-
Comptabilisé dans le résultat net	(1 570)	(7)
Comptabilisé dans les AERG	(2 480)	-
Passifs d'impôt différé à la fin de l'exercice	(13 695)	(5 359)

Le solde créditeur du compte de report réglementaire de la Société pour les montants d'impôt différé qui devraient être remboursés aux clients dans les tarifs d'électricité futurs s'établit à 513 \$ (12 070 \$ en 2014).

Au 31 décembre 2015, la Société disposait de pertes en capital de 700 \$ (700 \$ au 31 décembre 2014 et 700 \$ au 1^{er} janvier 2014) qui n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2015, Hydro Ottawa limitée et PowerTrail comptaient des reports en avant de crédits d'impôt minimal des sociétés respectivement de 1 454 \$ et 161 \$ (respectivement 690 \$ et 135 \$ au 31 décembre 2014 et néant et 100 \$ au 1^{er} janvier 2014) qui viennent à échéance entre 2027 et 2035.

Au 31 décembre 2015, PowerTrail comptait des reports en avant de pertes fiscales autres qu'en capital de 95 \$ (1 462 \$ au 31 décembre 2014 et 2 627 \$ au 1^{er} janvier 2014) qui viennent à échéance en 2030.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et des pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible.

Un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé pour le report en avant de la perte fiscale nette de 3 460 \$ (2 500 \$ US), qui arrive à échéance en 2035, puisqu'il n'est pas probable que la Société dégagera un bénéfice imposable suffisant pour tirer avantage de la perte.

Un actif d'impôt différé de 1 600 \$ a été comptabilisé pour les différences temporaires déductibles relativement aux immobilisations corporelles puisqu'il est probable qu'EONY aura un bénéfice imposable suffisant pour tirer avantage des différences temporaires déductibles d'après les profits projetés futurs analysés à l'acquisition d'EONY.

Un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables associées aux participations dans des filiales et des coentreprises n'a pas été comptabilisé puisque la Société est capable de contrôler le moment auquel la différence temporaire se résorbera et qu'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

23. VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT ET DES AUTRES SOLDES LIÉS À L'EXPLOITATION

	2015 \$	2014 \$
Débiteurs	(16 654)	23 377
Charges payées d'avance	(1 700)	2 047
Divers	(15)	(10)
Créditeurs et charges à payer	(17 092)	44 709
Variation nette des charges à payer liées aux immobilisations corporelles	(10 025)	(1 700)
Variation nette des charges à payer liées aux immobilisations incorporelles	15 685	(16 453)
	(29 801)	51 970

24. PASSIFS ÉVENTUELS

Les acheteurs d'électricité en Ontario, y compris Hydro Ottawa limitée, par l'entremise de la SIERE, doivent fournir des garanties afin de réduire les risques de défaut de paiement, en fonction de leur niveau d'activité prévu sur le marché. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si la Société ne peut effectuer un paiement en vertu d'un avis de défaut émis par la SIERE. L'obligation complémentaire de prudence est calculée en fonction d'un montant de garantie contre les défauts de paiement et de la limite de transfert du distributeur, moins une réduction associée à la note de crédit du distributeur. Au 31 décembre 2015, la Société avait prélevé des lettres de crédit de soutien totalisant 10 000 \$ (8 150 \$ au 31 décembre 2014 et 16 000 \$ au 1^{er} janvier 2014) sur sa facilité de crédit pour couvrir son obligation complémentaire de prudence.

La Société et les autres services publics d'électricité de l'Ontario ont conclu une entente d'échange de contrats réciproques d'indemnité par l'entremise du Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association. La Société est redevable de tout appel de fonds supplémentaires dans la mesure où les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvriraient pas les coûts des demandes et les frais engagés. Si de tels appels de fonds supplémentaires venaient à se matérialiser, la charge serait imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel ils seraient survenus.

En décembre 2012, la Société a été accusée de cinq infractions en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario relativement à un incident survenu le 22 mars 2012 ayant entraîné la mort d'un employé d'un tiers sous-traitant. En juillet 2015, la Société a été reconnue coupable de trois des cinq infractions. Le 29 mars 2016, le juge de paix a imposé une amende de 225 \$ et une suramende compensatoire de 25 % pour l'aide aux victimes totalisant 281 \$ comme l'exigeait la *Loi sur les infractions provinciales*. La Société a comptabilisé une provision pour le montant total de l'amende imposée dans les présents états financiers consolidés. La Société dispose d'un délai de 30 jours pour interjeter appel du verdict, de la pénalité, ou des deux.

Diverses poursuites ont été intentées contre la Société pour des incidents survenus dans le cours normal des affaires. D'après la direction, l'issue des poursuites en cours ne peut être déterminée et n'est pas importante. Dans l'éventualité où ces poursuites entraîneraient des pertes, ces dernières seraient réclamées auprès de la compagnie d'assurance de la Société, et tout montant non remboursable serait imputé aux résultats pour l'exercice où le règlement a eu lieu.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

25. ENGAGEMENTS

Hydro Ottawa limitée a des engagements en cours totalisant 61 386 \$ pour la période de 2016 à 2022. Cela comprend une entente de services au titre du système d'information de la clientèle, des projets de construction, des pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité et les services de branchement aérien et souterrain.

Énergie Ottawa compte continuer d'investir d'importantes ressources dans l'agrandissement de Chaudière au cours des deux prochaines années, comme il est décrit à la note 8 des présents états financiers consolidés. Au 31 décembre 2015, Énergie Ottawa avait engagé des fonds de 104 447 \$ à l'égard de ce projet.

Énergie Ottawa maintient certains contrats de location avec diverses entités gouvernementales et municipales pour le droit à certaines terres, bâtiments et autres actifs de production à ses centrales en Ontario et dans l'État de New York. Ces contrats de location sont en place jusqu'à diverses dates, allant du 19 août 2019 au 31 décembre 2040. Certains contrats de location comprennent des paiements annuels comportant une tranche fixe et une tranche conditionnelle, cette dernière étant fondée sur le résultat brut annuel généré par la centrale applicable (allant de 3 % à 9,25 %). Au cours de l'exercice 2015, la Société a passé en charges des paiements de loyers de 251 \$ (139 \$ en 2014), qui comprenaient 119 \$ (78 \$ en 2014) de paiements de loyers conditionnels. Les paiements minimaux futurs de la Société au titre de la location se détaillent comme suit : 174 \$ en 2016, 746 \$ de 2017 à 2020 et 2 034 \$ par la suite.

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des affaires et au montant de la contrepartie déterminée et convenue entre les parties liées. Les montants à recevoir des parties liées et à payer à celles-ci ne portent pas intérêt, découlent de l'exploitation normale et sont exigibles dans un délai d'un an.

a) Transactions avec l'actionnaire

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits tirés de la vente d'électricité à la Ville d'Ottawa et à ses filiales, qui est facturée aux prix et aux conditions approuvés par la CEO. En outre, la Société a réalisé, pour la Ville d'Ottawa et ses filiales, d'autres produits et des produits différés totalisant 3 689 \$ (7 499 \$ en 2014) par l'entremise d'Hydro Ottawa limitée et des services liés à l'énergie offerts aux entreprises totalisant 3 657 \$ (5 420 \$ en 2014) par l'entremise d'Énergie Ottawa. La Société a aussi engagé un montant de 2 165 \$ (2 165 \$ en 2014) en impôts fonciers au cours de l'exercice à la Ville d'Ottawa qui est inclus dans les coûts d'exploitation. Au 31 décembre 2015, les débiteurs de la Société comprennent 5 595 \$ (8 397 \$ au 31 décembre 2015 et 7 897 \$ au 1^{er} janvier 2014) à recevoir à l'égard des transactions ci-dessus, alors que les créditeurs et charges à payer de la Société incluent 131 \$ (53 \$ au 31 décembre 2014 et 222 \$ au 1^{er} janvier 2014) à payer à la Ville d'Ottawa et ses filiales.

b) Transactions avec les entreprises communes

i) Moose Creek LP

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts totalisant 195 \$ (1 086 \$ en 2014) sur ses billets à recevoir de Moose Creek LP, ainsi que 20 \$ (18 \$ en 2014) en autres produits pour la prestation des services administratifs. Au 31 décembre 2015, les débiteurs de la Société incluent 49 \$ (269 \$ au 31 décembre 2014 et 276 \$ au 1^{er} janvier 2014) à l'égard des transactions décrites.

En 2014, la Société a effectué des dépenses en immobilisations dans Moose Creek LP comme il est décrit à la note 11 des présents états financiers consolidés. Les billets à recevoir de Moose Creek LP par la Société sont présentés à la note 12 des présents états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

b) Transactions avec les entreprises communes (suite)

ii) PowerTrail

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts théoriques totalisant 213 \$ (269 \$ en 2014) sur ses billets à recevoir de PowerTrail, ainsi que 23 \$ (22 \$ en 2014) en autres produits pour la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2015, les débiteurs de la Société comprennent 2 \$ (2 \$ au 31 décembre 2014 et 2 \$ au 1^{er} janvier 2014) à l'égard des transactions décrites.

Les billets à recevoir de PowerTrail par la Société sont présentés à la note 12 des présents états financiers consolidés.

iii) CWPI

Au cours de l'exercice, la Société a engagé 1 054 \$ (1 082 \$ en 2014) en coûts d'exploitation avec CWPI en ce qui concerne la gestion et l'exploitation du barrage Chaudière à la chute des Chaudières. La Société a aussi inscrit à titre d'actifs de production un montant de 292 \$ (233 \$ en 2014). Enfin, la Société a réalisé 75 \$ (73 \$ en 2014) en autres produits pour la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2015, les créiteurs et charges à payer de la Société comprennent 97 \$ (néant au 31 décembre 2014 et 404 \$ au 1^{er} janvier 2014) à payer à l'égard des transactions décrites.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société ont été définis comme les dirigeants de la Société.

	2015 \$	2014 \$
Salaires et autres avantages à court terme	1 269	1 193
Avantages du personnel futurs	12	12
Autres avantages à long terme	171	165
	1 452	1 370

27. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 17 novembre 2015, la Société a conclu une convention d'achat d'actifs relative à des actifs de production. Cette convention inclut diverses conditions de clôture qui peuvent avoir une incidence importante sur la valeur de la transaction. Il est donc impossible pour le moment de déterminer la valeur de l'engagement d'achat. La clôture de cette transaction est prévue pour le milieu de 2016.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Les présents états financiers consolidés représentent les premiers états financiers annuels de la Société et de ses filiales préparés conformément aux IFRS. Les états financiers consolidés de la Société étaient auparavant préparés conformément à la Partie V du *Manuel de CPA Canada* pour les entités ayant une obligation d'information du public (« PCGR du Canada prébasculément »). Même s'il existe plusieurs ressemblances entre les PCGR du Canada prébasculément et les IFRS, certaines différences importantes entre les deux référentiels comptables ont eu une incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

La Société a adopté les IFRS conformément à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. La première date à laquelle les IFRS ont été appliquées a été le 1^{er} janvier 2014, la date de transition aux IFRS. Conformément aux IFRS, la Société a fourni des états financiers comparatifs et des notes explicatives comparatives, a appliqué les mêmes méthodes comptables à toutes les périodes présentées et a appliqué certaines exemptions facultatives et exemptions obligatoires des IFRS, le cas échéant pour les nouveaux adoptants des IFRS.

Les connaissances *a posteriori* ne sont pas utilisées afin de réviser les estimations. Les estimations au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014 sont conformes à celles pour les mêmes dates effectuées conformément aux PCGR du Canada prébasculément, sauf lorsque nécessaire afin de rendre compte de toute différence dans les méthodes comptables.

L'IFRS 1 permet aux nouveaux adoptants certaines exemptions à l'application rétrospective de certaines IFRS. La Société a appliqué les exemptions facultatives suivantes :

- La Société n'a pas appliqué l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, aux regroupements d'entreprises ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier 2014. Par conséquent, la Société n'a pas retraité les regroupements d'entreprises ayant été réalisés avant la date de transition aux IFRS.
- La plupart des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement de la Société sont, ou étaient, utilisés dans le cadre d'activités assujetties à la réglementation des tarifs. Les valeurs comptables selon les PCGR du Canada prébasculément de ces actifs sont réputées être leur coût selon les IFRS à la date de transition. Les valeurs comptables selon les PCGR du Canada prébasculément ont été évaluées au coût majoré de divers coûts indirects (comme le permet la réglementation), moins le cumul des amortissements et la tranche non amortie des apports de la clientèle. À la date de transition aux IFRS, la Société a soumis chaque poste ayant fait l'objet de cette exemption à un test de dépréciation.
- Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif selon les PCGR du Canada prébasculément, jusqu'à la date de transition aux IFRS, demeurent inscrits à l'actif. Depuis la date de transition aux IFRS, les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif pour les actifs admissibles, y compris les actifs admissibles en cours de construction à la date de transition aux IFRS.
- Selon les PCGR du Canada prébasculément, la Société devait déterminer si les accords qui ont été convenus ou modifiés à partir du 1^{er} janvier 2005 contenaient un contrat de location. Les accords antérieurs faisaient l'objet d'une exemption. Ces déterminations faites selon les PCGR du Canada prébasculément ne sont pas réévaluées à l'adoption des IFRS. Plutôt, la Société doit évaluer seulement les accords faisant l'objet d'une exemption, d'après les faits et circonstances existant à la date de transition aux IFRS.

En préparant son état de la situation financière consolidé d'ouverture selon les IFRS, la Société a ajusté les montants présentés antérieurement selon les PCGR du Canada prébasculément. L'IFRS 1 exige qu'une entité explique comment la transition aux IFRS a eu une incidence sur son état de la situation financière, son état des résultats et des AERG et son tableau des flux de trésorerie consolidés présentés en fournissant les rapprochements suivants avec les périodes antérieures.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

a) Rapprochement de l'état de la situation financière consolidé d'ouverture au 1^{er} janvier 2014

	PCGR du Canada prébasculé	Ajustements selon les IFRS	Reclassements selon les IFRS	IFRS
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Actifs courants				
Débiteurs (note g) i))	177 377	(542)	-	176 835
Impôt sur le résultat à recevoir	2 372	-	-	2 372
Charges payées d'avance (note g) i))	3 099	(34)	-	3 065
Billets à recevoir de coentreprises (notes g) i) et g) ii))	-	563	-	563
Actifs réglementaires (note h) v))	31	-	(31)	-
Impôt différé (note h) iii))	818	-	(818)	-
	183 697	(13)	(849)	182 835
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles (notes g) i), g) iii), h) i) et h) ii))	725 493	(21 790)	8 589	712 292
Immobilisations incorporelles (note g) i))	66 289	(812)	-	65 477
Immeubles de placement (note h) ii))	-	-	2 189	2 189
Impôt différé (note h) iii))	19 947	-	818	20 765
Billets à recevoir de coentreprises (notes g) i) et g) ii))	-	14 573	-	14 573
Participations dans des coentreprises (notes g) i) et g) ii))	-	3 535	-	3 535
Actif au titre des prestations de retraite (note g) iv))	689	(112)	-	577
Actifs réglementaires (note h) v))	12 441	-	(12 441)	-
Total de l'actif	1 008 556	(4 619)	(1 694)	1 002 243
Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires (note h) v))	-	-	12 472	12 472
Total de l'actif et des soldes débiteurs de comptes de report réglementaires	1 008 556	(4 619)	10 778	1 014 715
Passif et capitaux propres				
Passifs courants				
Dette bancaire (note g) i))	8 853	2 356	-	11 209
Créditeurs et charges à payer (notes g) i) et h) iv))	133 200	(1 027)	(626)	131 547
Impôt sur le résultat à payer (note g) i))	157	(1)	-	156
Débiteurs (note g) i))	340	(340)	-	-
Passifs réglementaires (note h) v))	19 173	-	(19 173)	-
Passif réglementaire au titre de l'impôt différé (notes h) iii) et h) v))	818	-	(818)	-
	162 541	988	(20 617)	142 912

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

a) Rapprochement de l'état de la situation financière consolidé d'ouverture au 1^{er} janvier 2014 (suite)

	PCGR du Canada prébasculément \$	Ajustements selon les IFRS \$	Reclassements selon les IFRS \$	IFRS \$
Passifs non courants				
Produits différés (note h) i))	-	-	10 778	10 778
Avantages du personnel futurs (notes g) i), g) iv) et h) iv))	9 065	(37)	626	9 654
Dépôts de garantie des clients	13 085	-	-	13 085
Déventures (note g) i))	400 413	(2 020)	-	398 393
Impôt différé (notes g) i) et g) v))	6 464	(1 112)	-	5 352
Autres passifs	27	-	-	27
Passifs réglementaires (note h) v))	12 915	-	(12 915)	-
Passif réglementaire au titre de l'impôt différé (notes h) iii) et h) v))	19 893	-	(19 893)	-
Total du passif	624 403	(2 181)	(42 021)	580 201
Capitaux propres				
Capital social	228 453	-	-	228 453
Résultats non distribués (notes g) i), g) ii), g) iii) et g) v))	153 273	(11)	-	153 262
Participation ne donnant pas le contrôle (note g) i))	2 427	(2 427)	-	-
Total du passif et des capitaux propres	1 008 556	(4 619)	(42 021)	961 916
Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires (note h) v))	-	-	52 799	52 799
Total du passif, des capitaux propres et des soldes créditeurs de comptes de report réglementaires	1 008 556	(4 619)	10 778	1 014 715

b) Rapprochement des capitaux propres au 1^{er} janvier 2014

Capitaux propres selon les PCGR du Canada prébasculément	381 726
Différences augmentant (réduisant) les capitaux propres présentés	
Partenariats (note g) i))	(1 319)
Transactions entre parties liées (note g) ii))	1 669
Immobilisations corporelles (note g) iii))	(647)
Impôt différé (note g) v))	286
Capitaux propres selon les IFRS	381 715

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

c) Rapprochement de l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2014

	PCGR du Canada prébasculément	Ajustements selon les IFRS	Reclassements selon les IFRS	IFRS
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Actifs courants				
Débiteurs (note g) i))	154 196	(738)	-	153 458
Impôt sur le résultat à recevoir	4 298	-	-	4 298
Charges payées d'avance (note g) i))	1 031	(13)	-	1 018
Billets à recevoir de coentreprises (notes g) i) et g) ii))	-	13 222	-	13 222
Actifs réglementaires (note h) v))	31	-	(31)	-
Impôt différé (note h) iii))	1 015	-	(1 015)	-
	160 571	12 471	(1 046)	171 996
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles (notes g) i), g) iii), h) i) et h) ii))	780 397	(21 934)	31 169	789 632
Immobilisations incorporelles (note g) i))	86 802	(721)	-	86 081
Immeubles de placement (note h) ii))	-	-	2 216	2 216
Impôt différé (note h) iii))	11 103	-	1 015	12 118
Billets à recevoir de coentreprises (notes g) i) et g) ii))	-	5 000	-	5 000
Participations dans des coentreprises (notes g) i) et g) ii))	-	6 284	-	6 284
Actif au titre des prestations de retraite (note g) iv))	828	(131)	-	697
Actifs réglementaires (note h) v))	20 592	-	(20 592)	-
Total de l'actif	1 060 293	969	12 762	1 074 024
Soldes débiteurs de comptes de report réglementaires (note h) v))	-	-	20 623	20 623
Total de l'actif et des soldes débiteurs de comptes de report réglementaires	1 060 293	969	33 385	1 094 647
Passif et capitaux propres				
Passifs courants				
Dette bancaire (note g) i))	15 955	14 972	-	30 927
Créditeurs et charges à payer (notes g) i) et h) iv))	176 055	(1 539)	(672)	173 844
Impôt sur le résultat à payer (note g) i))	1	(1)	-	-
Déventures (notes g) i) et h) vi))	925	(925)	200 000	200 000
Passif réglementaire au titre de l'impôt différé (notes h) iii) et h) v))	1 015	-	(1 015)	-
	193 951	12 507	198 313	404 771

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)
c) Rapprochement de l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2014 (suite)

	PCGR du Canada prébasculément \$	Ajustements selon les IFRS \$	Reclassements selon les IFRS \$	IFRS \$
Passifs non courants				
Produits différés (note h) i))	-	-	33 385	33 385
Avantages du personnel futurs (notes g) iv) et h) iv))	10 419	(45)	672	11 046
Dépôts de garantie des clients	12 459	-	-	12 459
Impôt différé (note g) i))	6 800	(1 441)	-	5 359
Déventures (notes g) i) et h) vi))	403 208	(4 570)	(200 000)	198 638
Autres passifs	2 189	-	-	2 189
Passifs réglementaires (note h) v))	22 141	-	(22 141)	-
Passif réglementaire au titre de l'impôt différé (notes h) iii) et h) v))	11 055	-	(11 055)	-
Total du passif	662 222	6 451	(826)	667 847
Capitaux propres				
Capital social	228 453	-	-	228 453
Cumul des autres éléments du résultat global (note g) iv))	-	37	-	37
Résultats non distribués (notes g) i), g) ii), g) iii) et g) iv))	164 291	(192)	-	164 099
Participation ne donnant pas le contrôle (note g) i))	5 327	(5 327)	-	-
Total du passif et des capitaux propres	1 060 293	969	(826)	1 060 436
Soldes créditeurs de comptes de report réglementaires (note h) v))	-	-	34 211	34 211
Total du passif, des capitaux propres et des soldes créditeurs de comptes de report réglementaires	1 060 293	969	33 385	1 094 647

d) Rapprochement des capitaux propres de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Capitaux propres selon les PCGR du Canada prébasculément	392 744
Différences augmentant (réduisant) les capitaux propres présentés	
Partenariats (note g) i))	(1 630)
Transactions entre parties liées (note g) ii))	1 938
Immobilisations corporelles (note g) iii))	(759)
Impôt différé (note g) v))	296
Capitaux propres selon les IFRS	392 589

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)
e) Rapprochement de l'état des résultats consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2014

	PCGR du Canada prébasculé	Ajustements selon les IFRS	Reclassements selon les IFRS	IFRS
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires				
Recouvrement de l'énergie électrique (note h) v))	799 272	-	(5 305)	793 967
Distribution de l'énergie électrique (note h) v))	156 616	-	1 907	158 523
Produits tirés de la production d'électricité (note g) i))	19 617	(6 067)	-	13 550
Autres produits (notes g) i) et h) i))	36 844	114	324	37 282
	1 012 349	(5 953)	(3 074)	1 003 322
Charges				
Achat d'énergie électrique (note h) v))	795 703	-	13 015	808 718
Coûts d'exploitation (notes g) i), g) iii) et h) v))	123 258	(2 503)	363	121 118
Amortissement des immobilisations corporelles (notes g) i), g) iii) et h) i))	33 120	(1 303)	324	32 141
Amortissement des immobilisations incorporelles (note g) i))	6 509	(15)	-	6 494
	958 590	(3 821)	13 702	968 471
Résultat d'exploitation	53 759	(2 132)	(16 776)	34 851
Charges financières (note g) i))	17 469	30	-	17 499
Produits d'intérêts (notes g) i) et g) ii))	(68)	(1 354)	-	(1 422)
Quote-part du profit des coentreprises (note g) i))	-	(45)	-	(45)
Charges de dépréciation	4 023	-	-	4 023
Participation ne donnant pas le contrôle (note g) i))	205	(205)	-	-
Résultat avant impôt sur le résultat et variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés au résultat	32 130	(558)	(16 776)	14 796
Charge d'impôt (notes g) i), g) iv), g) v) et h) v))	1 812	(26)	8 768	10 554
Résultat avant variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés au résultat	30 318	(532)	(25 544)	4 242
Variation nette des soldes de comptes de report réglementaires liés au résultat (note h) v))	-	-	25 895	25 895
Résultat net	30 318	(532)	351	30 137

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)
f) Rapprochement du tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2014

	PCGR du Canada prébasculément \$	Ajustements selon les IFRS \$	Reclassements selon les IFRS \$	IFRS \$
Rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités suivantes :				
Exploitation				
Résultat net	30 318	(181)	-	30 137
Ajustements pour :				
Amortissement des immobilisations corporelles (notes g) i), g) iii) et h) i))	33 120	(1 303)	324	32 141
Amortissement des immobilisations incorporelles (notes g) i) et g) iii))	6 509	(15)	-	6 494
Perte à la sortie d'immobilisations (note g) i))	2 108	(32)	-	2 076
Charges de dépréciation	4 023	-	-	4 023
Amortissement des produits différés (note h) i))	-	-	(324)	(324)
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	245	-	-	245
Quote-part du profit des coentreprises (note g) i))	-	(45)	-	(45)
Avantages du personnel futurs (notes g) i) et g) iv))	(62)	51	-	(11)
Charges financières, déduction faite des produits d'intérêts (note g) i))	17 401	(1 324)	-	16 077
Charge d'impôt (notes g) i), g) iv), g) v) et h) v))	1 812	(25)	8 767	10 554
Charges financières payées, déduction faite des produits d'intérêts reçus (notes g) i) et g) ii))	(18 640)	237	-	(18 403)
Impôt sur le résultat payé (note g) i))	(1 202)	34	-	(1 168)
	75 632	(2 603)	8 767	81 796
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des autres soldes liés à l'exploitation (notes g) i), g) ii) et h) v))	51 604	366	-	51 970
Variations nettes des soldes de comptes de report réglementaires (note h) v))	(16 775)	-	(9 120)	(25 895)
	110 461	(2 237)	(353)	107 871
Investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles (notes g) i) et h) i))	(115 570)	1 490	693	(113 387)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(12 056)	-	-	(12 056)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles (note g) i))	998	(164)	-	834
Ajouts aux produits différés (note h) i))	23 625	-	(693)	22 932
Remboursement de billets à recevoir de coentreprises (note g) i))	-	490	-	490
Participations dans des coentreprises (note g) i))	-	(2 705)	-	(2 705)
Prêt à une coentreprise (note g) i))	-	(3 307)	-	(3 307)
	(103 003)	(4 196)	-	(107 199)

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés
Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars canadiens)

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)
f) Rapprochement du tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (suite)

	PCGR du Canada prébasculément	Ajustements selon les IFRS	Reclassements selon les IFRS	IFRS
	\$	\$	\$	\$
Financement				
Variation des dépôts de garantie des clients	(1 090)	-	-	(1 090)
Dividendes versés	(19 300)	-	-	(19 300)
Émission de billets à payer (note g) i))	3 295	(3 295)	-	-
Remboursement de billets à payer (note g) i))	(160)	160	-	-
Apport de capital de la participation ne donnant pas le contrôle (note g) i))	2 694	(2 694)	-	-
	(14 561)	(5 829)	-	(20 390)
Variation nette de la trésorerie	(7 103)	(12 262)	(353)	(19 718)
Dette bancaire au début de l'exercice	(8 853)	(2 356)	-	(11 209)
Dette bancaire à la fin de l'exercice	(15 956)	(14 618)	(353)	(30 927)

g) Notes explicatives – Ajustements selon les IFRS

- i) Partenariats – Selon les PCGR du Canada prébasculément, PowerTrail, Moose Creek LP et CWPI étaient toutes considérées comme des entités à détenteurs de droits variables dont Énergie Ottawa était le principal bénéficiaire. Par conséquent, les actifs, les passifs et les résultats des activités de ces entités étaient consolidés dans les états financiers selon les PCGR du Canada prébasculément d'Énergie Ottawa et ultimement d'HOHI. Selon les IFRS, Énergie Ottawa a déterminé qu'elle ne contrôle pas seule, mais contrôle conjointement PowerTrail, Moose Creek LP et CWPI et les comptabilise comme des partenariats selon l'IFRS 11. Plus précisément, Énergie Ottawa a conclu que PowerTrail et Moose Creek LP sont des coentreprises devant être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, tandis que CWPI est une entreprise commune pour laquelle Énergie Ottawa comptabilise sa quote-part contractuelle des actifs, des passifs, des produits et des charges de CWPI aux termes de la convention d'actionnaires. Par conséquent, les actifs, les passifs et les résultats des activités de ces partenariats ne sont plus consolidés avec les comptes de la Société. L'effet sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014 est une diminution des résultats non distribués respectivement de 1 319 \$ et 1 630 \$. L'incidence pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 est une diminution du résultat net de 311 \$.
- ii) Transactions entre parties liées – Selon les PCGR du Canada prébasculément, les prêts sans intérêt consentis à PowerTrail par ses coentrepreneurs étaient comptabilisés au montant de trésorerie prêté, les PCGR du Canada prébasculément exigeant que ces transactions entre parties liées soient comptabilisées à leur valeur comptable. Selon les IFRS, ces prêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est moindre que le montant de trésorerie prêté. La différence entre la juste valeur des prêts reçus et le montant de trésorerie prêté est comptabilisée comme une participation dans la coentreprise, et l'escompte comptabilisé sur ces prêts est amorti en résultat net sur la durée du prêt, selon la méthode de l'intérêt effectif. L'effet sur l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014 est une augmentation des résultats non distribués respectivement de 1 669 \$ et 1 938 \$. L'incidence pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 est une augmentation du résultat net de 269 \$.
- iii) Immobilisations corporelles – Conformément aux IFRS, la Société a révisé sa méthode comptable pour prendre en compte les exigences comptables relatives aux composantes d'immobilisations corporelles, en ce que des parties d'immobilisations corporelles avec des coûts importants par rapport au coût total de l'élément sont maintenant amorties séparément. Pour certaines immobilisations corporelles, comme les centrales électriques et le matériel de production d'électricité, qui ne sont pas utilisées dans les opérations relatives à des activités à tarifs réglementés, les valeurs comptables ont été ajustées à la date de transition aux IFRS afin de tenir compte de cette modification de méthode rétrospectivement, comme si les IFRS avaient toujours été appliquées. L'effet sur l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014 est une diminution des résultats non distribués respectivement de 647 \$ et 759 \$. L'incidence pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 est une diminution du résultat net de 112 \$.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)**g) Notes explicatives – Ajustements selon les IFRS (suite)**

- iv) Avantages du personnel futurs – Selon les IFRS, les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience ou des changements apportés aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les AERG au cours de la période où ils se produisent. À l'égard d'Hydro Ottawa limitée, entité réglementée de la Société, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la réévaluation des avantages complémentaires de retraite a entraîné une diminution des AERG, déduction faite de l'impôt, de 845 \$ et une augmentation des variations nettes des soldes de comptes de report réglementaires liés aux AERG, déduction faite de l'impôt, de 845 \$. À l'égard de ses entités non réglementées, la réévaluation des avantages complémentaires de retraite a entraîné une diminution du résultat net de 37 \$, déduction faite de l'impôt de 13 \$. Le gain actuariel net correspondant de 37 \$ est comptabilisé dans les états du résultat global consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- v) Impôt différé – Certaines différences entre les PCGR du Canada prébasculément et les IFRS entraînent des incidences sur l'impôt différé. L'effet sur l'état de la situation financière consolidé au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014 est une augmentation des résultats non distribués respectivement de 286 \$ et 296 \$. L'incidence pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 est une augmentation du résultat net de 10 \$.

h) Notes explicatives – Reclassements selon les IFRS

- i) Immobilisations corporelles – Selon les PCGR du Canada prébasculément, les apports de clients étaient déduits du coût des immobilisations corporelles et imputés graduellement aux résultats, à titre de compensation de la charge d'amortissement, de la même manière que les actifs pour lesquels les apports des clients avaient été reçus. Selon l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, les apports reçus afin de construire un élément des immobilisations corporelles sont traités comme des produits différés et comptabilisés à titre de produits sur les durées d'utilité des immobilisations corporelles concernées. De plus, les apports de clients liés aux actifs en cours de construction sont reclassés aux produits différés. Cela a pour effet d'augmenter les produits différés et les immobilisations corporelles de 10 778 \$ et 33 385 \$ respectivement au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, 324 \$ ont été reclassés de l'amortissement des immobilisations corporelles aux autres produits.
- ii) Immeubles de placement – Selon les PCGR du Canada prébasculément, il n'y a pas de directive spécifique sur les immeubles de placement. Par conséquent, la Société classait les immeubles de placement à titre d'immeubles dans les immobilisations corporelles. Étant donné que les IFRS incluent des directives spécifiques sur les immeubles de placement, la Société a reclassé 2 189 \$ et 2 216 \$ des immobilisations corporelles aux immeubles de placement respectivement au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014.
- iii) Impôt différé – Selon les PCGR du Canada prébasculément, l'impôt différé était classé comme élément courant ou non courant d'après le classement des actifs et passifs sous-jacents auxquels il a trait ou, s'il n'y avait aucun actif ou passif sous-jacent comptabilisé, d'après la résorption attendue de la différence temporaire. Selon les IFRS, la totalité de l'impôt différé de 818 \$ et 1 015 \$ est classée comme élément non courant respectivement au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014.
- iv) Avantages du personnel futurs – Selon les IFRS, il n'est pas nécessaire de présenter la tranche courante estimée des avantages du personnel futurs comme un passif courant, et celle-ci est donc reclassée aux avantages du personnel futurs non courants.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes des états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)**h) Notes explicatives – Reclassements selon les IFRS (suite)**

- v) Actifs et passifs réglementaires – À l'adoption anticipée de l'IFRS 14, la Société a suivi les exigences de présentation spécifiques imposées par la norme. Cela inclut la présentation distincte des soldes débiteurs et créditeurs de comptes de report réglementaires et des montants d'impôt différé connexes, et des variations nettes des soldes de comptes de report réglementaires liés au résultat. La norme provisoire exige que lorsqu'une entité présente ses actifs courants séparément de ses actifs non courants et ses passifs courants séparément de ses passifs non courants dans ses états de la situation financière, elle ne classera pas les totaux des soldes de comptes de report réglementaires comme courants ou non courants. Plutôt, la norme provisoire impose que les soldes débiteurs et créditeurs de comptes de report réglementaires soient isolés des actifs et passifs présentés conformément aux autres normes, par le recours à des totaux partiels présentés avant les soldes de comptes de report réglementaires. En outre, l'effet sur le résultat net de tous les changements dans les soldes réglementaires doit être présenté séparément dans une section distincte de l'état des résultats. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, cela a entraîné une diminution du recouvrement de l'énergie électrique de 5 305 \$, une augmentation de la distribution de l'énergie électrique de 1 907 \$, une augmentation des achats d'énergie électrique de 13 015 \$, une augmentation des coûts d'exploitation de 363 \$ et une augmentation de la charge d'impôt de 8 641 \$, qui ont toutes donné lieu à une variation nette de 25 417 \$ des soldes de comptes de report réglementaires, déduction faite de l'impôt.
- vi) Classement de la dette à long terme – Selon les IFRS, l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, exige qu'une entité classe un passif comme courant lorsqu'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture, même si une entente de refinancement à long terme est signée après la date de clôture et avant que la publication des états financiers soit autorisée. Par conséquent, la débenture de la Société qui devait être réglée le 9 février 2015 a été reclassée comme courante au 31 décembre 2014.

Rémunération des membres de la haute direction

Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion est chargé d'élaborer le cadre de rémunération pour la Société et chacune de ses filiales et d'en recommander l'approbation.

Deux principes guident l'élaboration de ce cadre de rémunération, soit la nécessité de proposer un régime de rémunération globale propre à attirer et à maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés et l'établissement de la rémunération en fonction du rendement.

La rémunération des membres de la haute direction est examinée par le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et approuvée par le conseil d'administration. Le Comité formule ses recommandations au conseil d'administration à la lumière d'un examen des responsabilités et du rendement de chaque membre de la haute direction et des recommandations du président et chef de la direction.

Dans le but d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés, la Société s'efforce d'offrir un régime de rémunération globale concurrentiel par rapport à d'autres organisations d'envergure et de nature similaires. L'échelle de rémunération des membres de la haute direction est examinée chaque année. Avec l'aide de consultants indépendants, on la compare sur une base ponctuelle avec les données du marché pour s'assurer qu'elle demeure concurrentielle. Conformément aux pratiques exemplaires dans le secteur recensées en 2007 par le Comité d'examen des organismes du ministre de l'Énergie de l'Ontario, Hydro Ottawa applique une pondération de 50/50 aux données du marché provenant de comparateurs des secteurs public et privé. Le groupe des comparateurs de l'industrie sur le marché est largement issu de secteurs de même nature que ceux dans lesquels l'entreprise exerce ses activités [p. ex. transport et services publics] et est évalué selon les niveaux de revenu pour assurer la comparabilité.

La rémunération en argent globale des membres de la haute direction se compose de deux éléments*, soit le salaire de base et la rémunération conditionnelle au rendement. Elle est comparée avec celle qu'offrent des entreprises d'envergure et de nature similaires en Ontario et ailleurs au pays, l'objectif étant d'établir la rémunération en argent globale au 50^e percentile sur le marché, c'est-à-dire la valeur médiane.

La rémunération conditionnelle au rendement, qui est versée une fois l'an, représente un pourcentage du salaire de base. Elle vise à maintenir en poste et à motiver les membres de la haute direction, à les récompenser pour leur rendement de l'année précédente et à assurer la cohérence avec les objectifs de l'actionnaire. Le montant accordé est fondé sur la réalisation des objectifs financiers et autres de la Société et de la division, qui sont fixés chaque année par le conseil d'administration. Les cibles non financières visent à favoriser une amélioration continue sur le front de plusieurs objectifs stratégiques, notamment le service à la clientèle, l'efficacité et l'efficacité opérationnelles et organisationnelles ainsi que la fiabilité du service.

Les membres de la haute direction bénéficient d'un programme d'avantages sociaux, qui comprend une assurance maladie complémentaire, une assurance dentaire, l'assurance vie de base et facultative ainsi que l'assurance invalidité de courte et de longue durée. Ce programme est offert à tous les membres du groupe de direction de la Société.

*Dans le cas du président et chef de la direction, la rémunération en argent globale se limite au salaire de base.

En outre, les membres de la haute direction participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [OMERS]. Il s'agit d'un régime contributif interentreprises à prestations déterminées établi par la province à l'intention des employés des municipalités, des conseils locaux et des conseils scolaires de l'Ontario. Les prestations de retraite sont établies en fonction de la moyenne la plus élevée des gains cotisables accumulés au cours de cinq années consécutives et du nombre d'années de service. Elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 6 % par année. Les employeurs et les employés qui participent à ce régime provincial y contribuent à parts égales en versant un montant déterminé en fonction des gains cotisables de l'employé visé. Les gains aux fins du calcul de la retraite sont plafonnés en vertu des modifications récemment apportées au régime.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Dirigeants de la Société

NOM ET TITRE DU POSTE ¹	ANNÉE	SALAIRE DE BASE [\$] ²	RÉMUNÉRATION CONDITIONNELLE AU RENDEMENT [\$] ³	AUTRE RÉMUNÉRATION [\$] ⁴
Bryce Conrad Président et chef de la direction	2015	384 163 \$	S.O.	15 178 \$
	2014	363 468 \$	S.O.	13 458 \$
	2013	354 579 \$	S.O.	35 240 \$
Geoff Simpson Dirigeant principal des finances	2015	184 850 \$	57 254 \$	8 471 \$
	2014	174 968 \$	42 884 \$ ⁶	8 526 \$
	2013	63 301 \$ ⁵	S.O.	3 362 \$
Norm Fraser Dirigeant des opérations – Distribution et service à la clientèle	2015	231 553 \$	69 087 \$	8 590 \$
	2014	219 174 \$	66 121 \$	8 731 \$
	2013	216 082 \$	73 900 \$	8 894 \$
Gregory Clarke Dirigeant des opérations – Production d'électricité	2015	187 654 \$	57 055 \$	8 482 \$
	2014	177 622 \$	53 586 \$	8 556 \$
	2013	175 116 \$	59 890 \$	8 687 \$

¹ Le tableau présente la rémunération des membres de la haute direction en poste le 31 décembre 2015.

² Le cycle de paie pour 2015 comptait 27 périodes, et non 26 comme c'était généralement le cas les années précédentes. Les montants qui figurent dans cette colonne ont été arrondis au dollar le plus près.

³ Les montants qui figurent dans cette colonne indiquent la rémunération conditionnelle au rendement versée au membre de la haute direction au cours de l'année considérée pour avoir atteint ses objectifs de rendement établis pour l'année précédente. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

⁴ Les montants qui figurent dans cette colonne incluent les paiements discrétionnaires approuvés par le conseil d'administration, par exemple les crédits de congé annuel acquis et non utilisés, l'allocation pour automobile, l'allocation pour ordinateur et la contribution de l'employeur aux primes d'assurance vie de base. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

⁵ M. Simpson est titulaire du poste depuis le 6 août 2013. S'il l'avait occupé l'année entière, son salaire de base aurait été de 172 500 \$.

⁶ Comme M. Simpson est titulaire du poste depuis le 6 août 2013, la rémunération conditionnelle au rendement pour 2013, versée en 2014, a été établie en fonction à la fois du poste qu'il occupait auparavant au sein de la Société et de celui de dirigeant principal des finances.

Gouvernance de la Société

Hydro Ottawa est résolue à établir et à maintenir les meilleures pratiques de gouvernance qui soient pour une entreprise ayant sa taille et son mandat. Comme les normes de gouvernance et les pratiques exemplaires en la matière sont en constante évolution, la Société s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques de gouvernance.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc. est une société fermée à but lucratif, qui a été constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* [de l'Ontario]. Puisqu'elle est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa et qu'elle a un mandat public, Hydro Ottawa est pleinement consciente de sa responsabilité de rendre des comptes à son actionnaire et au grand public. Ses pratiques de gouvernance sont dictées non seulement par ses obligations juridiques, mais aussi par les pratiques opérationnelles exemplaires et les normes établies par des organismes indépendants.

N'étant pas un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, Hydro Ottawa n'est pas tenue de se conformer aux normes de gouvernance s'appliquant aux sociétés cotées en bourse. Toutefois, elle prend ces normes comme modèle et s'efforce de les atteindre, voire de les surpasser. En outre, la Société compare régulièrement ses pratiques de gouvernance avec celles d'organisations des secteurs privé et public et avec les normes établies par des organismes comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Structure de gouvernance

La responsabilité de surveiller de façon efficace la Société et ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc.] incombe à un conseil d'administration composé de 11 membres, qui donne une orientation à la Société au nom de l'actionnaire, soit la Ville d'Ottawa. En plus d'exercer son leadership à l'intérieur d'un cadre de mécanismes de contrôle efficaces permettant d'évaluer et de gérer le risque, le conseil d'administration surveille la gestion des activités et du fonctionnement de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Pour exercer sa fonction de surveillance, il s'inspire de la déclaration de l'actionnaire élaborée par le Conseil municipal d'Ottawa et révisée périodiquement. Les interventions du conseil d'administration sont également régies par le Code de conduite des affaires d'Hydro Ottawa et ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la conduite des administrateurs ainsi que par une politique et un processus de divulgation des opérations entre des parties liées.

En 2006, conformément au Code d'affiliation des distributeurs et des transporteurs publié par la Commission de l'énergie de l'Ontario, un conseil d'administration distinct a été créé pour surveiller les activités d'Hydro Ottawa limitée. Les attributions de ce conseil d'administration sont établies dans une déclaration de l'actionnaire émanant du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. Au jour le jour, la Société est sous la gouverne d'une équipe de direction composée du président et chef de la direction, du dirigeant principal des finances ainsi que des cadres supérieurs des filiales et des principaux secteurs fonctionnels. Cette équipe s'assure que les pratiques et les stratégies opérationnelles concordent avec les objectifs de la Société et elle gère le risque et les possibilités de manière à stimuler le rendement. L'équipe de la haute direction relève du conseil d'administration de la Société par l'intermédiaire du président et chef de la direction.

Processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés

Hydro Ottawa a mis en place plusieurs processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés pour aider le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction à exercer leurs fonctions de surveillance.

Gestion du risque : Un vaste système de gestion du risque a été mis en place à l'échelle de la Société pour effectuer un suivi des mesures indicatives et prédictives du risque. L'évaluation du risque figure dans l'information présentée régulièrement au conseil d'administration dans tous les secteurs d'activité de la Société.

Vérification interne : Hydro Ottawa s'est dotée d'un programme de vérification interne rigoureux pour vérifier les mécanismes de contrôle et maximiser son efficacité et son efficacie. Plusieurs fonctions et processus opérationnels font l'objet d'une vérification chaque année selon un plan de vérification dûment approuvé par le conseil d'administration. Le recours à des vérificateurs d'expérience internes et externes assure rigueur et objectivité.

Planification de la continuité des activités : Des plans d'action sont en place pour assurer la continuité des activités essentielles en cas d'urgence majeure, par exemple une pandémie, et reprendre le plus rapidement possible les activités habituelles, le cas échéant. Ces plans prévoient des stratégies détaillées pour la réaffectation des ressources aux processus essentiels ainsi que des accords d'approvisionnement redondants avec des fournisseurs externes essentiels.

Nomination des membres des conseils d'administration

La structure de gouvernance de la Société [Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.] et de ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée et Énergie Ottawa inc.] comprend deux conseils d'administration – le conseil de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et celui d'Hydro Ottawa limitée.

Conformément aux modalités de la déclaration de l'actionnaire, la Ville d'Ottawa nomme tous les membres des conseils d'administration, à l'exception du président et chef de la direction et du membre de la direction qui siège au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée. À cette fin, la Ville examine le dossier des candidats recommandés par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., mais elle n'est pas tenue de les retenir. Le Comité de nomination fait appel à des consultants externes pour trouver des candidats aptes à siéger comme administrateurs.

Comme le prévoit la déclaration de l'actionnaire, tous les candidats doivent répondre à certaines exigences, notamment faire preuve d'intégrité et d'un comportement éthique irréprochable, posséder une expérience et une expertise professionnelles pertinentes et bien comprendre le rôle d'Hydro Ottawa tant en qualité de fournisseur de services aux abonnés locaux que d'atout pour les contribuables.

En outre, le processus de nomination et de sélection est conçu de sorte que le conseil compte toujours un ou plusieurs administrateurs possédant les compétences essentielles suivantes : solide bagage en affaires, notamment une expérience d'un environnement commercial concurrentiel et de la planification stratégique; solide bagage en finances, notamment un titre de compétence professionnelle et une expérience du financement dans les secteurs public ou privé; expérience de l'industrie dans les secteurs d'activité des filiales; expérience au sein d'un conseil d'administration; et expérience des fusions et acquisitions.

Comités

Les comités ci-après aident les conseils d'administration à s'acquitter de leurs tâches. Ils se réunissent régulièrement et font part des résultats de leurs discussions à ces derniers.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

Comité d'examen des investissements : Le Comité d'examen des investissements, créé en avril 2010 par le conseil d'administration, aide la direction et le conseil d'administration à examiner les possibilités de développement commercial, d'acquisition et d'investissement et à en tirer parti. Dans l'exercice de ces fonctions, le Comité s'assure que les possibilités concordent avec les plans stratégiques et les lignes directrices en matière d'investissement, la maximisation de la valeur pour l'actionnaire et la gestion du risque.

Comité de la gouvernance et des ressources de gestion : Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion examine les structures et pratiques de gouvernance de la Société pour s'assurer que le conseil d'administration peut s'acquitter de son mandat. Il se penche sur les ressources de gestion et les pratiques de rémunération afin de s'assurer que les systèmes voulus sont en place pour attirer, maintenir en poste et motiver des gestionnaires compétents. En outre, le Comité examine et évalue le rendement du président et chef de la direction, surveille le processus d'évaluation du conseil d'administration et s'assure de la conformité aux codes de conduite.

Comité de nomination : Avec l'aide de consultants externes, le Comité de nomination recherche des personnes aptes à siéger comme administrateurs et évalue leur candidature. Il formule des recommandations à l'actionnaire [représenté par le Conseil municipal d'Ottawa] concernant la nomination des administrateurs.

Comité de surveillance des initiatives stratégiques : Le Comité de surveillance des initiatives stratégiques, mis sur pied par le conseil d'administration en novembre 2013, l'aide en guidant la direction et en apportant une orientation et un soutien ponctuels pour les efforts en lien avec les grands projets d'immobilisations à la demande du conseil d'administration.

Comité de vérification : Le Comité de vérification examine les états financiers, les pratiques et conventions comptables, les processus de vérification ainsi que les résultats des vérifications internes et externes et les questions connexes. En outre, il surveille la gestion du risque financier et évalue les contrôles internes.

Participation aux réunions des conseils d'administration et des comités

Les tableaux ci-après font état de la participation des membres aux réunions des conseils d'administration et des comités auxquels ils siègent.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell [président du conseil]	5/5	16/16
Bryce Conrad [président et chef de la direction]	5/5	S.O.
Dale Craig	5/5	8/8
Jan Harder	4/5	3/4
Andrea Johnson**	3/3	2/2
Kalai Kalaichelvan	4/5	6/6
Douglas McLarty	5/5	8/9
Phil Murray	5/5	6/6
Lori O'Neill	5/5	5/5
Zaina Sovani	4/5	6/6
Ken Wigglesworth*	2/2	4/4
Marianne Wilkinson	5/5	5/5

HYDRO OTTAWA LIMITÉE

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell [président du conseil]	5/5	S.O.
Bryce Conrad [président et chef de la direction]	5/5	S.O.
Norm Fraser	5/5	S.O.

* Membre du conseil d'administration dont le mandat a pris fin le 30 juin 2015.

** Membre du conseil d'administration dont le mandat a débuté le 1^{er} juillet 2015.

Membres des conseils d'administration

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.*



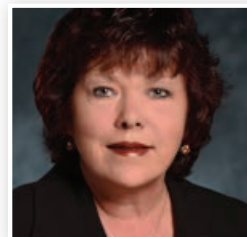
Jim Durrell, C.M. [président]



Bryce Conrad



Dale Craig



Jan Harder,
conseillère municipale



Andrea Johnson



Kalai Kalaichelvan



Phil Murray



Douglas McLarty



Lori O'Neill



Zaina Sovani



Ken Wigglesworth



Marianne Wilkinson,
conseillère municipale

Hydro Ottawa limitée



Jim Durrell, C.M. [président]



Bryce Conrad



Norm Fraser

Remarque : Ken Wigglesworth a été nommé au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. en juillet 2006 et il a siégé au Comité d'audit jusqu'à son départ le 30 juin 2015. Il a aussi participé activement au Comité d'examen des investissements et aidé grandement à examiner les possibilités de développement commercial, d'acquisition et d'investissement et à en tirer parti afin de maximiser la valeur pour l'actionnaire. Nous tenons à lui exprimer notre profonde gratitude pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

Andrea Johnson siège au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. depuis le 1^{er} juillet 2015.

Définitions

Industrie de l'électricité

Centrale au fil de l'eau Une centrale au fil de l'eau est une centrale hydraulique ne disposant pratiquement d'aucune réserve d'eau.

CEO La Commission de l'énergie de l'Ontario [CEO] réglemente dans l'intérêt public les industries provinciales de l'électricité et du gaz naturel.

Compteurs intelligents Les compteurs intelligents recueillent et stockent les données sur la quantité d'électricité consommée par les clients et l'heure à laquelle ils la consomment aux fins de la facturation en fonction de l'heure de consommation.

SIERE La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [SIERE] est chargée de l'exploitation courante du réseau ontarien. Elle prévoit les besoins énergétiques de la province à moyen et à long terme et favorise la création d'une culture de l'économie d'énergie. La SIERE et l'Office de l'électricité de l'Ontario [OEO] ont fusionné le 1^{er} janvier 2015, créant ainsi une nouvelle entité qui a conservé le nom de Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.

Tarification en fonction de l'heure de consommation En vertu de la structure de tarification en fonction de l'heure de consommation, le tarif est plus élevé pendant les périodes de pointe et plus bas pendant les périodes creuses.

Présentation de l'information financière

CNCI Le Conseil des normes comptables internationales [CNCI] est un organisme de normalisation indépendant qui élabore et approuve les IFRS.

IFRS Les Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards – IFRS] regroupent les normes et les interprétations adoptées par le Conseil des normes comptables internationales [CNCI]. Hydro Ottawa a commencé à présenter l'information financière conformément aux IFRS le 1^{er} janvier 2015.

IFRS 14 IFRS 14 est une norme provisoire qui autorise Hydro Ottawa à continuer de comptabiliser les soldes de comptes de report réglementaires dans ses états financiers consolidés. Elle exige toutefois un format de présentation donnant au lecteur une meilleure idée de ce que son rendement financier serait en l'absence de la comptabilité propre aux entreprises exerçant des activités à tarifs réglementés.

NCI Les Normes comptables internationales [NCI] étaient publiées par l'ancien Comité international de normalisation de la comptabilité. Elles étaient approuvées et modifiées par le Conseil des normes comptables internationales.

PCGR du Canada prébasculément Les Principes comptables généralement reconnus du Canada prébasculément [PCGR du Canada prébasculément] regroupent les principes, normes et procédures comptables que les entreprises devaient respecter dans la préparation de leurs états financiers au Canada avant l'entrée en vigueur des IFRS.

Bénéfice

Le bénéfice d'une entreprise peut être mesuré de différentes façons. La valeur utilisée le plus souvent est celle du « résultat net », mais d'autres mesures, par exemple le BAIIA, peuvent être utiles pour évaluer la capacité d'une entreprise à emprunter et à prendre de l'expansion.

BAIIA Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement [BAIIA] est une mesure de la santé financière d'une entreprise qui aide à montrer les fonds qu'elle génère pour s'acquitter de ses obligations [par exemple les intérêts sur les emprunts et les impôts] et financer sa croissance [grâce à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles].

Résultat net Le résultat net représente le total des bénéfices [ou profits] de l'entreprise. Il s'agit de l'excédent du total des produits et des profits d'une période sur le total des charges et des pertes de cette période.

Provenance et utilisation des rentrées de fonds

Financement Les activités de financement entraînent des changements dans la valeur et la composition des capitaux propres et des emprunts de la Société. L'émission d'obligations à long terme représente une importante source de rentrées de fonds découlant des activités de financement.

Exploitation Les activités d'exploitation donnent principalement la mesure de la capacité d'Hydro Ottawa à générer des rentrées de fonds grâce à ses activités de base plutôt que de sa capacité à mobiliser des capitaux ou à acquérir des actifs.

Investissement Les activités d'investissement d'Hydro Ottawa se rapportent à l'acquisition ou à la vente d'immobilisations [actifs qui figurent au bilan et dont la vie utile est supérieure à une année]. Il peut s'agir d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Suivez-nous @hydroottawa*



Wayne Cuddington
@wcuddington

@hydroottawa #specialneedsday #CapitalFair
15 years making sure folks with #specialneeds
have some #fun



Elena Iacono
@elenaiacono

Thank you so much Kevin and Jack, Field
Operations, for restoring our power #Ottawa
@hydroottawa - professional, courteous and
diligent

Ken Evraire
@kenevraire

@Good_Companions celebrates collaboration
with @hydroottawa & @Lightenco The future is
"bright" at TGC! #thankyou



Christie Lake Kids
@ChristieLake

Our STARS hit the ice today for the first time!
Thank you @hydroottawa for making this
program possible! ow.ly/lDpCwm

Shane Zurbrigg
@szurbrigg

Nice to see that others shared those thoughts -
kudos to @hydroottawa for their proposal to
use below grade turbines to enhance the site.

Katharine Cornfield
@katharinecornfield

Great leadership! MT @UnitedWayOttawa
We're proud to partner with @HydroOttawa on
the Brighter Tomorrow's Fund #CSR



Make your charitable efforts count for more
As your team reflects on the year past and gets down to work for
this year ahead, take time to consider your corporate social
responsibility strategy.
nlj.ca

B Costanza
@BCostanza

Bucket rides! Kudos to @hydroottawa and
@UnitedWayOttawa for a great community
event. #givewhereulive



Ottawa EcoDistrict
@OttawaEcoDistrict

Thanks #EVCO and all of our drivers and
sponsors for making this a great #ottevday
@hydroottawa @vrtucar @PlugN_Drive



St. Gregory School
@StGregorySchool

Ottawa Hydro was in for a great presentation to
all grades to help keep our children safe. Ask
your child about it!



Camp Quality Eastern
@CampQualityEC

A BIG thank you to @HydroOttawa for helping
us out yesterday. The kids had a blast - and we
hope you did too!



Michael Allen
@UW_Michael

Grateful to Hydro Ottawa and their employees
for their support of the work of UW in our
community. Thank you!...

Dennis VanStaalduinen
@DennisVan

Woke up with no power today. Thanks for
getting us back on the grid so fast hydroottawa!
[instagram.com/p/9a7-Xlr3_/](https://www.instagram.com/p/9a7-Xlr3_/)

Sid Ridgley
@sidridgley

Love the passion that @hydroottawa has for
creating value for customers. They've created a
highly effective organization

Mackenzie Johnson
@MackenzieJohnson

@hydroottawa Huge thank you to those
workers missing their Christmas Eve so that we
can have our power hopefully restored

Chris Read
@ChrisRead

My boy overcame a fear of heights at the
@hydroottawa BBQ in support of
@UnitedWayOttawa today! Proud dad.





Société de portefeuille
Hydro Ottawa inc.

3025, chemin Albion Nord
Case postale 8700
Ottawa [Ontario] K1G 3S4
Téléphone : 613-738-5499
Télécopieur : 613-738-6402
www.hydroottawa.com



Ce papier contient 30 % de fibres recyclées après consommation